



CONSEIL MUNICIPAL – PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son Maire le 11 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire.**

Présents :

M. Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M. Cases, Mme Guérin, M. Apoux, Mme Canouet, M. Royer, Mme Pouban, Mme Fize, M. Joussaume, M. Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M. Claverie, Mme Durand, M. Roscop, Mme Pomi, M. Morisset, M. Croizet, Mme Laplace, Mme Le Bouhellec, Mme Ersin, M. Deau, Mme Bernier, M. Mangon, M. Bessière, Mme Courrèges, M. Augé, Mme Picard, M. Hélaudais, Mme Guillot, M. Bouteyre, M. Joie.

Absents ayant donné leur pouvoir :

M. Delpeyrat donne pouvoir à M. Trichard
M. Cristofoli donne pouvoir à Mme Marenzoni
M. Mallein donne pouvoir à M. Cases
Mme Berbis donne pouvoir à M. Apoux
M. Grémy (pour partie de séance) donne pouvoir à M. Roscop

Secrétaire de séance : Véronique Durand

Le *quorum* est atteint.

La séance est ouverte.

DOSSIER INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

1/ DG25_145 DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE MAISON DE LA PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ. APPROBATION

Rapporteur : Marie-Dominique Canouet

2/ DG25_146 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES 2025. PORTÉ À CONNAISSANCE

Rapporteur : Véronique Durand

3/ DG25_147 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

Rapporteur : Bernard Cases

4/ DG25_148 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026. BUDGET ANNEXE DU BÂTIMENT À USAGE COMMERCIAL. ADOPTION

Rapporteur : Bernard Cases

5/ DG25_149 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026. BUDGET ANNEXE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE. ADOPTION

Rapporteur : Bernard Cases

6/ DG25_150 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS SOCIAUX ALLÉE DORDINS. ADOPTION

Rapporteur : Bernard Cases

7/ DG25_151 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026. BUDGET ANNEXE CENTRE COMMUNAL DE SANTÉ. ADOPTION

Rapporteur : Bernard Cases

8/ DG25_152 RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT. DÉCISION

Rapporteur : Kevin Roscop

9/ DG25_153 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Kevin Roscop

10/ DG25_154 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE 2025 DU CENTRE DE SANTÉ COMMUNAL

Rapporteur : Kevin Roscop

11/ DG25_155 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE DU BÂTIMENT À USAGE COMMERCIAL

Rapporteur : Kevin Roscop

12/ DG25_156 CONTRAT DE CO-DÉVELOPPEMENT N° 6 BORDEAUX MÉTROPOLÉ - VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES AVENANT N° 2. AUTORISATION

Rapporteur : Bernard Cases

13/ DG25_157 REVALORISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE. DÉCISION

Rapporteur : Bernard Cases

14/ DG25_158 REVALORISATION DE LA PRIME DE DÉPART À LA RETRAITE. DÉCISION

Rapporteur : Bernard Cases

15/ DG25_159 REVALORISATION DE LA GRATIFICATION LIÉE AUX MÉDAILLES. DÉCISION

Rapporteur : Bernard Cases

16/ DG25_160 CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026. DÉCISION

Rapporteur : Kevin Roscop

17/ DG25_161 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

Rapporteur : Kevin Roscop

18/ DG25_162 CONVENTION DE DISPONIBILITÉ POUR LA FORMATION ET LA MOBILISATION OPÉRATIONNELLE DES MEMBRES DE LA RÉSERVE CITOYENNE MÉTROPOLITAINE. DÉCISION. AUTORISATION

Rapporteur : Kevin Roscop

19/ DG25_163 VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE DÉPLACEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2025. AUTORISATION

Rapporteur : Kevin Roscop

20/ DG25_164 MODIFICATION AU 1^{er} JANVIER 2026 DU RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES MUNICIPAUX. APPROBATION

Rapporteur : Kevin Roscop

21/ DG25_165 VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026. DÉCISION

Rapporteur : Karine Guérin

22/ DG25_166 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ACOMPTES 2026. DÉCISION

Rapporteur : Karine Guérin

23/ DG25_167 AVENANTS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC DES ASSOCIATIONS. AUTORISATION

Rapporteur : Karine Guérin

24/ DG25_168 CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. AUTORISATION

Rapporteur : Cécile Poublan

25/ DG25_169 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) EXERCICE 2026. DÉCISION

Rapporteur : Cécile Poublan

26/ DG25_170 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT À L'EPCC CARRÉ-COLONNES EXERCICE 2026. DÉCISION. AUTORISATION

Rapporteur : Pascale Bru

27/ DG25_171 ANIMASIA 2026 - AVENANT À LA CONVENTION - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION. DÉCISION. AUTORISATION

Rapporteur : Pascale Bru

28/ DG25_172 AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC BORDEAUX TECHNOWEST - VERSEMENT DE LA SUBVENTION. DÉCISION. AUTORISATION

Rapporteur : Stephen Apoux

29/ DG25_173 EXONÉRATION LOYER 2026 ASSOCIATION ÉCLIPSE. DÉCISION

Rapporteur : Stephen Apoux

30/ DG25_174 CONVENTION DU POINT JUSTICE POUR L'ANNÉE 2026 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA GIRONDE. AUTORISATION

Rapporteur : Véronique Durand

31/ DG25_175 CENTRE COMMUNAL DE SANTÉ - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ARS DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION « CENTRE HANDICAP - ACCÈS AUX SOINS PRIMAIRES ». AUTORISATION

Rapporteur : Francis Royer

32/ DG25_176 TARIFS DES ACTIVITÉS VACANCES - ACCUEILS DE LOISIRS. DÉCISION

Rapporteur : Marie-Dominique Canouet

33/ DG25_177 OUVERTURES DOMINICALES EXCEPTIONNELLES 2026. DÉCISION

Rapporteur : Caroline Berbis

34/ DG25_178 CESSIION DE PARCELLES CADASTRÉES IS33 - IS32 - IS15 - IR23 - IR74 - IZ20 - IZ14 À BORDEAUX MÉTROPOLE À TITRE GRATUIT - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE AVENUE DE MAZEAU. DÉCISION. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

35/ DG25_179 CESSIION PARTIELLE À BORDEAUX MÉTROPOLE - PARCELLES - EB1p - EB215p - LES JARDINS DE THIBAUT - 101 AVENUE ANATOLE FRANCE. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

36/ DG25_180 CESSIION PARCELLES COMMUNALES - AY1115 - AY1072p - 18 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE ET 27 RUE HENRI MARTIN À DOMOFrance - ILÔT COURTOIS. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

37/ DG25_181 RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DG25_047 ET DG25_116 PROJET IMMOBILIER AQUITANIS RUE DU COMMANDANT CHARCOT. DÉCISION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

38/ DG25_182 BAIL DE LOCATION CENTRE DE RADIOLOGIE - BÂTIMENT LE CENTRAL RUE THEVENARD. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

39/ DG25_183 CONVENTION AVEC CHARLES PERRENS - LOCATION LOCAUX COPERNIC. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Affaire retirée :

39/ DG25_183 CONVENTION AVEC CHARLES PERRENS – LOCATION LOCAUX COPERNIC. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Luc Trichard

Jean-Luc Trichard

Bonsoir à toutes et tous, bonsoir aux Saint-Médardais qui nous regardent, puisque le *live* a repris, après une panne de courte durée. Si vous le voulez bien, nous allons commencer ce Conseil municipal.

Nous avons un certain nombre d'absents, notamment un que vous remarquez tous, qui est Monsieur le Maire, Stéphane Delpeyrat, qui m'a donné pouvoir. Nous savons tous pourquoi il n'est pas là.

Monsieur Trichard procède à l'appel.

Le *quorum* est atteint, nous pouvons tenir ce Conseil.

Nous vous avons communiqué les informations des décisions municipales et les informations des arrêtés municipaux.

S'agissant de l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, y a-t-il des remarques ?

Marc Morisset

Bonsoir, Messieurs-dames. Sur la page 16, lorsqu'il est indiqué « On a des gens qui mentent », Monsieur Le Maire est inscrit en deux mots, mais par rapport à ce qui a été dit après, c'est effectivement Monsieur « Lemaire » en un seul mot, donc merci de rectifier l'orthographe. C'est tout.

Jean-Luc Trichard

Très bien, ce sera rectifié.

(Intervention inaudible hors micro)

Il semble que Bruno Le Maire s'écrive en trois mots, mais nous n'allons pas nous étendre là-dessus. Nous vérifierons.

Y a-t-il d'autres remarques ? *(Pas de remarques)*

Avant de débiter, Monsieur le Maire, qui ne pouvait être là avec nous, nous a préparé un mot, pour nous et pour la population, et m'a demandé de vous le lire, ce que je fais avec grand plaisir.

« Chers collègues, j'aurais sincèrement souhaité être présent parmi vous ce soir pour ce dernier Conseil municipal de la mandature. Hélas, à quelques jours près, cela ne m'est pas possible. Comme vous le savez, un incident de santé imprévu a conduit le corps médical à me prescrire une période de repos que je me dois de respecter.

Je veux d'abord vous rassurer : je me remets rapidement de cet incident et je serai bientôt à nouveau pleinement parmi vous. D'ici là, je poursuis mon travail en mode allégé. Sachez que mon attachement, mon amour et mon engagement pour notre Ville sont chaque jour plus forts.

Avant toute chose, je tiens à vous dire combien j'ai eu plaisir à vivre ce mandat à vos côtés. Il n'a pas toujours été simple. Nous avons traversé des épreuves successives : la crise du Covid, la grêle, l'inflation, les prélèvements de l'État, et même une dissolution improbable de l'Assemblée nationale. Chaque année a apporté son lot de difficultés particulières, mais collectivement, nous avons su y faire face.

La majorité municipale, bien sûr, peut être fière du travail accompli et de l'unité qu'elle a su préserver, mais je veux également saluer l'opposition. Son rôle est de s'opposer, et c'est légitime. Elle a aussi très souvent voté nos propositions et surtout toujours débattu dans un

esprit républicain. Malgré nos désaccords, je constate que nos principales réalisations sont aujourd'hui entrées dans les mœurs et ne font plus polémique.

J'espère que la campagne qui s'ouvre permettra des échanges constructifs autour de projets utiles aux Saint-Médardaises et aux Saint-Médardais. Les différences philosophiques ou politiques qui peuvent nous distinguer ne doivent jamais devenir le prétexte à un affrontement systématique et caricatural, comme la politique nationale nous en donne trop souvent le spectacle. À l'échelle de notre Ville, nous pouvons faire de la politique autrement, intelligemment, en laissant les vieux habits du sectarisme et l'esprit de division aux vestiaires.

C'est dans cet esprit que je me réjouis de pouvoir compter, pour la suite, sur une équipe rassemblant des hommes et des femmes issus de sensibilités diverses, y compris de ce Conseil municipal. C'est la preuve que le rassemblement est possible lorsque l'intérêt général prime.

Je veux remercier les services municipaux pour le travail considérable accompli tout au long de cette mandature, dans le respect scrupuleux des valeurs du service public. Dans une période de discorde politique majeure et de fracture sociale profonde, ces valeurs doivent plus que jamais nous servir de boussole.

Je veux également remercier nos concitoyennes et nos concitoyens qui se sont engagés durant toute cette mandature dans nos instances de participation citoyenne, dans les associations et dans la vie de notre Ville.

Vous allez dans quelques instants voter le budget. Je suis fier de conclure cette mandature par un budget ambitieux : la Maison de la Petite Enfance, l'extension du Centre municipal de Santé, le projet de padel, tout cela sans hausse des taux d'imposition et avec un niveau d'épargne qui s'est amélioré au fil des ans, car sans crédibilité financière, une Ville n'a plus de crédibilité politique.

Ensemble, nous pouvons faire de grandes choses. À nous de montrer aux Saint-Médardaises et aux Saint-Médardais que nous savons être à la hauteur de leurs attentes.

Je vous souhaite un bon Conseil municipal.

Amicalement,

Stéphane Delpeyrat, Maire de Saint-Médard-en-Jalles »

Jean-Luc Trichard

J'aimerais aussi vous signaler, mais vous avez été prévenus, que la délibération 39, qui portait sur la convention avec Charles Perrens, n'est plus à l'ordre du jour.

Marie-Dominique Canouet rapporte la délibération suivante.

DG25_145 DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE MAISON DE LA PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ. APPROBATION

Par délibération du 29 juin 2022, la Ville a approuvé la construction d'une nouvelle Maison de la Petite Enfance et Parentalité afin d'offrir une qualité d'accueil du jeune enfant au service d'une politique familiale ambitieuse, notamment pour garantir aux femmes et aux hommes des leviers pour la conciliation entre vie sociale, vie professionnelle et vie personnelle.

Ce nouvel équipement comportera :

- Une crèche collective de 62 places ;
- Un multiaccueil de 39 places ;
- Une crèche familiale de 57 places ;

- Un espace partagé pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents et le Relais Petite Enfance ;
- Le service municipal de la Petite Enfance et de la Parentalité.

Considérant la volonté de donner à ce lieu un nom porteur de sens, de valeurs humanistes et d'un message fort autour de l'enfance, de la créativité et du vivre-ensemble, le Conseil municipal décide de donner à la nouvelle Maison de la Petite Enfance et Parentalité le nom :

Marie Desplechin,
Maison de la Petite Enfance et Parentalité

Née à Roubaix en 1959, formée au journalisme, Marie Desplechin publie ses premiers ouvrages à L'École des Loisirs. Autrice reconnue en France et à l'international, Marie Desplechin a reçu de nombreux prix, dont le prix Médicis Essai pour *La Vie sauve* (2005), le Grand prix de l'héroïne Madame Figaro (2011) et le prix de la Grande Ourse pour l'ensemble de son œuvre (2020).

Plusieurs de ses titres figurent dans la « Bibliothèque idéale » du Centre national de la Littérature pour la jeunesse.

Engagée de longue date dans les combats sociaux et environnementaux, Marie Desplechin place la justice climatique et la protection du vivant au cœur de ses actions. Elle participe notamment en 2015 à la rédaction d'un discours collectif adressé aux enfants pour les sensibiliser au changement climatique. Elle est également l'autrice de *Ne change jamais*, un manifeste à l'usage des citoyens en herbe, véritable manuel d'éducation au développement durable qui invite les jeunes générations à comprendre le monde, à agir et à défendre un avenir plus écologique et solidaire.

Son engagement constant auprès de la jeunesse, de l'éducation, des droits des enfants, de la culture de paix, de la protection de l'environnement et de la lutte contre les inégalités, fait d'elle une figure profondément inspirante.

Donner le nom de Marie Desplechin à cette Maison de la Petite Enfance et de la Parentalité, c'est affirmer l'importance de l'imaginaire, de la lecture, de la créativité, de l'ouverture au monde et de la bienveillance dans la construction des plus jeunes.

Afin de prolonger l'esprit et les valeurs portées par son œuvre, les trois structures qui composent la Maison de la Petite Enfance porteront des noms inspirés de trois de ses univers littéraires les plus emblématiques :

- La grande crèche : **Satin Grenadine** - en référence au roman explorant avec délicatesse et sensibilité le XIX^e siècle parisien, miroir d'un monde où les enfants grandissent au contact de la solidarité, du rêve et de l'élan d'émancipation ;
- La crèche : **La Crèche Verte** - clin d'œil à Verte, héroïne espiègle et attachante qui porte haut les valeurs de transmission, de famille, d'apprentissage et d'autonomie ;
- La crèche familiale : **Le Jardin de Pome** - hommage à Pome, figure lumineuse des récits de Desplechin, évoquant un espace protecteur, chaleureux et poétique, propice à l'épanouissement et à la croissance des tout-petits.

Par conséquent, il vous est proposé de valider ces choix.

Marie-Dominique Canouet

Chers collègues, chers habitants, c'est avec beaucoup d'émotion que je porte devant vous cette délibération ce soir.

Ce soir, lors de notre dernier Conseil de mandature, je vais vous proposer de voter pour nommer notre nouvelle Maison de la Petite Enfance. C'est un beau projet que nous avons porté dans les délégations Petite Enfance avec Patrick Croizet, mais aussi avec tous les élus, tous les services.

Il s'agit effectivement d'un gros projet qui mobilise beaucoup d'argent, mais pour lequel nous avons eu une très belle subvention de la CAF, avec beaucoup de travail. Je suis donc très contente, parce que cinq ans et demi, cela paraît long – c'est un peu fou de se dire que nous sommes à notre dernier Conseil –, mais cela va finalement très vite pour monter une structure d'une telle ampleur : 2 000 m², une exigence environnementale très forte, une médaille d'argent Bâtiments durables Nouvelle-Aquitaine.

Cela a également représenté beaucoup de travail avec les services techniques, sur la transition, etc. Finalement, cinq ans et demi pour un projet aussi beau, aussi gros, ce n'est pas si long, cela va très vite.

Je vais donc vous proposer ce soir de nommer cette belle maison, qui apportera 43 places supplémentaires pour les Saint-Médardais, ce qui est important.

Jean-Luc Trichard

Merci, Marie-Dominique.

J'ajouterais simplement qu'elle a reçu en 2020 la Grande Ourse du Salon du Livre et de la Presse Jeunesse pour avoir marqué durablement la littérature jeunesse. Je trouve que c'est une très bonne proposition, j'y adhère complètement.

Jacques Mangon

Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, une explication de vote pour dire que mes collègues et moi allons nous abstenir sur ce nom. Il est intéressant, nous n'avons bien sûr rien contre Madame Desplechin, mais nous aurions préféré quelque chose d'un peu plus globalisant par rapport à l'enfance. C'est bien d'honorer quelqu'un qui a du talent, qui a fait des choses intéressantes par rapport aux enfants, mais pour notre part, nous aurions plutôt été partisans d'un nom plus global, plus majeur. Nous avons pensé part à Françoise Dolto, dénomination qui nous aurait paru très adaptée pour ce lieu. Cela étant, chacun peut avoir ses goûts.

Aussi, nous nous abstiendrons, nous ne suivrons pas votre proposition.

Jean-Luc Trichard

Très bien.

Marc Morisset

Je vais adopter la même position, je vais m'abstenir de cette proposition. Évidemment, il est toujours intéressant de découvrir des personnes et de remettre cela dans l'intérêt collectif de la pensée autour de l'enfance. J'y adhère tout de même, mais on a parlé de cinq ans pour essayer de faire cette Maison de la Petite Enfance et je pense intéressant aujourd'hui de se rappeler que l'enfance est vraiment primordiale. Nous allons en parler après par rapport à l'égalité homme-femme, puisqu'il y a un volet sur l'enfance.

Quoi qu'il en soit, j'aurais effectivement aimé que dans cette mandature, puisque vous avez parlé de cinq ans, on prenne encore davantage soin des enfants, en particulier sur les chemtrails, sur lesquels je vous avais interpellé. Cela fait partie de l'éveil de la société.

Ici, dans ce Conseil, j'ai presque l'impression d'avoir aussi des enfants. Je m'adresse à vous avec les sources, avec les liens vers les données officielles de ce qu'il se passe aujourd'hui au-dessus de nos têtes, donc j'aurais espéré que l'enfance soit encore plus protégée, en particulier de ces nanoparticules répandues en haute atmosphère. C'est juste une petite parenthèse.

Je sais que les enfants seront en éveil, ils seront bien accueillis. Ils seront évidemment, comme tout le monde, je pense, dans une période où il sera nécessaire de les entourer avec

beaucoup de sérénité et de bienveillance. J'ai effectivement toute confiance dans les personnes qui vont œuvrer en ce sens.

S'il y avait une proposition à faire, des noms plus singuliers sur l'aspect de l'enfance, en particulier sur les contes pour les enfants, m'auraient bien plu. J'avais envie de proposer des personnes qui ont travaillé sur l'imaginaire en particulier, parce que dans ce Conseil, je crois qu'il manquait beaucoup d'imaginaire. Ça aurait été un beau symbole.

Je vous remercie.

Jean-Luc Trichard

Vous savez, Marie Desplechin, c'est beaucoup d'imaginaire pour la jeunesse et pour les enfants. Quant à la première partie de vos propos, n'y revenons pas. Nous en avons parlé fréquemment, je ne reviendrai pas sur ce sujet, qui ne nous concerne pas pour la présente délibération.

Nous avons donc une abstention de Monsieur Mangon...

Marie-Odile, pardon.

Marie-Odile Picard

Ne m'oubliez pas, Monsieur Trichard, s'il vous plaît. D'ailleurs, je ne sais pas si nous devons vous appeler Monsieur le Maire remplaçant ou Monsieur Trichard.

Jean-Luc Trichard

Appelez-moi comme vous le souhaitez.

Marie-Odile Picard

Monsieur Trichard, mes chers collègues, nous voterons cette délibération. Nous ne voulons pas être dans un esprit critique systématique par rapport aux décisions que vous prenez. En revanche, il est un peu dommage – une fois de plus, je le regrette – que l'opposition n'ait pas été concertée. Au cours de ce mandat, nous n'avons pas pris beaucoup d'importance dans les réflexions que vous avez menées, nous n'avons été associés à aucun moment. C'est dommage, nous le regrettons, puisque Monsieur le Maire évoque le souhait d'une collaboration plus fructueuse. Cela fait partie des regrets que nous avons.

Pour autant, nous voterons cette délibération.

Jean-Luc Trichard

Je résume : abstention du groupe de Monsieur Mangon.

Marc Morisset

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Abstention ? J'avais compris que vous le votiez. Très bien, merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la dénomination de :

- La nouvelle Maison de la Petite Enfance et parentalité : Marie Desplechin, Maison de la Petite Enfance et Parentalité ;
- La grande crèche : Satin Grenadine ;
- La crèche : La crèche Verte ;

- La crèche familiale : Le jardin de Pome.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à 33 POUR, 5 ABSTENTIONS et 0 CONTRE.

Véronique Durand rapporte la délibération suivante.

DG25_146 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES 2025. PORTÉ À CONNAISSANCE

Depuis la signature de la Charte européenne pour l'Égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en novembre 2020 et l'adoption par le Conseil municipal du premier plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour les années 2022 à 2024 (délibération n° DG22_001 du 9 février 2022), la Ville ne cesse de montrer son plein engagement sur cette thématique.

Dans une logique de continuité des actions, le deuxième plan d'action a été adopté en septembre 2025 (délibération n° DG25_100 du 24 septembre 2025).

Il s'articule autour de trois axes :

- Promouvoir une culture de l'égalité ;
- Garantir et reconnaître tous les droits ;
- Favoriser l'égalité professionnelle.

En application de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante, préalablement à la présentation du budget, un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les modalités et contenus de ce rapport ont été précisés par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 : ce rapport décrit la situation en matière d'égalité concernant le fonctionnement de la Collectivité, ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Le rapport fait état de la politique Ressources humaines de la Collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle). À cet effet, il reprend notamment les données prévues à l'article 51 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012, relatives aux ressources humaines de la Collectivité présentées en Comité technique.

Il présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le plan d'action fixe des objectifs à atteindre ainsi que des indicateurs de suivi sur la période 2025-2027, qui vont pouvoir ainsi alimenter ce rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annexé se compose donc de quatre parties complémentaires :

- Une première partie consacrée aux principaux indicateurs du territoire en matière d'égalité femmes-hommes ;
- Une seconde partie précisant les principaux indicateurs en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes au sein des services municipaux ;
- Une troisième partie recensant les actions et politiques publiques de la Collectivité en vue de la promotion de l'égalité femmes-hommes ;

- Une dernière partie sur les perspectives de travail de l'année 2026 en lien avec le renouvellement du Plan d'action pour l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport dresse donc un bilan des nombreuses actions menées en 2025 par la Ville pour diffuser la culture de l'égalité femmes-hommes, que ce soit en interne auprès des agentes et agents ou en externe auprès de la population et des acteurs locaux comme les associations. Il présente aussi les perspectives d'actions pour 2026.

Jean-Claude Trichard

Je précise que nous ne voterons pas cette délibération, il s'agit d'un porté à connaissance.

Véronique Durand

Mesdames, Messieurs, ce rapport est présenté dans un contexte politique et économique très instable, qui ébranle la vie quotidienne des gens, les liens sociaux et aggrave les disparités. La monoparentalité constitue un facteur supplémentaire de vulnérabilité sociale et économique.

À Saint-Médard-en-Jalles, 75 % des monoparents sont des femmes. Notre Collectivité compte 68 % d'agentes.

Ce rapport démontre que les femmes, d'une manière générale, ne vivent toujours pas le travail de la même façon : elles sont majoritairement plus concernées par les arrêts maladie, les autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfants, les emplois à temps partiel choisi ou à temps non complet affectant leur retraite.

La Collectivité s'engage à promouvoir au sein de ses services un cadre de travail équitable, respectueux, et à lutter contre toute forme de discrimination. Elle poursuivra la mise en œuvre d'un ensemble d'actions afin d'expliquer et accompagner une culture de l'égalité tout au long des parcours professionnels.

Les femmes victimes de violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles, tout comme les enfants, également victimes de ces situations, déclenchent des troubles psychologiques conséquents et des pathologies sur le long terme. La lutte contre ces violences et la maltraitance infantile reste notre priorité.

Le travail du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), de la Mission Égalité, de la Parentalité, du Point Justice, du Centre de Santé communal Cynthia Fleury, du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), les logements d'urgence, les dispositifs de lieux refuge et de mise en sécurité, comme Demandez Angela, renforcés par l'application mobile anti-harcèlement dans l'espace public, The Sorority, et la diffusion du violentomètre, sont autant de moyens que la Ville se donne afin d'apporter des réponses concrètes au plus près de sa population.

Dans notre Ville, promouvoir l'accessibilité aux droits, aux soins, c'est proposer des espaces de proximité pour accueillir et veiller à offrir les mêmes opportunités de prise en charge à tout le monde.

Nous portons également une vigilance accrue au renforcement de l'accès aux droits en santé des femmes, davantage concernées par l'errance médicale et les retards de prise en charge.

La place des femmes dans l'espace public, l'aménagement urbain, la dénomination de bâtiments, de rues, d'espaces publics, doit encore progresser avec l'opportunité de reconnaître la contribution des nombreuses personnalités féminines aux évolutions sociétales, scientifiques ou historiques. D'ailleurs, la dénomination de la nouvelle crèche Marie Desplechin, écrivaine engagée, présentée précédemment par ma collègue, est une grande satisfaction, qui salue l'investissement de toutes celles qui luttent pour faire avancer leurs droits.

À travers les réalisations du premier plan d'action Égalité femmes-hommes, la Ville propose des actions concrètes en faveur de l'égalité par la formation des personnels communaux, la mise en place de dispositifs internes comme le signalement des violences et des discriminations, ainsi que par les événements qu'elle a portés tout au long du mandat avec les partenaires associatifs et institutionnels : le 8 mars, Journée internationale des Droits des femmes, Mars aux Couleurs de toutes les Femmes, la Quinzaine de l'Égalité et de la Diversité, le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le deuxième plan d'action Égalité de la Ville confirme notre volonté de poursuivre une politique volontariste et transversale au sein des services municipaux et sur la Ville en associant l'ensemble des forces associatives, sociales, culturelles, éducatives et économiques de notre Commune. Il s'agira de créer les conditions concrètes d'un accès égal au droit, à l'information, à la sécurité, à la mobilité, aux espaces publics et à la santé.

La délégation Mission Égalité permet un travail transversal sur l'ensemble de la Ville.

Ce rapport montre que le travail effectué est considérable. Tout ce qui reste à faire ne l'est pas moins.

Je remercie le chargé de Mission Égalité pour la grande qualité de son travail. Merci également aux personnels, aux partenaires, aux actrices et acteurs locaux, qui portent chaque jour ces combats pour l'égalité et qui donnent un sens aux valeurs que portent Monsieur le Maire et la majorité municipale.

Vous avez tous les détails du rapport, qui est joint à la délibération.

Je vous remercie.

Jean-Luc Trichard

Merci, Véronique. Je m'associe à tes remerciements. Le travail de la Mission Égalité, de tous les services et les partenaires a contribué à cette évaluation et à l'identification des nouveaux axes prioritaires pour les trois années : l'année actuelle et les deux prochaines.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?

Patricia Guillot

Mesdames, Messieurs, je souhaite simplement compléter les propos de Madame Durand concernant la situation en matière d'égalité. Nous soutenons bien sûr pleinement les actions menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des services municipaux et des milieux associatifs, entre autres.

En 2025, le Haut Conseil de l'Égalité entre les femmes et les hommes mettrait en avant la progression de cette égalité, mais certaines inégalités persistent, notamment en termes de salaires, puisque les hommes gagnent toujours plus à poste égal, à l'exception des femmes à des postes de pouvoir, et malheureusement en termes de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles.

C'est là où l'éducation, dès le plus jeune âge, doit jouer un rôle essentiel dans l'apprentissage de ces valeurs. L'égalité, ce sont les mêmes droits, les mêmes chances et le même avenir.

Jean-Luc Trichard

Je vous remercie.

Marc Morisset

Madame Durand, je vais également plussoir au fait que des choses sont forcément bien, comme cela a été dit précédemment. Évidemment, il y a des initiatives, il y a des indicateurs, il y a des associations qui sont en œuvre pour que cela se passe mieux.

Toutefois, nous avons toujours ce décalage – cela a été évoqué par rapport au salaire –, mais nous avons aussi, je pense, une difficulté : Saint-Médard-en-Jalles est tout de même à la moitié de la moyenne nationale. En effet, nous sommes à 7 % de la pauvreté, et évidemment, cela touche principalement les femmes. Je pense donc qu'il faudra sans doute travailler là-dessus encore davantage, parce que nous avons aujourd'hui une difficulté à endiguer ce phénomène de pauvreté. Bien sûr, avec un gouvernement comme le nôtre, c'est beaucoup plus difficile, j'en conviens, et lorsque les finances sont encore plus allégées, il est effectivement plus difficile de résoudre les problèmes locaux.

Je ferai une petite parenthèse sur les formations en 2026. Je reprends la poursuite du plan de formation, notamment autour des thématiques suivantes : recueil de la parole de l'enfant, vie affective et sexualité, informations préoccupantes, violences intrafamiliales, aménagement des espaces publics, accueil des nouveaux arrivants, notamment au profit des Réfégals et des personnes évaluateurs, ce qui permettra à certains de s'acculturer à l'égalité et d'approfondir les connaissances.

J'étais déjà intervenu sur la notion d'égalité, j'avais dit que l'ordre du drapeau français était justement dans un certain ordre. Il est intéressant de savoir ce qu'avaient demandé à l'époque les paysans : ils demandaient à ce qu'il y ait d'abord une fraternité pour que l'on discute de l'égalité. Ce qui est intéressant, c'est que si on va aujourd'hui vers une égalité du respect des minorités, et parfois du respect même des gens qui biaisent la réalité, on va tout doucement diminuer ce niveau d'égalité, alors que si on travaille sur l'égalité pour essayer d'aller vers la connaissance, le mieux vivre-ensemble et l'égalité, forcément, de la connaissance des droits – cela a également été évoqué –, je crois que l'on va vers une société qui est bien meilleure.

Ainsi, pour le respect des minorités, je pense qu'il faut surtout mettre l'index sur le fait qu'il faut travailler l'équité, laquelle passe par la justice, parce que la justice a aussi un travail à faire, si elle n'est pas, évidemment, gangrenée par le système actuel, mais c'est encore une autre parenthèse.

J'en reviens au thème qui était abordé ici : vie affective et sexualité. Vous avez mentionné les Réfégals, personnes chargées de suivre et de mettre en place, entre autres, le programme EVARS (Éduquer à la Vie Affective et Relationnelle et à la Sexualité). Dans les questions que j'ai posées au dernier Conseil, qui ont été refusées...

(Intervention inaudible hors micro)

Si, si, ils ont une compétence dans ce domaine-là, ils suivent en particulier cela. Vous dites « non », tant mieux, parce que vous ne les mettez pas là-dedans, mais peut-être qu'eux, en *off*, font des choses différentes lorsqu'ils sont directement auprès des personnes en charge, qui forment. Je mets donc encore une fois un bémol sur le fait que travailler sur cela en dessous de 15 ans est aujourd'hui pénalement condamnable, c'est-à-dire travailler sur la sexualité, parler de la sexualité à un enfant, et en particulier sur le consentement. Je le répète, le consentement à une personne qui n'a pas la capacité psychique et intellectuelle de répondre peut être considéré pénalement comme quelque chose de pénal, de grave...

Jean-Luc Trichard

On va terminer, ne restons pas des heures là-dessus.

Véronique Durand

Je voudrais intervenir.

Marc Morisset

Je souligne tout de même que c'est dans la libération, mais Madame l'Adjointe va répondre.

Véronique Durand

Oui, je vais répondre.

Jean-Luc Trichard

Nous maintenons cette délibération telle qu'elle est.

Marc Morisset

Bien sûr, mais j'ai le droit de voter après.

Jean-Luc Trichard

Si vous estimez que le consentement ne doit être acquis qu'à partir de 15 ans, je suis désolé, je ne peux pas être d'accord avec vous. Il y a des capacités cognitives bien avant 15 ans. Vos discussions et des pensées complotistes...

Marc Morisset

Non, non. Ce sont les textes de loi, Monsieur.

Jean-Luc Trichard

Écoutez, s'il vous plaît...

Marc Morisset

Ce sont des textes de loi, donc vous vous trompez, Monsieur. Je vous assure que vous vous trompez.

Jean-Luc Trichard

Non, je ne me trompe pas.

Marc Morisset

Il est intéressant, aujourd'hui, de pointer du doigt le fait que...

Véronique Durand

On est en train de s'égarer.

Jean-Luc Trichard

Nous l'avons pris en compte. Quel est votre vote sur cette délibération ? Non, pardon, c'est un porté à connaissance.

Marc Morisset

C'est un porté à connaissance, mais puis-je tout de même terminer ?

Jean-Luc Trichard

On va arrêter là.

Marc Morisset

Je n'ai pas le droit ? Vous faites la même chose que Monsieur Delpeyrat.

Véronique Durand

Je voudrais intervenir.

Jean-Luc Trichard

Il n'y a pas de raison que je fasse autrement.

Marc Morisset

Pourquoi ?

Jean-Luc Trichard

Je serai même sans doute plus dur que lui.

(Rires)

Vous me connaissez un peu.

Marc Morisset

Non, pas suffisamment. J'aurais tendance à vous inviter à l'éveil vis-à-vis de cela, parce qu'il y a les Parents en Colère, les Mamans Louves et autres qui pointent du doigt le fait que cela se met en place.

Jean-Luc Trichard

Écoutez, nous avons bien compris.

Marc Morisset

Il faut faire attention à tout cela. Je vais écouter, puisque vous êtes...

Jean-Luc Trichard

Je vais vous couper le micro si vous...

Marc Morisset

Je termine. Je vous demande juste d'être vigilant vis-à-vis de cela, parce qu'il en va de l'avenir de la société, et en particulier, évidemment, en passant par les enfants. Ces derniers vont devenir des parents et les parents vont effectivement travailler sur l'égalité hommes-femmes. Il faudra travailler là-dessus, et surtout sur l'équité.

Voilà, c'est tout. C'était une petite parenthèse, mais je crois qu'il était important de le souligner.

Merci de votre respect, Monsieur.

Véronique Durand

Monsieur Morisset, vous faites une grosse confusion. Les Réfégals dont vous parlez, qui sont cités dans le plan d'action, sont des Référents Égalité qui se sont portés volontaires dans les services municipaux pour faire le lien avec les équipes de ces services et les projets que nous pouvons porter avec la Mission Égalité sur le plan de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Ils ne sont pas dans l'éducation sexuelle.

Ensuite, je vais tout de même répondre par rapport à ce que vous dites. Éduquer un enfant, c'est le protéger. Un enfant sur 10 est victime d'inceste, d'accord ? Toutes les trois minutes, un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle.

Marc Morisset

(Intervention inaudible hors micro)

Véronique Durand

Laissez-moi finir.

160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, d'accord ? Il est donc important que les enfants soient informés, et lorsqu'ils le sont, cela retarde justement les premiers rapports et cela les protège mieux.

Il est également important que ce soit fait au niveau des écoles, auprès des parents. C'est une complémentarité : l'école apportera le volet biologique et droit et les parents travailleront sur la valeur et sur l'affectif. Il est important d'apprendre aux enfants à la maternelle que leur corps est privé et leur donner les mots justes pour se défendre.

Sachez, Monsieur Morisset, qu'un enfant, même en maternelle, a le droit de dire non à ce qui le met mal à l'aise. Ce sont plutôt les silences qui devront inquiéter et non les explications, qui sont simples, aux questions posées. Sachez que les enfants se taisent souvent, raison pour laquelle il est important de créer des climats d'écoute.

L'éducation sexuelle est importante, mais cela n'a rien à voir avec nos Réfégals à Saint-Médard-en-Jalles.

Jean-Luc Trichard

Merci, Véronique, de ces précisions.

Marc Morisset

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Non, non, ne revenons pas là-dessus, s'il vous plaît. C'est bon,

Marc Morisset *(hors micro)*

Vous ne voulez pas entendre...

Jean-Luc Trichard

Non.

Marc Morisset

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Non, non, c'est bon. Nous avons déjà passé pas mal de temps là-dessus. Cela ne nécessite pas de vote, donc arrêtons-nous là.

Marc Morisset

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

S'il vous plaît, Monsieur Morisset.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2026.

Pour information au Conseil municipal.

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

DG25_147 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026 - BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2026 lors du Conseil municipal du 12 novembre 2025.

Le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	9 430 947,00		013 – Atténuation de charges	250 000,00	
	012 – Charges de personnel	28 441 347,00		70 - Produits des services, du domaine...	4 465 830,00	
	014 – Atténuation de produits	983 094,00		73 – Impôts et taxes	3 848 291,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	4 534 488,00		731 – Fiscalité locale	30 674 200,00	
	66 - Charges financières	507 310,00		74 – Dotations et participations	7 141 823,00	
	67 – Charges exceptionnelles	10 000,00		75 – Autres produits de gestion courante	756 500,00	
	023 – Virement à la section d'investissement		1 657 953,00	76 – 77 - Produits financiers et spécifiques	9 000,00	
	042 – Opérations d'ordre entre sections		2 305 000,00	042 – opérations d'ordre entre sections		724 495,00
	Total	43 907 186,00	3 962 953,00	Total	47 145 644,00	724 495,00
				R002 : Résultat reporté		
	Total de la section de fonctionnement	47 870 139,00		Total de la section de fonctionnement	47 870 139,00	
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	460 889,00		13 – Subventions d'investissement	2 286 413,00	
	204 – Subventions d'équipement versées	1 091 375,00		16 – Emprunts et dettes assimilées (dont 165)	5 312 336,00	
	21 – Immobilisations corporelles	6 128 443,00		10 – Dotations, fonds divers et réserves (dont 1068)	1 450 000,00	
	23 – Immobilisation en cours	2 840 000,00		27 – Autres immobilisations financières	2 500,00	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	2 646 000,00		024 – Produits des cessions d'immobilisations	897 000,00	
	27 – Autres immobilisations financières	20 000,00		021 – Virement de la section de fonctionnement		1 657 953,00
	45- Opération pour compte de tiers	15 000,00		45- Opération pour compte de tiers	15 000,00	
	040 - Opérations d'ordre entre sections		724 495,00	040 - Opérations d'ordre entre sections		2 305 000,00

041 – Opérations patrimoniales		100 000,00	041 – Opérations patrimoniales		100 000,00
Reports 2024			Reports 2024		
Total	13 201 707,00	824 495,00	Total	9 963 249,00	4 062 953,00
D001 : Résultat reporté					
Total de la section d'investissement	14 026 202,00		Total de la section d'investissement	14 026 202,00	
Total du BP 2026	61 896 341,00		Total du BP 2026	61 896 341,00	

Jean-Luc Trichard

Je précise que vous avez reçu hier par Idélibre une nouvelle présentation synthétique du budget primitif. Vous ne l'avez peut-être vu que ce matin, mais il y avait une erreur dans cette présentation synthétique : des chiffres sans doute copiés-collés ou des choses n'étaient pas justes. Je suppose que vous avez bien pris la bonne présentation.

Bernard Cases

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous continuons la présentation du processus budgétaire après le rapport d'orientations budgétaires que nous avons évoqué au dernier Conseil municipal, qui a permis de présenter les grands axes du budget 2026. Nous présentons ici davantage les données chiffrées, parce qu'un budget, ce sont des données chiffrées. Nous ne pouvons imaginer procéder différemment.

Nous présentons un budget cohérent et responsable au regard des circonstances et du moment. Il faut tout de même rappeler cesdites circonstances : le brouillard dans lequel vivent les collectivités locales avec l'absence de budget pour notre pays. Nous avons donc préparé un budget municipal sur la base du projet de loi de finances tel qu'il a été déposé au mois d'octobre par le gouvernement.

Je rappelle que le manque à gagner, c'est-à-dire des prélèvements nouveaux ou des baisses de dotations de la part de l'État, s'établissait à 1,1 million d'euros en 2025 ; cette année, c'est une nouvelle ponction qui se rajoute à celle de 2025, d'au moins 1,2 million d'euros, dans la mesure où le projet de loi de finances tel qu'il a été présenté sera voté en l'état. Dès lors, nous avons prévu de limiter les dépenses de fonctionnement – nous le verrons dans un instant – en lien avec les services de la Ville, et ce sans compromettre, bien sûr, le service rendu à la population.

Comme nous le verrons, malgré des recettes de fonctionnement atones – c'est vrai que l'inflation est désormais faible, nous sommes plutôt autour de 0,8-0,9 % – et ces baisses de l'État, notamment de la dotation globale de fonctionnement, nous proposons un budget de fonctionnement où les recettes vont progresser malgré tout plus rapidement que les dépenses. En effet, les dépenses progressent de 0,5 % et les recettes de 0,8 %, permettant à la Commune de disposer d'une épargne en hausse par rapport à celle de 2024, somme qui viendra donc abonder notamment les investissements. Cette démarche vertueuse, disons-le, préserve les grands équilibres financiers de la Commune.

À côté de ces circonstances, il y a le moment, qui est la fin du mandat, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer. Aussi, ce budget tient à financer l'intégralité des engagements pris par cette équipe au cours du mandat, des projets engagés comme la Maison de la Petite Enfance, qui devra être achevée en cours d'année et qui ouvrira sans doute sur le dernier trimestre 2026, ainsi que des projets lancés ou en cours de lancement, comme par exemple le padel ou le plan en matière de réduction de la chaleur dans les salles de classe des écoles.

Le nouveau mandat pourra donc démarrer en mars 2026 sans avoir à assumer des engagements du précédent, ce qui nous changera de la situation que nous avons rencontrée en 2020 – nous pourrions y revenir si vous le souhaitez.

Deuxième élément, dans ce moment, afin de préparer l'avenir sans perdre trop de temps, et notamment l'année 2026, nous avons cependant prévu l'équivalent de 300 000 euros dans le budget pour des études sur des équipements, qui demandent soit beaucoup de temps en études, soit de la recherche de subventions, soit une recherche d'accords avec d'autres collectivités. Ces études pourront être lancées ou arrêtées suivant le choix fait par la nouvelle équipe en poste à ce moment-là.

Sans revenir sur le rapport d'orientations budgétaires, je vous propose d'examiner les grandes masses budgétaires telles qu'elles apparaissent dans le futur budget, afin de fixer les idées. Le montant du budget 2026, en tenant compte de la totalité des opérations, y compris les opérations d'ordre, va s'élever à un peu moins de 62 millions d'euros. En ce qui concerne les opérations réelles, c'est-à-dire ce qui nous intéresse véritablement ici ce soir, le budget primitif va s'élever à 57 108 000 euros. Par rapport à celui de 2025, il progresse de 0,59 %.

S'agissant de la section de fonctionnement, au niveau des dépenses réelles prévisionnelles, elle s'établit à 44 millions d'euros, donc en augmentation de 0,52 %, comme je vous le disais tout à l'heure.

Si nous examinons plus en détail les charges de cette section de fonctionnement, et en particulier les dépenses, les charges à caractère général baissent de près de 6 % dans le cadre d'une démarche volontariste de notre part, mais aussi dans la mesure où un certain nombre de postes importants ou significatifs – je pense notamment aux fluides – sont à des niveaux identiques à l'année précédente, voire même en légère baisse pour certains. Ce montant des charges à caractère général s'établit donc à 9,5 millions d'euros cette année, en baisse de près de 6 % par rapport à 2025.

S'agissant des charges de personnel, elles s'élèvent à 28,5 millions et progressent de 1,4 %, la hausse étant due quasi exclusivement à l'augmentation des cotisations de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), où nous serons ponctionnés cette année encore de 361 000 euros. Il faut savoir qu'à la fin de cette période, c'est-à-dire sur les quatre années 2025, 2026, 2027 et 2028, la somme de 360 000 euros correspondra à une augmentation de 40 % du taux payé par l'employeur pour cette caisse de retraite. J'entends parfois certains professionnels dans le privé qui ne veulent pas une augmentation de 0,1 ou de 0,2 % de certaines de leurs cotisations, mais l'État ne s'est pas posé tout à fait les mêmes questions en direction des collectivités locales.

En définitive, c'est plus d'un million d'euros supplémentaires qu'il faudra sortir tous les ans par rapport à la situation de 2024. Cela s'explique donc essentiellement par l'augmentation de ces cotisations, et bien sûr du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), qui est estimé à 122 000 euros, ce qui permet les évolutions de carrière des personnels de la Collectivité.

Ainsi, ce sont essentiellement des mesures réglementaires nationales qui conduisent à cette augmentation d'un peu plus de 1,4 % des charges de personnel.

En ce qui concerne les autres charges de gestion courante, il s'agit notamment des subventions. Il est intéressant de noter que les subventions versées à l'EHPAD, au CCAS, à l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle), ainsi qu'aux associations de la Ville, représentent 4,5 millions d'euros. Si notre participation à l'EHPAD ou à l'EPCC est quasiment équivalente sur la durée du mandat, nous pouvons noter que les subventions aux associations de la Ville ont été portées de 1,5 million en 2020 à 1,55 million d'euros en 2026, soit près de 40 % d'augmentation sur la durée du mandat. Cela démontre bien l'importance que présente, pour notre équipe, le fait de soutenir ces associations de la Ville.

Toujours en matière de dépenses de fonctionnement, les charges financières s'établissent à 500 000 euros. Elles sont également en baisse par rapport à 2025, à hauteur de 12 %, principalement parce que nous avons pu souscrire des emprunts qui sont pour la plupart à des taux bonifiés, indexés sur le livret A, avec la Banque des Territoires.

En ce qui concerne les charges spécifiques, il est intéressant de s'arrêter sur les atténuations de produits. Le terme « atténuation » n'est peut-être plus tout à fait adapté puisqu'il s'agit désormais des sommes qui sont prélevées par l'État dans le cadre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ces sommes ne sont pas nouvelles, mais représentent tout de même 270 000 euros pour la Collectivité.

Il s'agit également du DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel), prélèvement de l'État susceptible d'être un jour remboursé. Initialement, en 2024 ou 2025, il devait l'être sur trois ans et à 90 % ; dans la future loi de finances, il le serait sur cinq ans et à 80 %. Toutefois, ce qui est important pour nous cette année, c'est que ce dispositif, qui représentait 286 000 euros en 2025, va représenter 573 000 euros en 2026, soit une augmentation de près de 60 %. L'État va donc prélever plus de 800 000 euros à notre Collectivité, 800 000 euros qui se rajouteront quelque part au fait que – nous en dirons un mot dans un instant – la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui était de 450 000 euros en 2025, ne sera plus que de 220 000 euros en 2026, et qu'en 2027, il n'y aura sans doute plus de DGF pour notre Commune, comme c'est déjà le cas de quelques communes voisines. Il faut savoir qu'en une douzaine d'années, la DGF, qui représentait 3,5 millions dans le budget de notre Commune, est désormais de 220 000 euros, cette année encore.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, comme je vous le disais, ces recettes réelles de fonctionnement vont s'élever à 47 millions pour notre Commune, en hausse de 0,85 %. La Commune va ainsi pouvoir éviter ce que de très nombreuses communes subissent depuis des années, à savoir ce que l'on appelle un effet ciseaux, c'est-à-dire des dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement.

Sur ces recettes réelles de fonctionnement, les produits des services progressent peu cette année : avec environ 4,5 millions, cela correspond à ce que la Collectivité recevait avant le Covid. Il aura tout de même fallu pratiquement toute la durée du mandat pour que nous retrouvions les sommes d'avant la pandémie.

Les produits de la fiscalité locale représentent un peu plus de 30 millions d'euros. Il s'agit bien sûr de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Nous l'avons déjà dit dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, mais il faut rappeler que les taux d'imposition resteront inchangés et que nous avons prévu une revalorisation des bases fiscales à 1,2 %, ce qui correspond à ce que prévoit l'État dans sa loi de programmation financière. Il convient également de noter que l'inflation se situe actuellement, en glissement, aux alentours de 0,8-0,9 %. Le reste correspond aux augmentations physiques, c'est-à-dire aux constructions, lesquelles sont désormais soumises à la taxe foncière.

Il faut également noter que cette année, le produit des droits de mutation à titre onéreux a été estimé à 1,5 million, soit 100 000 euros de plus que sur 2025. Sur 2025, d'après les estimations que nous avons pu faire, nous devrions avoir un niveau de produit de ces droits de l'ordre de 1,6 million d'euros.

En ce qui concerne les autres fiscalités ou l'autre fiscalité, c'est essentiellement ce qui est versé par la Métropole, les attributions de compensation et la dotation de solidarité métropolitaine. Cette dernière diminue légèrement dans la mesure où les intercommunalités – donc la Métropole – sont touchées par les prélèvements de l'État, et ainsi, par répercussion, les dotations que ces métropoles peuvent verser aux collectivités.

Pour ce qui est des dotations et participations, nous avons évoqué l'écrêtement de la dotation globale de fonctionnement, qui ne sera plus que de 220 000 euros d'après les calculs que

nous avons faits. Les allocations compensatrices, c'est-à-dire ce que nous verse l'État par rapport aux réductions d'impôts qu'il applique, notamment la taxe foncière sur les entreprises, les fameux impôts de production sur les entreprises, représentent 2,5 millions, et elles pourraient être encore diminuées dans la loi de finances. Nous n'avons pas tenu compte de cet aspect, mais nous n'avons pas non plus réévalué ces allocations compensatrices de 1,2 %. Nous pourrions donc nous retrouver à peu près à ce même niveau de 2,5 millions d'euros. Cela paraît un peu compliqué, mais ça ne l'est pas tant que ça.

S'agissant d'un contributeur important, à savoir la Caisse d'Allocations familiales, par-delà le fait qu'effectivement, comme l'a signalé Marie-Dominique Canouet, celle-ci a largement subventionné la Maison de la Petite Enfance en cours de réalisation, en matière de fonctionnement, la CAF verse plus de 3 millions d'euros à notre Collectivité. Ce sont des participations en soutien aux structures d'accueil Petite Enfance, mais également aux accueils de loisirs et au périscolaire.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais dire sur le fonctionnement. Nous avons des dépenses maîtrisées, que ce soit en matière d'administration générale ou en matière de personnel, et un effort toujours soutenu vis-à-vis des associations de la Collectivité. Nous avons des recettes qui progressent très faiblement, et ce avec un désengagement de l'État qui continue.

Pour ce qui est de la section d'investissement, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à un peu plus de 13 millions d'euros. C'est un programme qui reste ambitieux et qui va permettre – j'insiste beaucoup sur cet aspect – de finaliser l'ensemble des projets de notre mandature.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement elles-mêmes, elles vont s'élever à 9,5 millions d'euros, et les dépenses financières, c'est-à-dire le remboursement en capital de la dette, à 2,6 millions. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer largement les dépenses d'équipement lors du rapport d'orientations budgétaires, mais je me permets tout de même de rappeler que sur ce budget, il conviendra de prévoir 2,8 millions d'euros pour assurer la réalisation totale de la Maison de la Petite Enfance. Il est également prévu 650 000 euros au profit des écoles, avec notamment deux grands projets : le Plan Canicule et la création d'un ascenseur pour l'élémentaire d'Hastignan. Nous avons encore prévu 756 000 euros pour les pratiques sportives, avec par exemple la construction des cours de padel au stade Monseau, 130 000 euros pour la culture et les associations avec la mise aux normes des bâtiments dits FA et FE au site Duperier, et plus de 470 000 euros pour un plan d'action Énergie, avec un poste important de 325 000 euros pour la création de trois centrales photovoltaïques sur la salle Jacques Brel, les padels et le Carré des Jalles. Enfin, il est prévu 420 000 euros d'acquisitions immobilières, notamment l'acquisition d'un terrain qui jouxte le cimetière de Balanguéy, qui permettra son extension de 90 emplacements. Par ailleurs, la Commune versera 250 000 euros au titre de la surcharge foncière en direction des bailleurs sociaux.

La Ligne verte, qui reprend en partie ou pour l'essentiel ces dépenses d'investissement, va s'établir cette année à un peu plus de 1,1 million. Sur l'ensemble du mandat, nous avons prévu une autorisation de programme de l'ordre de 8 millions d'euros, mais nous serons beaucoup plus près des 12 millions après 2026.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles vont s'établir, pour équilibrer le budget, à un peu plus de 14 millions d'euros. L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement de 3,2 millions viendra donc abonder cette section d'investissement.

Par ailleurs, le fonds de compensation pour la TVA devrait rapporter 1,2 million à la Collectivité. Les subventions d'investissement connues devraient quant à elles s'élever à 2 286 000 euros. Pour l'essentiel, ce sont des subventions pour la Maison de la Petite Enfance en provenance de la Caisse d'Allocations familiales et de l'État. Pour ce qui est des cessions, il

s'agit principalement de la vente de la propriété de l'îlot dit Courtois à Domofrance pour permettre l'ensemble mixte, avec une soixantaine de logements.

Comme je vous le disais, pour équilibrer les recettes d'investissement, à ce stade de la construction du budget et dans la mesure où nous ne connaissons pas le résultat 2025, nous avons prévu un emprunt d'un peu plus de 5 millions d'euros, sachant qu'habituellement, l'excédent que nous dégagons – nous pouvons le voir sur l'ensemble de la mandature – d'un budget sur l'autre permet de virer sur la section d'investissement environ 3 millions d'euros, qui viendront donc abonder les recettes et réduiront d'autant l'emprunt en question. C'est pour cela que – n'en déplaise à Monsieur Bouteyre – l'indication qu'il faudra un peu plus de neuf ans, soit 9,91 années de ratio de capacité de désendettement, n'a aucun sens, si ce n'est qu'aujourd'hui, s'il n'y avait pas ce passage du fonctionnement sur l'investissement de l'excédent, il faudrait effectivement 9,91 années.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce budget. Nous avons des investissements qui restent très importants sur ce mandat, puisque sur les cinq années, nous sommes déjà à 50 millions d'investissements jusqu'en fin 2025, et en 2026, il est encore prévu de financer en totalité 13 millions pour les équipements de la Commune en investissement.

Je vais maintenant vous présenter les budgets annexes.

Tout d'abord, le budget annexe Bâtiment à usage commercial, comme vous le savez, ne concernait initialement que ce que l'on appelait l'îlot 7, là où se trouve Copernic, maintenant Domofrance, et où sera très bientôt une antenne de l'hôpital Charles Perrens. Nous avons rajouté à ce budget annexe Le Central, le bâtiment tout proche qui a vocation à accueillir, par-delà le fait qu'Orange conserve encore des mètres carrés, la radiologie et un cabinet dentaire. Nous avons prévu un montant de travaux d'environ 800 000 euros, mais qui pourrait être légèrement au-dessus. Il fera l'objet d'un emprunt dédié si nécessaire.

Par ailleurs, il faut rappeler que ce budget annexe générera 240 000 euros de loyer annuel en année pleine.

Le budget Production d'énergie est quant à lui caractérisé par le fait que nous allons créer trois nouvelles centrales photovoltaïques pour un montant de 325 000 euros. Toutefois, à ce stade de l'année, nous ne connaissons pas encore le résultat cumulé de 2025 de la vente d'électricité par les panneaux déjà existants.

S'agissant du budget Logements sociaux allée Dordins, je n'ai aucun commentaire particulier, si ce n'est que c'est un budget annexe qui vit sa vie, avec notamment le produit des loyers liés aux trois logements sociaux occupés.

Le budget annexe Centre de Santé est en progression pour atteindre un peu plus de 1,2 million d'euros, notamment en raison de l'ouverture des deux antennes d'Eysines et de Blanquefort. Je précise que sur 2025, ce Centre communal de Santé a réalisé plus de 20 000 consultations et que plus de 3 000 personnes l'ont pris comme médecin référent. À travers le budget 2025, il devrait être légèrement excédentaire, sans avoir besoin de faire appel à la subvention d'équilibre de 70 000 euros que la Commune avait prévu de verser le cas échéant. Ainsi, au bout d'à peine deux années, le Centre communal de Santé est en train de trouver le rythme de croisière que, d'une certaine façon, nous pouvions espérer. Cela va lui permettre de travailler encore plus, si nécessaire, sur les aspects de prévention, qui « coûtent » – je souligne l'importance des guillemets – et qui ne sont pas particulièrement financés.

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Bernard Cases

Comment cela, les amortissements ?

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Bernard Cases

Vous amortissez les écoles ? Vous amortissez la piscine ?

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Il faut demander la parole et parler dans le micro. Vous aurez la parole, ne vous inquiétez pas.

Bernard Cases

C'est très curieux, j'avoue que cela me dépasse. Nous n'allons pas revenir dessus, mais au regard du succès que cela représente, je ne comprends pas que vous fassiez encore ce genre de combat d'arrière-garde. Cela ne vous convient pas, soit, mais de surcroît – et c'est là-dessus que je voulais terminer –, l'ARS (Agence Régionale de Santé) demande au CCAS de bien vouloir concourir pour pouvoir être reconnu, notamment en matière de réception des personnes en situation de handicap, et prévoit de doter le Centre de Santé de 50 000 euros pour s'équiper à l'occasion. Il est donc intéressant de voir qu'au moins l'extérieur, tout comme une grande partie de la population, reconnaît l'intérêt de ce Centre de Santé.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les budgets annexes, que nous pourrions voter séparément par rapport au budget principal, si vous le souhaitez.

Jean-Luc Trichard

Merci, Bernard.

Marie-Odile Picard

Monsieur Trichard, Monsieur le Maire qui nous écoute, je pense en visio, mes chers collègues, chers Saint-Médardais, nous sommes en période de fête : le papier cadeau est sorti, le papier cadeau est joli, les mots sont choisis. Ça brille, ça scintille, mais malheureusement pour vous, ça clignote et ça clignote rouge. Malgré l'autosatisfaction affichée tout au long de ce rapport, l'heure est grave.

Nous l'avons bien compris, c'est un budget fourre-tout pour pouvoir satisfaire vos engagements politiques. Soit.

Je vais essayer d'expliquer de façon un petit peu plus compréhensible notre inquiétude au Saint-Médardais, parce qu'il est vrai que cet exercice de budget n'est pas toujours facile, et après avoir été submergé de chiffres et d'explications financières, on s'y perd parfois.

Certes, vous avez évoqué à plusieurs reprises les mesures de l'État, d'une brutalité et d'une ampleur inédites, avez-vous dit la dernière fois. C'est vrai, mais ce n'est pas nouveau. Je vous rappelle que cela a commencé sous Monsieur Valls en 2014. Ce qui est grave, c'est que vous n'en avez pas tiré les conséquences. Dans ce rapport, vous ne parlez pas d'économies. Pire, nous considérons qu'une fois encore, vous plombez l'endettement de notre Commune et vous engagez – nous l'avons bien vu – des dépenses tous azimuts, à tel point que l'on peut se demander où sont vos priorités.

Vous vous inscrivez dans une tradition dépensière. Le moins que l'on puisse dire, c'est que vous avez ouvert grand les vannes de la dépense publique. À cause de vous – en l'occurrence,

je pense à Monsieur Rocard –, Saint-Médard-en-Jalles vit maintenant au-dessus de ses moyens. Nous avons également le sentiment que vous ne maîtrisez plus rien. Dans le rapport d'orientations budgétaires que vous nous avez présenté au Conseil municipal du 12 novembre dernier, vous envisagiez un recours à l'emprunt estimé à 3 millions d'euros ; dans le présent rapport, un mois plus tard, vous envisagez un recours à l'emprunt de 5,3 millions d'euros, soit + 2,3 millions d'euros.

Ce qui est important également pour notre Commune, c'est sa capacité de désendettement, que vous estimiez au mois de novembre – il y a un mois – à 9,9 années. En l'espèce, Monsieur Cases, vous m'avez tout de même étonnée. Vous avez dit : « Ce ratio n'a aucun sens ». Pourquoi ne l'avez-vous jamais dit depuis 2020 ? Si, ce ratio a un sens : c'est un ratio qui a été mis en place par le cabinet Michel Klopfer, dont vous vous êtes servi en début de mandat pour réaliser l'analyse financière de notre Commune. À ce moment-là, vous n'avez jamais dit que le ratio du cabinet Klopfer n'avait aucun sens.

Au mois de novembre, nous étions donc à 9,9 années de capacité de désendettement, et ici, dans ce rapport, vous nous parlez de 8 années. Par quel tour de passe-passe avez-vous réussi à diminuer de deux années ce ratio d'endettement ? Je suis tout de même très étonnée. Cela pourrait s'apparenter à de l'insincérité budgétaire.

Pour l'expliquer de façon simple à nos concitoyens, le ratio de désendettement analyse la santé financière d'une commune. Je travaille dans une banque, et en ce qui concerne l'endettement des ménages, on parle de capacité d'endettement ou de taux d'effort ; pour une commune, on analyse sa santé en fonction du nombre nécessaire d'années pour se désendetter. Selon le cabinet Michel Klopfer, les ratios sont au vert lorsque nous sommes dans une durée de désendettement inférieure à 8 ans, dans une zone orange lorsque ce ratio se situe entre 8 et 10 ans, et au-delà de 10 ans, nous sommes dans le rouge. En l'espèce, nous sommes à 9,9 années de ratio de désendettement, donc nous frôlons le rouge, et avec 2,3 millions d'endettement supplémentaire en 2026, nous sommes clairement dans le rouge. En l'espace de six ans, nous sommes donc passés d'une capacité de désendettement favorable à une capacité de désendettement qui a franchi un seuil d'alerte.

Autre document important, que je vous rappelle également : le rapport de la Chambre régionale des Comptes, qui date du 22 janvier 2024. La Chambre a alerté sur le programme ambitieux que vous menez au regard des capacités financières de la Commune. Nous l'avons bien vu, vous êtes obligés, une fois encore, afin d'équilibrer les comptes, dites-vous, d'augmenter notre endettement de 5,3 millions d'euros.

Par ailleurs, lors du précédent Conseil municipal, mon collègue Serge Hélaudais avait dénoncé la gestion de la masse salariale avec une augmentation inédite de 28 % entre 2020 et 2026. Bien évidemment, nous n'oublions pas les différents chargés de mission que vous avez engagés, la création de postes, d'un chef de cabinet, en plus de la directrice de cabinet et d'un directeur de cabinet adjoint, et j'en passe et des meilleures. Nous sommes passés d'une masse salariale de 22 millions en 2020 à 28 millions en 2026. Les différentes mesures gouvernementales n'expliquent pas une telle augmentation, du moins pas en totalité.

Ensuite, dans ces 28 millions, avez-vous pris en compte les dépenses de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance et le personnel qu'il sera nécessaire d'affecter au padel ?

Tout au long de ce rapport, vous omettez, je pense, sciemment, la situation catastrophique dans laquelle se trouve le Département, et peut-être bientôt Bordeaux Métropole. Vous tablez sur des subventions, mais quelles subventions ? Je le rappelle : 101 millions de déficit pour le Département et 2 milliards de dettes pour Bordeaux Métropole, +127 % de dettes depuis 2020.

Vous nous dites dans ce rapport que vous aurez à pratiquer une recherche active de subventions et de partenariats, que vous qualifiez de stratégiques. Désolée de vous le dire,

mais je pense très fortement que vous allez vous essouffler pour rien. Vous jetez des paillettes aux yeux des Saint-Médardais pour les éblouir, mais surtout pour les aveugler.

Je vais prendre trois exemples que vous avez développés dans ce rapport. Vous évoquez un projet innovant de Village Alzheimer pour positionner la Ville parmi les collectivités pionnières. C'est ambitieux, certes. Je pense que le Landais qu'est Monsieur le Maire connaît bien le dossier du Village Alzheimer Henri Emmanuelli, inauguré il y a peu. Pour vous donner une idée des chiffres, que j'ai été rechercher, la construction de ce village a coûté 28 millions d'euros et 20 millions ont été pris en charge par le département des Landes. Ce dernier a également donné un certain nombre de subventions, à hauteur de 1 875 000 euros, et je ne parle pas des dépenses de fonctionnement pour faire vivre ce Village Alzheimer. Là encore, lorsqu'un Département est en déficit de 101 millions d'euros, qu'il a frôlé la mise sous tutelle, je ne pense pas que l'on puisse s'amuser à rêver d'un projet pareil, aussi beau soit-il.

Autre incohérence dans votre budget avec des dépenses inconsidérées : le parcours d'œuvres d'art. En début d'année, lorsque j'ai évoqué ce sujet, Monsieur le Maire m'avait dit que ce projet serait fait s'il était financièrement soutenable et qu'il allait bien évidemment falloir mobiliser du mécénat. Où en sommes-nous dans les subventions demandées ? Quels sont les mécènes qui vont participer à ce parcours d'œuvres d'art ? Pour ma part, je constate que vous avez d'ores et déjà dépensé plus de 100 000 euros dans des œuvres d'art : 26 340 euros pour Monsieur Jean Blaise ; 26 340 euros pour Madame Brigitte Hartl ; 26 340 euros pour Monsieur Daniel Sourt. Dans les dernières décisions municipales que vous nous avez communiquées, nous trouvons une décision municipale datant *a priori* de 2023 (DM23 et quelques) pour Monsieur Fabien Merelle pour plus de 27 000 euros.

Nous, effectivement, nous l'assumons : nous pensons que ces dépenses ne sont pas prioritaires et que dans un budget contraint, comme nous l'avons vu précédemment, il n'est pas nécessaire à ce stade d'envisager un parcours d'œuvre d'art, et croyez-moi, les Saint-Médardais pensent comme nous.

Autre incompréhension : la construction des fameux padels, dont vous nous parlez régulièrement, dont vous nous avez encore parlé tout à l'heure. Ce projet, initialement budgété à 400 000 euros, est passé à 610 000 euros, puisque vous avez augmenté le nombre de courts. Certes, 136 000 euros sont consacrés aux panneaux photovoltaïques, mais vous nous parlez maintenant d'un projet de deux padels. À l'époque, je vous avais alerté sur le fait que la commune voisine, celle du Haillan, était en train de construire huit courts de padel. Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir la création d'un projet de padel à Saint-Médard-en-Jalles pour cinq courts, pas très loin du centre Leclerc ! Une fois encore, je vous le demande : quel prévisionnel pour cette opération ? Nous craignons bien évidemment la mise en danger des finances du club de tennis, qui devra vous verser une redevance sur sept ans, je le rappelle, comme vous l'aviez prévu dernièrement dans la délibération concernant ce padel.

Toujours dans le domaine sportif, vous prévoyez un agrandissement de la piscine municipale. C'est une très bonne idée, j'en conviens, mais pour autant, j'ai récemment reçu des photos de l'état de notre piscine, et franchement, on peut parler d'un état de délabrement et d'un état sanitaire inquiétant. Aussi, avant de parler d'agrandissement pour une structure sportive ou même d'envisager d'autres projets de structures sportives, il faut commencer par entretenir notre patrimoine, tout simplement. Dans beaucoup de domaines, son état s'avère malheureusement inquiétant, et toutes les dépenses que nous n'engageons pas très rapidement pour son entretien seront bien évidemment multipliées dans l'avenir.

Dans ce budget, vous multipliez les dépenses inconsidérées et vous mettez nos finances locales sous tension. Si on vous laisse faire, ce sont encore les propriétaires de notre Commune qui vont « trinquer. » Je vous rappelle qu'en matière de finances locales, ce sont les propriétaires qui payent des impôts. Si vous persistez dans ce projet, vous n'aurez d'autre choix que d'augmenter les impôts fonciers.

Ainsi, oui, nous sommes inquiets. La situation financière, contrairement à ce que Monsieur le Maire affirme dans la presse, n'est pas meilleure qu'en 2020. C'est faux, elle s'est considérablement dégradée, les chiffres le prouvent. Votre mandat qui s'achève restera le mandat de la dérive financière, des dépenses inconsidérées, et je dirais même du copinage. Vous êtes en train de vider la caisse, tout comme vos amis du Département et de Bordeaux Métropole, qui ne nous verseront plus de subventions pendant un certain temps. D'ailleurs, à ce sujet, permettez-moi de m'étonner de votre silence sur les dérives financières du Département. Vous êtes toujours prompt à critiquer le gouvernement, mais beaucoup moins lorsqu'il s'agit de vos amis.

Dès lors, oui, Monsieur Delpyrat, vous êtes le Bruno Le Maire de notre Commune – Bruno Le Maire en trois mots.

Jean-Luc Trichard

Merci, Madame Picard.

Jacques Mangon

Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, nous sommes à un moment qui est doublement important, d'abord parce que c'est le vote du budget primitif, événement phare d'une année pour une Collectivité, ensuite parce que c'est le vote du dernier budget primitif, ce qui nous appelle à porter un regard sur ce qu'il s'est passé pendant ces six années.

Ce budget nous est apparu assez fidèle à ce qu'il s'est passé pendant six ans, c'est-à-dire un drôle de mandat, une sorte de mandat en trompe-l'œil, avec une période de six ans qui a été bavarde : vous avez beaucoup parlé, vous avez beaucoup expliqué tout ce qu'il fallait comprendre, vous nous avez expliqué que nous étions tous assez nuls et incompetents et qu'il fallait vous écouter. Pourtant, cela a également été une période très inefficace, vous avez réalisé très peu de choses, et en même temps, une période dogmatique, marquée par l'application d'une vision préécrite que vous avez mise en œuvre, de manière parfois désordonnée, et qui n'a pas produit beaucoup d'effets. Nous sommes aujourd'hui dans une situation, dans un moment où ce mandat est un mandat qui aura peu servi la Commune, qui aura été un mandat pour passer le temps, je dirais, et pas beaucoup plus que cela.

Sans trop allonger le débat, je voudrais faire trois types de remarques par rapport à votre projet de budget primitif.

La première – cela nous a été dit, mais il faut aussi dire pourquoi –, c'est qu'il s'agit d'un budget contraint dans lequel vous avez perdu les marges de manœuvre nécessaires, puisque vous n'avez plus de marge de manœuvre. La situation qui est la vôtre voit effectivement la Ville très dégradée, le budget de la Ville a été très dégradé. S'il faut prendre quelques chiffres simples, nous pouvons les citer : en 2020, l'endettement était de 17 millions d'euros ; cette année, il sera d'environ 27 millions. Il y a tout de même 10 millions d'écart. Ainsi, lorsque j'entends Monsieur Cases nous expliquer qu'il nous rend quelque chose de parfaitement en ordre, je pense qu'il y a matière à discuter de cette situation.

De la même manière, alors que la population a très peu augmenté, les effectifs de la Ville ont crû de manière très importante : nous étions à un niveau de 560 à 570 équivalents temps plein en 2020 ; nous sommes aujourd'hui – vous nous avez donné ce chiffre lors des orientations budgétaires – à 648. Cela fait tout de même une énorme progression pour une Ville qui n'a pas vu son périmètre d'habitants augmenter ni même son périmètre d'intervention, puisque très peu de services nouveaux, voire pas de services nouveaux, ont été créés.

Cette situation de budget contraint fait que ce que vous nous proposez aujourd'hui est une copie de stagnation. Le budget de 2026 que vous nous présentez, que vous nous proposez, est un budget de stagnation par rapport à 2025, mais ce mode de stagnation est finalement assez cohérent avec ce que vous avez fait – et surtout pas fait – pendant ces six ans. C'est donc

un budget qui va singulièrement manquer d'ambition, nous le verrons tout à l'heure. C'est bien de faire deux padels, peut-être – et encore, on peut en douter, beaucoup –, mais ce n'est pas ce qui va remplir grandement les besoins d'avenir de notre Ville.

Deuxièmement, c'est un budget électoraliste. Électoraliste, vous l'avez souvent été, vous avez souvent dépensé beaucoup en matière de fonctionnement pour vous attirer les bonnes grâces des différentes clientèles auxquelles vous pensez, sans parfois d'ailleurs être attentif aux réels besoins. Durant ces six ans, vous proposez parfois de l'argent avant même qu'on vous en demande. Finalement, c'était un guichet ouvert, un guichet pour s'attirer les bonnes grâces d'un certain nombre d'acteurs de la Ville qui comptent pour vous sur le plan électoral.

Sur ce budget électoraliste, il est amusant de constater que l'un des faits d'armes que vous annoncez pour le budget primitif, c'est d'avoir 300 000 euros d'études. Il faut bien comprendre à quoi servent ces 300 000 euros d'études : ce sont des études qui servent de cache-misère à des endroits où vous avez été spécialement inefficace.

Il faut tout de même citer le cas de la médiathèque. Le projet était prêt en 2020, vous n'avez pas voulu le mettre en œuvre, vous avez voulu changer des choses – c'est ce que vous aviez dit au début, en 2020, ou à peu près – et au final, vous n'avez rien fait pendant six ans, rien n'est fait. Comme c'est un peu ennuyeux, vous nous dites : « On va relancer une étude ». Je vous rappelle que sur la médiathèque, il y a eu beaucoup d'études : celle qui avait été faite autrefois, celle que nous avons fait avec la Métropole pendant plusieurs années, et vous voulez en refaire. En plus, le clou du spectacle – c'est écrit dans le rapport –, c'est que vous nous dites : « On va faire des études pour la médiathèque pendant cinq ans. On va passer cinq ans à faire des études pour la médiathèque. » Ce ne sont donc pas des études pour réaliser, ce sont des études pour différer. Enfin, de qui se moque-t-on ? Vous avez déjà planté ce projet sur six ans et vous nous expliquez benoîtement... et vous présentez cela comme un fait d'âme, que vous allez encore passer cinq ans à ne rien faire, dans un équipement qui a véritablement besoin qu'on s'occupe de lui et qu'on réalise.

C'est donc cet état de fait d'un budget électoraliste, d'études qui sont là pour occuper le terrain. Vous faites une étude sur la piscine, mais que ne l'avez-vous pas fait un peu plus tôt ? Vous faites une étude sur la médiathèque alors que nous disposons d'études dans tous les sens. Tout ça, ce sont des cache-misères pour dire aux gens : « Mais non, on s'en occupe, il y a une étude qui est lancée ». Rappelez-vous ce que disaient les personnes avisées : « Quand on est ennuyé par quelque chose, on crée une commission ou on fait une étude et on diffère ». C'est ce que vous faites.

Nous pourrions citer d'autres exemples, mais celui de la médiathèque est vraiment plus qu'un échec, c'est une noyade. Vous nous dites officiellement que rien ne sera fait si les Saint-Médardais vous laissent au pouvoir. Fort heureusement, je crois en l'intelligence des Saint-Médardais et je pense qu'ils éviteront de vous reconduire pour encore six ans. C'est une véritable noyade, cette histoire de la médiathèque : rien n'est fait, vous affirmez que vous ne ferez rien, et avec cela, vous voulez que l'on vous confie les rênes encore une fois, encore six ans ? Je pense que les Saint-Médardais penseront différemment.

Enfin, je voulais dire que ce budget est tout de même sans ambition. On l'a dit tout à l'heure, quand on regarde bien ce budget, vous continuez à payer la Maison de la Petite Enfance, qui, quand elle sera finie et réalisée, sera la seule action que vous aurez menée de bout en bout dans votre mandat, c'est-à-dire décidée, mise en œuvre, réalisée. Rien d'autre, il n'y aura rien d'autre, ce sera la seule, donc ce sera magnifique. Je ne partage pas l'optimisme de l'Adjointe, qui était très contente que l'on ait avancé en cinq ans et demi. On n'a pas avancé très vite.

Je voudrais également citer un autre cas intéressant, dont nous en avons déjà parlé, mais je crois qu'il faut en reparler : c'est la situation de Berlincau. Vous avez planté la rénovation de

Berlincan, il n'y a pas eu un coup de pioche donné depuis 2020 à Berlincan. Les gens qui vivent dans des situations lamentables à Berlincan continuent à vivre dans des situations lamentables. Vous, qu'est-ce que vous faites ? Vous, Monsieur Trichard, Premier Adjoint, le 9 décembre, vous avez tout d'un coup organisé une réunion sur place. Le courrier a été envoyé le 9 décembre – c'est marqué sur les courriers, ce n'est pas moi qui l'invente – pour une réunion le 12 décembre, trois jours après. Ainsi, en urgence, vous vous êtes dit : « On ne peut pas continuer à ne rien faire, il faut qu'on occupe le terrain. On va raconter des choses. »

Vous avez donc convoqué une réunion, avec notamment les personnes de Domofrance, une dizaine était présente, à peu près. Vous avez réuni quelques habitants pour leur dire quoi ? Pas grand-chose, parce que rien n'était prêt. Les gens de Domofrance sont venus dire : « Oui, oui, on va faire un projet, mais on ne peut pas vous dire vraiment ce que c'est parce qu'il faut qu'on lance des études ». Alors qu'il était questionné par des habitants, le directeur de Domofrance a même dit : « Non, non, mais attendez, nous, on est là depuis octobre, on ne peut pas faire beaucoup mieux ». Vraiment, c'était une réunion en capilotade complète.

Ne faites pas ça, vous vous nuisez. Vous ne vous servez pas en faisant ça. C'était une réunion qui était une réunion lamentable.

Jean-Luc Trichard

Ne m'interpellez pas comme cela. Vous n'y étiez pas et les personnes qui y étaient n'avaient pas à y être.

Jacques Mangon

Écoutez, taisez-vous, laissez-moi parler. Vous avez déjà censuré mon voisin d'une manière lamentable, ne continuez pas avec d'autres, s'il vous plaît.

(Réaction de l'Assemblée)

Vous êtes neuf dans la fonction, mais il est temps que vous la quittiez, parce que vous n'avez pas une bonne pratique démocratique.

Dans cette réunion – j'ai des comptes-rendus extrêmement précis, donc je sais parfaitement ce qui a été dit –, il n'y avait rien à annoncer. Là encore, c'était une réunion de cache-misère, un peu comme tout à l'heure, pour dire : « On fait quelque chose », mais rien n'était prévu. Vous n'avez même pas été capable – Domofrance non plus, puisqu'ils débarquent, ils découvrent – de donner un calendrier précis, rien du tout. Vous n'avez rien fait. De surcroît, vous continuez à faire état de ce plantage d'une manière absolument incroyable et lamentable. Franchement, ne faites pas cela, vous vous nuisez et vous nous rendez service : vous montrez non seulement votre inefficacité, mais aussi votre incompetence, et en plus, vous l'étalez.

Jean-Luc Trichard

Soyez-en content.

Jacques Mangon

Ne m'interrompez pas. Retournez à la pratique démocratique normale. On ne vous interrompt pas.

(Réaction de l'Assemblée)

Je crois véritablement, Monsieur le Premier Adjoint, Berlincan fait partie des premières choses que l'on pourrait citer dans le cimetière des projets plantés. Vous avez planté beaucoup de projets en six ans et vous avez pourtant peu de choses. Finalement, il est plus facile de comptabiliser les projets que vous avez plantés plutôt que ceux que vous avez réalisés. Nous

n'en ferons pas la liste ici, il y a des tracts électoraux, nous en parlerons aux Saint-Médardais, mais véritablement, ce budget dit tout cela.

Sans grande surprise, nous ne voterons pas ce budget, bien sûr. Nous ne le voterons pas parce que c'est un budget qui signe un mandat somme toute assez inutile. Vous êtes arrivés en donnant des leçons à tout le monde en 2020 – vous, d'ailleurs, personnellement, en matière d'urbanisme – et on voit ce que vous en avez fait six ans après : la situation est relativement lamentable, la gestion s'est dégradée. On n'est pas encore dans l'abîme, mais on y est tout de même, on s'approche pas mal d'une gestion dégradée.

Monsieur Cases, je vous ai écouté avec intérêt essayer de démontrer que la capacité de désendettement à 10 années, ou à presque 10, ce n'était pas grand-chose et que ce n'était pas vraiment une capacité de désendettement à 10 années.

Bernard Cases

(Intervention inaudible hors micro)

Jacques Mangon

Si, si, vous l'avez dit, et vous avez tellement tourné autour du pot que personne n'y comprenait rien. Quand il y a du flou, c'est qu'il y a un problème.

Tout cela pour vous dire, Monsieur le Premier Adjoint, Mesdames et Messieurs les Adjoints, nous n'allons pas nous éterniser, nous irons assez vite, mais ce qui apparaît clairement, c'est que le mandat que vous avez accompli a été un mandat d'immobilisme, un mandat – nous l'avons dit, mais il faut le redire – de dogmatisme et un mandat qui n'a pas été utile aux Saint-Médardais. Je crois donc qu'il est temps que les élections arrivent, il est temps que l'on fasse l'examen objectif de ce que vous avez fait – ce sera rapide – et il est temps que les Saint-Médardais choisissent une autre voie, parce que vous êtes venus, vous avez montré ce que vous saviez faire, et, hélas, vous n'avez pas su faire grand-chose. Il est temps que vous repartiez dans l'opposition.

Jean-Luc Trichard

Merci, Monsieur Mangon.

Marc Morisset

Je suis généralement relativement complaisant sur les budgets, cela se passe bien. Ici, je vais simplement réagir, parce qu'il y a des échéances à terme, en 2026, qui sont tout de même assez intéressantes. Quelque part, des oppositions essaient de mettre en perspective les défauts, elles cherchent un peu à stigmatiser, à retrouver leur dada habituel. Moi, depuis mon mandat, j'ai surtout essayé de travailler sur la notion d'intelligence collective et sur le fait que si, nous, nous sommes des citoyens forts, nous sommes une Municipalité forte, nous pouvons reprendre le pouvoir. J'ai proposé à la Métropole d'arrêter de jouer avec ce ping-pong droite-gauche, écolo et compagnie, parce qu'en face, nous avons tout de même des criminels. Je parle des globalistes, qui jouent un rôle majeur aujourd'hui dans la finance mondiale et la finance française, avec évidemment des strates, avec les milliards donnés pour l'Ukraine avec Madame Von Der Leyen, et avant, les milliards donnés pour les contrats de la pandémie anti-Covid. Aujourd'hui, on va tout doucement se rendre compte que ce sont les mêmes personnes qui jouent un rôle majeur dans les États et essaient de les mettre à la botte de la finance mondiale. Ils ont le pouvoir de claquer des doigts et de dire : « Moi, je vais créer de la monnaie et je vais essayer de vous mettre au pli ».

C'est ce qui arrive déjà. Avez-vous vu comment cela se passe pour les opposants dans tous les pays, dans les dictatures ? Cela se met aussi en place en France. On interne les gens ou on les fait tomber socialement parce que ce sont des oppositions qui sont trop dénonçantes de la pandémie, trop dénonçantes de la façon dont gèrent l'État, les communes, les communautés

de communes et les départements. On est en train de vassaliser la France pour qu'elle soit tout simplement un État-région de l'Europe, et je dis bien de l'Europe, l'Union européenne, pas des peuples d'Europe. Nous sommes aujourd'hui dans une Union européenne qui est à la botte des globalistes.

Aujourd'hui, vous avez des personnes qui interviennent ici qui me font assez sourire. Il est vrai que le Crédit Lyonnais est une banque qui a été bien aidée à un moment donné et Madame Picard arrive à sortir des choses dans le propos, sans comprendre que l'État n'est là que pour essayer de mettre la dette au service des banques, et ces gens-là en vivent. Ainsi, il y a tout de même une espèce de paradoxe à essayer de donner ici une leçon de finance et d'équilibre des indicateurs, et ainsi de suite, qui me sidère, parce que si on reprenait réellement le pouvoir, il n'y aurait pas du tout ce problème d'investissement et de la façon dont on fait les choses. On ferait les choses démocratiquement, avec un schéma municipal, tel que le mouvement du municipalisme l'avait proposé. Le Maire – on peut le dire – n'en a pas du tout tenu compte ici, à part à la marge sur certains quartiers.

Nous sommes vraiment dans cette problématique : nous n'avons pas su avoir un ressaut et la logique de dire que l'on pouvait reprendre la main sur tout cela.

Je sais que c'est difficile, mais ne serait-ce que commencer à impulser à 10 % une monnaie locale pour essayer de recréer de la monnaie et redynamiser le territoire, et surtout la Commune, c'était déjà quelque chose à faire, surtout que Monsieur le Maire a une capacité assez importante au sein de la Métropole, puisqu'il est Vice-Président à l'Économie. Il aurait ainsi pu le proposer au niveau de la Métropole, afin que toutes les communes essayent de participer à remettre un peu d'argent en circulation pour que les gens arrêtent de rentrer tout doucement dans la pauvreté, dans la faillite, dans le système actuel de vivre à crédit, et finalement, d'enrichir encore davantage ces banques.

Aujourd'hui c'est un problème majeur que les partis politiques ne trouvent toujours pas à dire, à part les gens comme moi, comme certains lanceurs d'alerte, comme les paysans en ce moment, puisqu'il y a des manifestations assez monstres de paysans, de gens qui n'arrivent même pas à se retrouver à plus de 100 euros par mois pour survivre avec ce système absolument tyrannique. Ça, c'est le contexte. À un moment donné, il va effectivement falloir taper du poing sur la table pour savoir qui, aujourd'hui, nourrit les Français. Si ce n'est pas eux, c'est qui ? Aujourd'hui, 50 % des poulets arrivent en France sont Ukrainiens ? Sans contrôle ? Avec des injections qui vont nous rendre malades ? Si ce n'est pas cela, c'est le Mercosur, avec encore plus de problèmes.

À un moment donné, il y a des choses qui ne vont pas, donc il va falloir que les gens s'unissent, travaillent sur la reprise en main de la gouvernance de la monnaie, la reprise en main des décisions au niveau territorial, et disent d'une façon unanime : « Stop. Vous, le gouvernement, vous nous redonnez une certaine autonomie, une certaine liberté », mais cela ne s'est pas fait depuis six ans. Vous êtes effectivement dans l'expectative. Il y a eu des demandes du Maire pour essayer de dire : « Tiens, on va travailler sur le PLF », mais c'est à la marge. À côté de cela, nous avons un gouvernement aidé de la couleur politique du PS, quand même, parce qu'ici, il y a pas mal de gens du PS, mais les 3 milliards économisés sur la santé avec le budget de la Sécurité sociale, cela a quand même bien été aidé par le PS. Attention, il y a tout de même les macronistes à ma gauche, ils en font partie. Tous ces gens-là sont des traîtres. Il faut les appeler avec le véritable mot : ce sont des traîtres et ils soutiennent des voyous.

Jean-Luc Trichard

Monsieur Morisset, pourrions-nous revenir au budget, s'il vous plaît ?

Marc Morisset

J'y viens, puisque nous parlons de milliards et de sommes, mais il est relativement intéressant de se rendre compte que sur un budget...

Jean-Luc Trichard

J'aimerais bien que nous puissions parler de milliards pour notre budget, mais nous n'en sommes pas là, donc s'il vous plaît...

Marc Morisset

Je ne vous ai pas coupé, moi. Vous avez remarqué que tout à l'heure, vous avez fait une censure. Vous avez remarqué que je fais très attention au terme de « consentement », qui est tout de même un terme utilisé dans le municipalisme pour qu'on se mette tous d'accord. En attendant, si les enfants ne sont pas d'accord, on leur dira : « Mais non. Tu as eu un cours d'éducation sexuelle, tu as dit oui à ton cours d'éducation sexuelle ». Le juge dira donc : « Il faut dire non ». C'est le piège du consentement dont je voulais parler tout à l'heure, mais je ferme la parenthèse.

Cela étant, nous avons aujourd'hui une société qui a du mal à sortir du dogme de la création monétaire imposé par le haut, avec une notion de ruissellement, et d'intérêt, évidemment. L'intérêt, c'est du vol. À un moment donné, il faut aussi dire : vous êtes en train de travailler de façon unitaire pour reprendre en main ces budgets, travailler sur l'autonomie... En particulier, je ferai une remarque sur ce budget, parce qu'il n'y a effectivement toujours pas assez d'autonomie alimentaire.

Certes, vous avez travaillé sur des choses à mettre en place avec la Métropole, et je sais que c'est long, parce que j'ai été aussi en charge pendant trois mois avant d'être viré par Monsieur le Maire. En attendant, des efforts sont faits sur l'autonomie, l'autonomie énergétique, mais les panneaux solaires, je pense que nous en entendrons parler dans quelques années, en particulier en cas de grêle.

J'avais demandé dès le début d'essayer de travailler sur la géothermie. À la Métropole, on a aussi des données qui confirment que l'on peut travailler sur la géothermie. Cela commence à se mettre en place, des circuits se font. Encore une fois, il fallait prendre le taureau par les cornes dès le début du mandat pour travailler particulièrement sur ce sujet. Alors, peut-être que des Français et des Saint-Médardais auraient aujourd'hui des logements qui seraient réellement chauffés à la géothermie.

Cette parenthèse faite, je dirais que je m'abstiendrai, tout simplement, comme je l'ai fait jusqu'à présent. Je ne vais pas être trop long, mais je crois qu'il faut essayer de travailler sur la décision politique qui revient à l'habitant. J'y étais attaché, je le suis toujours. C'est comme ça, j'espère que les gens s'intéresseront davantage à la politique. Il y a un peu plus de monde que d'habitude ici dans ce Conseil, j'en suis très content. J'espère que demain, ces gens décideront avec moi.

Jean-Luc Trichard

Merci, Monsieur Morisset.

Dominique Joie

Notre groupe va voter favorablement ce budget, comme nous l'avons fait l'année dernière, comme nous avons voté d'autres délibérations. Au niveau du groupe, nous estimons que le budget est conforme, qu'il est responsable et réaliste en tenant compte de la période dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Au niveau du budget présenté, nous retrouvons bien la volonté de poursuivre le développement des actions en faveur des habitants de Saint-Médard-en-Jalles dans tous les domaines : la culture, le sport, l'éducation, la famille. Nous votons donc ce budget favorablement.

Nous allons rajouter qu'au cours de cette période, pour notre groupe, qui s'est rapproché de la majorité, nous avons tout de même retrouvé beaucoup de points communs et de valeurs communes. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous allons accompagner et être aux côtés de Monsieur le Maire pour les élections 2026.

Nous avons fait court.

Jean-Luc Trichard

Très bien, merci.

Bernard, je suppose que tu as une réponse à apporter d'une manière générale. Pardon, Claude veut intervenir.

Claude Joussaume

Bonsoir à toutes et à tous.

J'ai l'impression de ne pas vivre dans la même Commune que certains autour de cette table et je pense que nous ne sommes pas les seuls à ne pas vivre avec les mêmes photos de la Commune.

En effet, un article récemment paru dans *Sud-Ouest*, qui porte sur les dépenses liées à l'énergie par an et par habitant, nous classe en première position dans la Gironde. Ce classement est le reflet de notre engagement sur la transition énergétique menée depuis le début du mandat. Cette transition s'appuie sur deux principes simples : diminuer notre consommation en maintenant le confort des utilisateurs et augmenter notre production d'énergie renouvelable en assurant un foisonnement territorial.

En ce qui concerne la diminution de nos consommations, grâce au schéma directeur immobilier que nous avons initié dès le début du mandat, nous avons établi le Plan École. Ainsi, toutes les écoles élémentaires sont aujourd'hui rénovées et isolées, mais également d'autres lieux, comme par exemple la salle Louise Michel, régulièrement utilisée.

Sur ce budget, nous poursuivons nos actions en lien avec le changement climatique et nous engageons 100 000 euros pour le premier volet du Plan Résilience Canicule présenté lors du dernier Conseil municipal.

Diminuer nos consommations, c'est aussi un Plan Éclairage ambitieux : aujourd'hui, 100 % des bâtiments publics sont en LED, 1 500 points lumineux d'éclairage public ont été remplacés. Sur ce budget, nous engageons encore 300 000 euros pour le passage en LED de l'éclairage public et nous étudions des solutions pour permettre aux usagers de gérer l'éclairage public de leur lieu de vie.

Diminuer nos consommations, c'est encore renouveler nos systèmes de chauffage pour moins dépendre du gaz, donc moins d'empreinte carbone, avec par exemple une nouvelle chaudière à bois à l'école de Corbiac (mise en service imminente), un système combiné ventilation, chauffage et pompe à chaleur air/air à la salle Louise Michel et une pompe à chaleur air-eau à Renée Lacoude (mise en service en janvier).

Sur ce budget, nous proposons de poursuivre l'étude géothermique – j'ai bien dit « géothermique », Monsieur Morisset – pour la maternelle d'Hastignan, parce qu'il faut regarder où cela peut être fait. Je vous rappelle que des exemples sur la Commune n'ont pas fonctionné, malheureusement, comme à Simone Veil.

S'agissant de l'augmentation de notre production d'énergie renouvelable, après six années, de 2014 à 2020, sans évolution sur la production de cette énergie – 2014-2020, qui était le Maire ? –, nous avons engagé des études dès le début du mandat pour développer notre parc de production : nous avons implanté trois nouvelles centrales photovoltaïques, augmentant

notre production de 60 %, à la tribune de Monseau, au hangar des ST (Services Techniques) et à la salle Olympie, et prochainement à la Maison de la Petite Enfance.

Sur cet exercice, nous engageons 325 000 euros, comme le disait Monsieur Cases tout à l'heure, pour la création de nouveaux lieux de production : le padel, la salle Jacques Brel et le Carré des Jalles. Par ces engagements, nous aurons ainsi doublé notre production EnR (Énergies Renouvelables) sur ce mandat. Pour une équipe qui ne fait rien, c'est tout de même bizarre.

En conclusion, en appliquant ces deux principes, nous avons déjà atteint, dans le cadre du décret tertiaire, les objectifs réglementaires pour le palier de l'année 2030, et d'ici trois ans, en poursuivant notre engagement, nous serons à l'objectif 2040.

Une politique, c'est prévoir et s'engager pour un avenir durable. Ceci n'est pas une fin, mais un état d'action que nous souhaitons poursuivre.

Je voulais prendre un petit temps pour remercier les Services techniques pour leur engagement, leur sérieux et le travail qu'ils font au quotidien. Je remercie également les équipes du Bâtiment, de la Voirie et du Cadre de vie, parce qu'elles font vraiment un travail excellent.

Je vous remercie toutes et tous.

Bernard Cases

Nous avons vu des approximations, des contre-vérités, du mépris, de l'ironie. Nous vous avons reconnu, Monsieur Mangon, même sans votre poncho bleu. Vous nous faites un peu penser à ces pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, égaré sur le marché de Saint-Médard-en-Jalles. Je ne sais pas si c'est très digne. Quand on voit où vous vous présentez – devant les écoles, et bientôt devant les crèches, je suppose –, c'est assez pitoyable.

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Bernard Cases

On a essayé de ne pas se couper, merci.

Égaré sur le marché de Saint-Médard-en-Jalles, c'est assez peu digne, me semble-t-il, pour un candidat à une élection. D'ailleurs, un ancien Maire qui se sent obligé de mettre son nom dans son dos pour être reconnu de la population en dit assez long sur ce qu'a dû être son mandat et sa proximité avec les habitants.

Il est vrai que trouver face à vous, Monsieur Mangon, une liste menée par votre propre Adjointe de quartier en charge de la Sécurité – dont nous pourrions parler, d'ailleurs, vu son état en 2020 –, c'est un peu la démonstration de votre incapacité à fédérer les énergies de la Commune, surtout après la dislocation en trois groupes que nous venons encore de voir, issue de l'échec de 2020 au cours du mandat.

Pour sa part, Stéphane Delpeyrat présentera le moment venu une liste qui va comprendre des candidats présents dans les quatre listes en lice lors du premier tour des municipales de 2020. Là où vous divisez, Monsieur Mangon, Stéphane Delpeyrat rassemble, toujours à la recherche d'un consensus propice à un projet clair et innovant sous beaucoup d'aspects, c'est vrai, pour que nous puissions vivre enfin dans une Ville solidaire, sûre et apaisée.

Ceci étant dit, je vous propose de répondre rapidement à quelques questions, ou du moins quelques éléments que vous avez évoqués.

« Trompe-l'œil, bavard, inefficace », cela n'a pas de sens, ce n'est pas véritablement argumenté et ce n'est même pas documenté, mais un mot m'a intéressé, c'est le mot « dogmatique ». Vous avez dit « dogmatique », mais en matière budgétaire, vous avez été dogmatique, et je vais vous dire pourquoi.

En 2017, 2018, 2019, lorsque les taux d'intérêt étaient négatifs – rappelez-vous, l'Allemagne empruntait à des taux négatifs, et même parfois la France –, vous n'avez rien trouvé de mieux qu'à désendetter la Ville et taper dans le fonds de roulement. Cela peut paraître technique, mais ce n'est pas le cas. Vous auriez dû emprunter et ne pas toucher au fonds de roulement. C'est là qu'il fallait effectivement emprunter, même peut-être pour des besoins qui n'étaient pas immédiats pour la Ville, et consolider ce fonds de roulement.

Soyons clairs, vous auriez géré une entreprise – je m'excuse de vous le dire crûment –, vous auriez été viré. Vous l'avez été en 2020, mais vous l'auriez peut-être été avant.

C'est cela qu'il aurait fallu faire, et ça, c'est du dogmatisme. Vous vous gaussez de dire : « On a une dette qui était basse, elle était à 19 millions et vous êtes à 29. Pourquoi ? Ce n'est pas possible, c'est inacceptable ! » Mais non ! Non, c'était là qu'il fallait emprunter. Nous, nous aurions trouvé une situation – nous allons revenir sur la situation de 2020 – où le fonds de roulement aurait été suffisant pour éviter, alors que les taux remontaient après 2020-2021, d'emprunter comme nous avons dû le faire.

Ainsi, le dogmatisme, je ne sais pas véritablement où il était.

Lorsque vous dites que c'est un budget contraint, ce n'est pas faux, parce qu'effectivement, pour absorber 1,1 million de prélèvements supplémentaires en 2025, 1,2 million pour 2026... Je suis revenu à 2016 : 2016, chose monstrueuse, qu'est-ce qu'il se passe ? Le gouvernement de gauche de Monsieur Hollande, comme dirait Monsieur Bouteyre, baisse la dotation globale de fonctionnement de 700 000 euros. Je me suis amusé...

(Intervention inaudible hors micro)

Si, la DGF a baissé de 700 000 euros en 2016.

Je me suis amusé à reprendre le rapport d'orientations budgétaires tel qu'il a été présenté à ce moment-là, mon collègue Augé rappelant : « C'est un tsunami sur les dotations de l'État. On serait mis sous tutelle [c'est-à-dire que c'est pour nous préparer à quelque chose qui allait arriver]. La violente baisse de la dotation globale de fonctionnement... » Si vous trouvez que ce n'est pas alarmiste, ça...

À partir de 2016, puisque vous aviez perdu 700 000 euros de dotations de l'État, vous nous avez tout simplement proposé d'augmenter les impôts (taxe foncière et taxe d'habitation, à l'époque pour la seconde) de 5,8 %. Vous-même qui vous battez au cours de toutes les réunions contre l'impôt et contre l'idée qu'un impôt puisse augmenter, la seule réponse que vous avez su apporter à un problème de baisse de dotations, ce n'est pas de trouver des économies – nous en avons trouvé, Madame Picard, je vous fais remarquer –, mais d'augmenter les impôts. Vous avez eu une phrase que j'ai trouvée fantastique, parce que cela va nous permettre de rebondir : « Nous voulons contribuer à ce que les marges de manœuvre soient assurées jusqu'à la fin du mandat [ça, très bien] sans rien laisser à nos successeurs, qui seront nous-mêmes [on n'est jamais mieux servi que par soi-même] ou d'autres, ne rien laisser qui obère la gestion future de la Ville ». Vous auriez peut-être dû l'écrire dans votre bureau lorsque vous étiez Maire, Monsieur Mangon, parce que lorsque nous sommes arrivés en 2020, ce sont 15 millions qu'il a fallu trouver, non financés, sans aucune subvention, entre 2020, 2021 et 2022, uniquement pour tenir compte des engagements qui étaient les vôtres : le présent bâtiment, une queue de paiements de la place de la République. Cela représente 550 000 euros, et si vous voulez, je vous les montrerai.

Ne prenez pas cet air méprisant, c'est insupportable.

500 000 euros de l'UCPA : vous aviez signé une superbe délégation de service public où vous deviez vous engager vis-à-vis de l'UCPA à faire des travaux avant fin 2019, mais en 2020, pas un sou n'avait encore été budgété sur l'UCPA.

Je termine – c'est aussi assez intéressant sur la façon dont vous avez fonctionné – avec le restaurant de la gare : vous avez mis 600 000 euros pour réhabiliter la cuisine. C'est un établissement très digne, très bien, d'ailleurs, on y mange effectivement parfaitement. Notre projet, quand il s'est agi de faire le Green Shack, a été tout à fait autre chose. Premièrement, nous enlevions une verrue du centre-ville qui était là depuis des dizaines d'années. Vous êtes-vous posé la question de quoi faire de ce bâtiment en pleine place de la République ? Absolument pas. Nous avons fait en sorte que quelqu'un investisse sur le long terme 2 millions d'euros et nous avons fait un véritable lieu de vie au centre-ville.

Mais non, nous n'avons rien fait, ce n'est pas grave. C'est tout de même ainsi que les choses se sont passées. Dès lors, dire que nous fonctionnons dans un budget contraint, c'est vrai, mais nous n'avons pas trouvé les solutions qui ont été les vôtres pour sortir de ce carcan.

Le mot « stagnation », c'est toujours facile à dire, c'est facile à reprendre. Nous allons encore faire 13 millions d'investissements cette année, nous en aurons fait 10 de plus que ce que vous avez fait. Nous dresserons peut-être la liste à un moment, parce qu'il faudra bien le faire par rapport à ce que vous pouvez nous reprocher.

Dire que c'est un budget électoraliste, je ne suis pas du tout d'accord non plus. Comme j'ai essayé de le faire passer à plusieurs reprises – mais manifestement, c'est difficile –, les engagements que nous avons pris jusqu'à maintenant, nous les finançons et nous les avons financés. Vous, vous avez sauté en quelque sorte l'élection en 2020, pensant que ce ne serait qu'une formalité et que vous réussiriez d'une façon ou d'une autre à financer les 15 millions que vous nous avez laissés. Je vous fais remarquer, Monsieur Mangon, que le présent bâtiment n'est pas encore soldé avec Aquitanis, mais nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler.

En ce qui concerne les études, c'est dans la même lignée. Dire que nous aurions pu faire la piscine... Si nous faisons une piscine, c'est pour essayer de le voir avec l'Intercommunalité. Si nous faisons un restaurant, si nous refaisons la cuisine centrale, c'est la même chose. Si nous faisons la médiathèque, il faut se rendre compte d'une chose toute simple, que Monsieur le Maire et Pascale Bru ont dite 20 fois : la médiathèque ne rentre plus dans le Carré. C'est aussi simple que cela. Il faut donc effectivement trouver d'autres solutions, il faut trouver des subventions et il faut trouver le temps de le faire, et si vous ne voulez pas le faire, si par hasard, c'était vous qui reveniez, vous vous arrêtez, il n'y a aucun souci de ce côté. Vous n'aurez pas 15 millions de dettes à devoir potentiellement absorber comme nous avons dû le faire.

S'agissant de Madame Picard et ses remarques en nous disant que l'heure est grave, manifestement, elle ne devait pas trop l'être l'année dernière, puisque vous vous étiez abstenue sur le budget, mais vous n'étiez pas encore totalement candidate.

Sur le fait que nous avons une tradition dépensière, je crois que ce n'est pas tout à fait vrai, mais on peut en penser ce qu'on veut ; sur le fait que nous ne maîtrisons plus rien, je crois que ce n'est pas non plus tout à fait vrai.

En revanche, ce qui m'a beaucoup intéressé, c'est la dénonciation de la masse salariale. Cela avait déjà été le cas par Monsieur Hélaudais, qui avait utilisé un terme qui m'a interrogé. Monsieur Hélaudais est plutôt mesuré, constructif – je ne vous envoie pas des fleurs, je le pense ; je ne veux pas non plus vous mettre mal à l'aise dans votre campagne d'opposants, donc vous le prendrez comme vous voudrez –, mais il avait dit : « C'est un taux qui est déplorable ». Le terme « déplorable » m'a tout de même beaucoup interrogé, donc je me suis posé des questions, et tout d'abord, la question classique : que faudrait-il enlever ? Faut-il que la Petite Enfance soit remise à une entreprise privée ? Auquel cas, nous économiserions

effectivement, mais nous aurions peut-être être des marchés à passer. Faut-il donner la restauration aux grands groupes de restauration collective ? C'est toujours possible, pourquoi pas, mais ce que vous enlevez d'une certaine façon en frais de personnel, vous le récupérez en marchés de l'autre côté, et très probablement plus cher, parce qu'ils prennent des marges que nous ne prenons pas. C'est donc une question de choix, nous sommes tout à fait d'accord : faire en direct ou faire faire.

Cette question doit être réglée, mais ensuite, je me suis interrogé sur ce que nous avons fait en matière de RH pendant tout ce mandat. Faut-il revenir sur notre volonté de supprimer la précarité, notamment des animateurs dans les centres de loisirs ou dans l'accueil périscolaire, en limitant le recours aux vacataires, qui étaient payés à l'heure, et en proposant des contrats d'heures et une perspective rapide de titularisation pour ceux qui le souhaitent ? Il faut reconnaître qu'avec cette démarche, qui n'est pas uniquement une démarche dogmatique, comme le dirait Monsieur Mangon, nous réussissons enfin ce que, depuis des années, aucun maire ne réussit à faire, à savoir remplir les effectifs d'animateurs à mettre en face des enfants en matière d'APS (Activités Physiques et Sportives) et de centres de loisirs. Ce sont les premières années.

Autre question : faut-il revenir sur les effectifs de la Police municipale ? Désormais, la Police municipale, du fait de l'augmentation des effectifs... Je ne rentre pas dans le débat sur le double, le triple, vous jugerez comme vous le souhaitez, ce n'est pas un problème. Nous savons ce que nous avons trouvé et nous savons ce que nous allons laisser.

Il faut se souvenir que la Police municipale fermait le vendredi à 17 heures jusqu'au lundi matin 8 heures. Désormais, elle travaille six jours par semaine et jusqu'à 20 heures. Si on réduit les effectifs, on peut effectivement revenir à la situation antérieure, mais quand on voit que la question de la sécurité, de la sûreté, paraît être le grand thème sur lequel nous allons devoir entrer en lice avec vous...

Je n'évoque pas la vidéosurveillance, où il a fallu remplacer toutes les caméras que vous aviez installées parce qu'elles présentaient le problème, qui n'est tout de même pas tout à fait anodin, de ne pas fonctionner du tout la nuit et assez mal le jour. Dès janvier, nous aurons installé les caméras, qui permettront éventuellement de servir aux entrées ou aux sorties de ville. Au regard de la façon dont la gendarmerie utilise désormais les caméras qui sont à sa disposition par rapport à ce qui se faisait avant, je pense que nous avons sans doute trouvé une certaine efficacité.

Je me pose également la question : faut-il supprimer le service de la Transition écologique ? Il y avait un malheureux agent au Service technique qui était perdu quand nous sommes arrivés en 2020 et il y a désormais une équipe de quatre personnes qui nous permet de briller au niveau national, puisque nous avons des prix au niveau national, mais qui fait aussi un travail phénoménal – je ne suis pas là pour le dire, Cécile Marenzoni le ferait bien mieux que moi – sur les économies d'eau, sur les économies de déchets, etc. C'est une question : faut-il le faire ?

Faut-il supprimer le service Culture ? Service « Culture », le mot est un peu fort, Pascale me le ferait remarquer. Nous avons effectivement recruté une directrice. Une directrice ! Encore un chef ! Je suis désolé, c'est une directrice qui chapeaute effectivement le service Culture, mais aussi la médiathèque, sachant que la directrice de la médiathèque est partie à la retraite et n'a pas été remplacée.

Le Centre de Santé ? Voilà, nous allons y revenir. Le Centre de Santé, c'est l'équivalent d'un peu plus de 10 personnes, 10,5 équivalents temps plein. Nous avons eu l'occasion de le dire : 20 000 consultations, 3 000 personnes qui le prennent comme référent, une référence pour l'ARS désormais. Le Centre de Santé a permis de créer cette synergie avec la radiologie, avec un centre dentaire et avec Charles Perrens. Ils ne seraient jamais venus, nous n'aurions

jamais eu tout cela, nous serions toujours une commune... je dis une commune, mais un canton sans un seul véritable centre de radiologie.

En définitive, nous n'avons pas recruté beaucoup plus que cela, mais j'ai vu aussi, dans une déclaration de Marie-Odile Picard, qu'elle envisageait de faire de Saint-Médard-en-Jalles une Ville sportive. Je crois que la Ville ne nous a pas tout à fait attendus pour cela, ni vous ni nous.

Je me posais la question suivante : nous avons créé un poste à 0,80 %, faut-il le supprimer ? C'est une personne qui est en charge, dans le cadre du Sport-Santé, du sport sur ordonnance, qui permet à des dizaines de personnes malades ou en rémission de pratiquer une activité sportive dans les associations de la Ville. Cela a un coût : c'est dans le chapitre 012, les 28 millions. Cela aussi, faut-il le supprimer ?

Vous allez me dire : « Il faut peut-être supprimer des postes [parce que j'imagine tout, je pose toutes les questions, comme ça, vous n'aurez pas à me répondre], il y a des services supports qu'il conviendrait peut-être de « dégraisser » [c'est généralement le terme qui peut être utilisé dans ces cas-là] ».

Je prends par exemple le service Finances, que je connais un peu, dont le directeur est présent : ils sont quatre, directeur compris. Je peux vous assurer qu'ils en abattent, du travail. Pensez-vous que nous ne soyons pas à l'os, là ?

Je dis tout cela parce que c'est à cette question qu'il va falloir que vous répondiez. Dire que c'est quelque chose qui est déplorable, c'est facile, mais maintenant, il faut trouver des réponses, il faut expliquer pourquoi c'est déplorable.

Je vais dire un mot sur le Village Alzheimer, parce que je crois que nous ne nous sommes pas bien compris, Madame Picard. Ce n'est pas nous qui allons le porter, ce n'est pas nous du tout. C'est parce qu'un terrain de la Métropole se situe sur la Commune, c'est parce que le Maire et d'autres personnes sont sensibilisés à cette question que la Ville, avec, je crois, une cotisation de 5 000 euros – je n'en suis même pas sûr –, participe à l'association qui porte le projet et essaye d'avancer en trouvant des financements partout où cela est possible. Peut-être que cela ne se fera pas, nous ne pouvons que le regretter, mais toute une série de médecins, d'architectes, de porteurs de projets, qui sont bénévoles, vont essayer de faire avancer un projet de ce type, qui sera effectivement sur la Commune.

En ce qui concerne les padels, je suis un peu surpris par votre réaction. Si nous avons proposé ce padel dans le budget, c'est parce qu'il y a une demande du club de tennis. Karine le dirait bien mieux que moi, mais c'est une demande du club de tennis, lequel considère que le padel est une activité sportive qui va s'ancrer, qui correspond à quelque chose de nouveau, mais qui doit manifestement durer. Dès lors, pour entrer dans une démarche différente de ce que pourrait faire une entreprise privée classique, qui est là aussi pour faire des bénéfices, nous avons décidé de porter le projet, qui sera géré, dans le cadre d'une convention, par le club de tennis. Si nous y mettons des panneaux solaires, c'est bien dans la perspective de limiter au maximum le coût d'entrée ou l'heure, pour faire simple, de padel, et par ailleurs, pour amortir le plus rapidement possible l'équipement en question cette année, à quelque chose de près. C'est cette démarche-là que nous soutenons, parce qu'un club sportif en a clairement fait la demande.

Quant à la piscine délabrée, je crois que c'est un peu excessif, c'est sûr, mais il y a un vrai besoin. Y arriverons-nous ? Je ne sais pas. Ce qui est clair, c'est que les communes voisines ont essayé de s'associer entre elles, elles ne sont arrivées à rien, et désormais, elles se retournent un peu vers nous pour voir dans quelle mesure elles pourraient participer à un réaménagement de notre piscine en cours. J'en suis désolé, ce sont des études et cela prend du temps.

Je vais finir en évoquant cette fameuse question de l'endettement, parce que cela va être votre cheval de bataille : « On est endetté, on est dans le rouge, l'orange ou l'écarlate », mais non.

J'essaie de me réexpliquer. Pour équilibrer un budget en matière d'investissement, on met de l'emprunt, mais lors du vote du budget en décembre, ce qui n'arrive pas au mois de mars, on ignore quel sera le résultat effectif, et le résultat effectif du budget en cours et de l'année précédente, c'est un excédent, ou alors, on est un mauvais gestionnaire.

Nous constatons, comme vous pouviez le constater à l'époque, qu'il y avait effectivement un excédent, lequel va venir abonder les recettes d'investissement. Dès lors, on n'emprunte plus, puisque de nouvelles recettes sont arrivées par ce biais au cours de l'exécution du nouveau budget en question. C'est aussi simple que cela.

À partir du moment où vous en empruntez moins, à partir du moment où vous avez aussi éventuellement – parce qu'il faut en tenir compte – une épargne brute supérieure, le ratio entre votre dette et l'épargne brute fait que vous pouvez effectivement vous retrouver avec un temps de remboursement bien inférieur. Nous allons le démontrer à travers une planche.

Ce que nous avons mis en exergue, parce que le discours que nous entendons, la petite musique qui dit : « Ça se dégrade, ce n'est pas bon, c'est comme le Département, etc. »... Nous sommes partis d'une base très simple : nous sommes tout simplement partis des comptes administratifs, maintenant le CFU (Compte Financier Unique), qui est authentifié par la Direction générale des Finances publiques, donc c'est incontournable. Je précise d'ailleurs que ce sont des documents dont vous disposez lorsque nous présentons le CFU.

Voilà, en définitive, la vraie situation – les chiffres sont incontournables, vous pourrez en dire ce que vous voulez – de la Commune jusqu'en 2024, puisqu'en 2025, nous ne disposons pas encore des données définitives, même si les projections que nous avons faites vont totalement dans le même sens que ce qui a été fait ici.

Excusez-moi, j'ai été plus long que je n'aurais dû.

Serge Hélaudais

Bonsoir, chers Saint-Médardais, Saint-Médardaises, chers collègues.

Je vais tout de même répondre à Monsieur Cases, parce que nous entendons là une propagande politique. Vous défendez votre budget...

(Intervention inaudible hors micro)

Non, laissez-moi... Je ne vous ai absolument pas coupé, alors ne me coupez pas.

En revanche, la manière que vous avez eue de vous adresser à moi en posant des questions et en essayant, peut-être, d'alerter le personnel municipal que si nous étions... Et je remercie Marie-Odile Picard pour son intervention, qui a été très réaliste sur ce budget.

Nous ne tomberons pas dans le piège, Monsieur Cases. Vous me décevez un peu. Vos questions sont purement visées, ciblées, en disant : « Attention, Hélaudais est dans l'équipe de Picard »...

Je parle de rationalisation, donc ne me dites pas que 65 % du budget de fonctionnement, qui représente justement tout ce qui est personnel, vous trouvez cela normal. Je pense que vous êtes un bon gestionnaire, mais en l'espèce, vous vous êtes un peu raté.

En règle générale, on dit qu'une moyenne pour une ville de 20 000 à 35 000 habitants, c'est 55 %, et vous êtes quasiment à 10 % supplémentaires, donc n'essayez pas de nous accuser de quoi que ce soit. Oui, à mon avis, il y a eu des dépenses supplémentaires en termes de personnel, même si vous justifiez des charges en termes de retraite. Vous ne reconnaissez pas cette augmentation injustifiée sur certains secteurs.

Non, nous n'allons pas alarmer le personnel municipal, certainement pas – parce que c'est le sens de votre intervention à mon égard, et ça, je ne vais jamais le reconnaître –, nous allons juste parler de rationalisation, et peut-être qu'il y a justement des points d'équilibre à faire.

Pourquoi visez-vous l'animation, la Police municipale ? Pour qui nous prenez-vous, Monsieur Cases ? Arrêtez, arrêtez. Là, je ne partage pas.

Pour étant, j'ai quand même une remarque. J'avais posé une question à Monsieur le Maire sur les compensations en termes de mise à disposition de personnel sur les villes d'Eysines et de Blanquefort. Ici, vous évoquez 1,2 million supplémentaire, donc où est la compensation ? Non, il n'y a pas de compensation : vous mettez du personnel saint-médardais au service des villes d'Eysines et de Blanquefort.

Bernard Cases (*hors micro*)

Mais non.

Serge Hélaudais

Si, si.

Bernard Cases (*hors micro*)

Non.

Serge Hélaudais

Dès lors, comment justifiez-vous ce 1,2 million ?

Bernard Cases (*hors micro*)

Je vous explique...

Serge Hélaudais

Par principe, je suis une personne calme, posée, nous avons même suivi beaucoup de vos délibérations en votant pour, mais en l'occurrence, vous poussez le bouchon un peu loin. Évitez ce genre de remarques. Nous ne sommes pas là pour faire campagne. Marie-Odile Picard a fait une analyse de votre budget, que nous ne voterons pas, évidemment, très fine, réaliste. N'essayez pas de trouver des arguments à l'inverse en rejetant la faute sur le fait que nous ayons peut-être mal compris, qu'il n'y a que vous qui analysez correctement le budget. Non, Monsieur Cases, c'est faux.

Bernard Cases (*hors micro*)

Non, mais...

Serge Hélaudais

Arrêtez. C'est du mensonge et de la propagande politique sur une certaine...

Bernard Cases (*hors micro*)

Attendez, Monsieur Hélaudais...

Serge Hélaudais

Attendez, nous avons tous compris, ne nous voilons pas la face : nous rentrons très prochainement dans une période de campagne électorale. Vous défendez un bilan, mais reconnaissez... Ne me dites pas que 65 % du budget de personnel sur le fonctionnement, c'est normal. Non, ce n'est pas normal. Je pourrais vous sortir les moyennes des villes de la Métropole et je pense que vous ne serez pas dans les premiers.

Bernard Cases

Ce qui est très intéressant dans ce que vous dites, c'est que ceux qui sont à 55 %, il n'y en a pas énormément, parce que vous étiez vous-mêmes à 61 %... Non, pas vous, vous n'y étiez pas.

Serge Hélaudais (*hors micro*)

Moi ?

Bernard Cases

Non, pas vous, mais l'ancienne majorité.

Serge Hélaudais

Pareil, évitez de... Je suis ici en tant qu'élu, Monsieur Cases, je suis élu.

Bernard Cases

Nous allons essayer...

Serge Hélaudais

Et vous vous trompez sur le chiffre, si je sais de quoi vous parlez.

Bernard Cases

Essayons de rester mesurés.

Ce que je veux vous dire, c'est qu'on le veuille ou non, nous sommes rentrés dans une période de campagne électorale, et c'est très révélateur, puisque sur les deux derniers budgets, vous vous étiez abstenus, mais que vous allez voter contre ce budget. Je suis désolé, en termes d'équilibre, c'est un budget qui est probablement mieux équilibré que les précédents, avec davantage de marge, d'épargne brute, etc., que les précédents, mais nous sommes en campagne.

Les seules questions que je posais en disant : « Faut-il ? faut-il ? faut-il ? », ce sont les questions que nous devons vous poser. Quand vous dites : « 65 %, ce n'est pas possible », mais si. Je précise que je dis « vous » en général.

(Intervention inaudible hors micro)

Nous sommes bien d'accord, mais cela veut dire...

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard (*hors micro*)

S'il vous plaît, laissez.

Bernard Cases

Nous n'allons pas y passer la journée, mais puisque vous avez répondu, nous allons répondre.

Ce que je veux continuer à vous dire, c'est que ce que nous avons fait, c'est ce que je viens de décrire et c'est ce qui a effectivement conduit à une augmentation des dépenses de personnel.

La question que je me pose par rapport à la situation que nous avons trouvée est la suivante : convient-il de revenir dessus ? Et donc : faut-il ? faut-il ? faut-il ? faut-il ? Ce n'est rien de plus.

Lorsque vous me dites que 65 %, c'est trop, il faut être clair. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que vous remettez en cause, d'une certaine façon, le service rendu à la population et aux enfants.

Serge Hélaudais

(Intervention inaudible hors micro)

Bernard Cases

Bien sûr que si ! Nous ne sommes pas obligés d'avoir une personne en charge de la Santé sur ordonnance ; nous sommes en train de mettre en place une personne référente animatrice pour les enfants en situation de handicap, nous ne sommes pas obligés de le faire. Pour autant, de plus en plus d'enfants, dans le cadre de l'inclusion, se retrouvent désormais dans le milieu ordinaire. Dès lors, une animatrice sera moins animatrice et sera en charge de faire le lien avec les autres animateurs, etc. C'est ce que nous faisons et cela a un coût, je vous l'accorde.

Kevin Roscop

(Intervention inaudible hors micro)

Marc Morisset

Monsieur Roscop, voulez-vous parler avant moi ?

Kevin Roscop

(Intervention inaudible hors micro)

Marc Morisset

Généralement, on ne parle pas après le rapporteur à la Métropole, donc je suis obligé d'intervenir de nouveau, puisque Monsieur Hélaudais redonne des chiffres. Finalement, il y a une incompréhension.

Je repars sur les premiers chiffres de Madame Picard, qui disait que cela n'allait plus : en 2020, c'était 22 millions ; nous sommes maintenant à 28 millions. Oui, mais il y a l'inflation, qui, depuis 2020, a tout de même un rôle particulier. Il faut en tenir compte dans l'analyse des courbes, puisque normalement, même avec 15,3 – c'est le chiffre INSEE de l'inflation cumulée –, cela ferait déjà plus de 25,3 millions. Finalement, ce budget a l'air de tenir la route par rapport à ce qui a déjà été évoqué dans l'analyse de 2020 par le cabinet spécialisé. Je ne comprends donc vraiment pas ce genre de remarque, surtout venant d'une banquière. Là, je suis quand même assez stupéfié. Et Monsieur Hélaudais en rajoute.

Jean-Luc Trichard

Merci, Monsieur Morisset.

Kevin, peux-tu nous commenter la planche ?

(Un document est projeté en séance)

Kevin Roscop

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer d'aller vite, parce que nous avons beaucoup échangé sur ces sujets.

Nous reprenons ici l'histoire de la rétrospective financière. L'idée n'était pas de parler sur la base de chiffres prévisionnels, parce que cela reste des prévisions et que le sujet de la capacité de désendettement sur du prévisionnel n'intègre toujours pas le résultat, comme l'expliquait Bernard Cases tout à l'heure, donc c'est bien entendu moins bon. Il s'agit davantage de parler des éléments réalisés, des chiffres validés par le Trésorier public et votés en Conseil. Rien de nouveau, vous les connaissez déjà, il s'agit simplement de chiffres repris des comptes administratifs, devenus plus récemment le compte financier unique.

Comme vous le savez, ce dernier est un document commun entre l'ordonnateur, c'est-à-dire la Commune, et le Trésorier public. Ainsi, il s'agit d'une base fiable et incontestable pour analyser l'état financier de notre Ville.

Pour rappel, les éléments s'arrêtent au dernier CFU voté en Conseil, soit en 2024, l'exercice budgétaire 2025 n'étant pas encore finalisé, il reste encore quelques jours.

Sur cette période de 2020 à 2024, plusieurs indicateurs montrent que les finances communales sont saines et bien maîtrisées. Tout d'abord, il y a un premier indicateur : nous observons l'absence d'effet ciseaux. Concrètement, cela signifie que depuis 2020, les recettes de fonctionnement, c'est-à-dire ce qui entre, ont augmenté beaucoup plus vite que les dépenses de fonctionnement. Au niveau des recettes, ce sont environ 10 millions d'euros ; au niveau des dépenses, nous parlons de 6 millions d'euros. C'est un très bon indicateur.

La Ville, contrairement à ce que vous dites, Madame Picard, ne vit pas au-dessus de ses moyens, elle vit selon ses moyens et maîtrise son budget.

La Commune dégage en moyenne 4,8 millions d'euros d'épargne brute par an, en intégrant l'année 2020, où l'épargne brute s'établissait à 2,8 millions d'euros. Cela reste une épargne solide, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. C'est en quelque sorte cette fameuse marge de manœuvre.

Après avoir payé le remboursement annuel du capital de la dette, nous en ressortons la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire cette marge qui nous permet de financer une partie des investissements et limiter le recours à l'emprunt, et ainsi sécuriser l'avenir.

Autre indicateur : cette fameuse capacité de désendettement. À fin 2024, nous sommes à 5,23 années. Cela signifie que si la Commune consacrait toute son épargne au remboursement de la dette, elle pourrait rembourser l'ensemble de la dette en un peu plus de cinq ans. Nous sommes donc bien loin du seuil de 10 ans.

En l'espèce, il s'agit de prévisionnel, parce qu'il nous reste encore quelques jours, mais sur 2025, nous approcherions des six ans.

Cet indicateur des cinq années place la Ville dans une zone financière saine, nous ne sommes ni dans la zone orange ni dans la zone rouge, nous sommes en dessous, d'autant que la Commune a continué à investir fortement et que nous arrivons à la fin du mandat avec plus de 52 millions d'euros d'investissements.

L'idée était donc vraiment de parler des chiffres réels et non prévisionnels, avec des indicateurs de la Ville.

Jean-Luc Trichard

Je vais dire quelques mots, si vous me permettez de conclure sur ce budget.

Pour ma part, cela ne vous étonnera pas, je trouve ce budget remarquable, comme les précédents, puisque nous avons vécu un mandat où, contrairement à ce que d'aucuns peuvent dire, nous avons beaucoup réalisé, nous avons pris soin des Saint-Médardais et des Saint-Médardaises.

Vos remarques – je parle de l'opposition, des oppositions – sur ce budget, dans cette période électorale, ne se limitent pas, et c'est légitime, à une simple réflexion sur ce seul budget, mais vous interprétez et qualifiez notre action sur l'ensemble du mandat. Je reviendrai sur quelques points, notamment la masse salariale et d'autres dont vous avez parlé, mais je vais moi aussi revenir sur le mandat que la plupart d'entre vous ont vécu, c'est-à-dire le mandat précédent au nôtre, que je peux le qualifier, comme vous le faites, d'un mandat pour rien.

Sur la sécurité : rien ; sur les transports en commun : rien, et même moins que rien, puisque votre obsession d'amener le tramway au centre de Saint-Médard-en-Jalles a retardé le bus

express de nombreuses années. Nous en sommes même à un point où le bus express est là, mais l'aménagement de la Ville ne correspond pas à ce qu'il devrait être pour l'accueillir. J'en veux pour preuve l'avenue Montaigne, où aucun aménagement n'a été fait, et les quartiers Ouest, qui n'étaient pas desservis à l'origine de ce que vous avez énoncé. Ainsi, sur le transport, rien.

L'écologie : absolument rien, vous l'avez même reconnu. D'ailleurs, votre Adjoint a démissionné avant la fin du mandat car il n'était pas en capacité d'intervenir.

Sur l'entretien des écoles et des bâtiments communaux, qu'avez-vous fait ? Nous avons, nous, consacré aux écoles, aux enfants, plus de 67 millions d'euros, et pas seulement en aménagement et réparation. Qu'avez-vous fait ? Rien, absolument rien. Si, vous prévoyiez une nouvelle école sur Cérillan, mais qui n'avait pas lieu d'être compte tenu de la diminution des effectifs que nous avons prévue et que nous prévoyons encore.

Je peux donc qualifier votre gestion d'irresponsable, parce que vous avez terminé ce mandat avec des dépenses non financées.

Sur le bâtiment dans lequel nous sommes – nous en avons parlé, notamment Bernard –, vous aviez un budget prévisionnel de 5,5 millions d'euros et le reste n'était pas financé. Sur les 14 millions que nous avons subis et que nous devons prendre en compte, parce que vous les aviez engagés, mais non prévus, ce bâtiment a fini à 10,5 millions. Nous l'avons assumé, alors même qu'il s'agit d'un bâtiment, d'autant plus à l'heure actuelle, qui est chauffé au gaz. C'est impensable actuellement et ça ne l'était pas en 2020 non plus.

Vous aviez des projets lancés sans sécurisation budgétaire, des sujets sensibles qui n'étaient pas pris en compte, en l'occurrence la Police municipale, dont nous avons presque triplé les effectifs. Nous les avons équipés de matériel qu'ils n'avaient pas. Ce dernier budget, si jamais nous n'étions pas aux commandes – j'en doute, quoi que vous en pensiez – n'obligerait pas ceux qui seront aux commandes d'assumer des dépenses inconsidérées que nous aurions pu lancer.

Aussi, je vous le dis : un mandat pour rien, une gestion irresponsable, un mépris et des dérives, un mépris de la population trop souvent ressenti par les habitants, des frais de représentation des élus très supérieurs à ceux que nous avons calculés pour ce mandat, plus du double, un mépris également du personnel.

Je reviens sur la masse salariale : si nous avons augmenté cette masse salariale, c'est d'abord parce que nous avons amélioré le service rendu et créé de nouvelles prestations, notamment un Centre municipal de Santé. Vous l'avez complètement décrié à l'origine, mais vous y revenez un peu maintenant parce que vous voyez que cela plaît et que c'est même nécessaire. Nous avons trouvé des personnels qui étaient en souffrance, méprisés, laissés pour compte, qui étaient exsangues dans leur travail. Pour cela, nous assumons les 65 %. Vous dites que ce n'est pas normal, mais tout dépend de ce que l'on met derrière et du service qui est rendu. Nous les assumons, ces 65 %, et la population jugera.

On est parti sur une campagne de mensonges qui ne me plaît pas et j'espère que cela pourra s'arranger. Depuis quelques mois, nous assistons à une campagne de caricature : un Maire d'extrême droite, de l'immobilisme... d'extrême gauche ! Vous voyez le lapsus !

(Rires)

...un Maire d'extrême gauche, un immobilisme, un renoncement, des mots lancés pour masquer une réalité : l'absence de projets, l'absence de travail et l'absence de vision.

Notre bilan, nous l'assumons ensemble, la majorité : il est riche, il est documenté, il est vérifiable. D'ailleurs, l'exercice que nous avons fait montre... Ce sont des faits. Vous connaissez déjà tous ces chiffres. Si vous aviez travaillé, vous les connaîtriez et vous sauriez ce que nous annonçons, à savoir que les dépenses de fonctionnement sont moins importantes

que les recettes. Sur notre capacité d'autofinancement et l'emprunt que nous aurons à faire pour 2026, qui n'est pas celui que nous devons prévoir maintenant parce que le compte administratif 2025 n'existe pas et que nous ne connaissons pas ce report – et compte tenu des incertitudes gouvernementales, c'est encore plus vrai –, vous auriez su, si vous aviez travaillé, que ceci était vrai. Toutefois, dans cette période électorale, vous ne pouvez évidemment pas aller dans le même sens que nous.

Monsieur Mangon, vous avez une majorité qui s'est complètement effritée. Nous sommes unis et nous repartirons unis en associant de nouveaux candidats et en associant aussi, s'ils le souhaitent, ceux qui nous ont rejoints pendant ce mandat.

Il existe deux façons de faire de la politique : la vôtre, avec l'agitation, les *fake news*, les politiques sans contenu ; la nôtre, avec le travail, la présence, le sérieux, la proximité, l'écoute des habitants, l'écoute de nos partenaires. Pourquoi l'écoute ? L'écoute est la sollicitation des partenaires. Nous avons sollicité nos partenaires pour avoir des subventions sur tout ce que nous avons entrepris. Qu'avez-vous eu comme subventions pendant votre mandat ? Rien, absolument rien. Vous n'êtes pas allé les chercher. C'est un travail d'aller les chercher, cela nécessite de la masse salariale, et pas n'importe laquelle, des gens de haut niveau qui sont capables d'aller chercher ces subventions et qui nous permettent des réalisations que nous n'aurions pas pu nous permettre sans celles-ci. Je ne citerai que la Maison de la Petite Enfance, mais ce n'est pas que cela. Il y a aussi l'achat de Duperier, par exemple, ou d'autres éléments que nous sommes allés chercher.

C'est vrai, vous l'avez dit, les habitants jugeront. J'espère qu'ils sont en capacité de juger, ils seront vraiment en capacité de juger avec les éléments que nous leur donnons. Nous dire que ce mandat se résume à la Maison de la Petite Enfance, c'est tout de même un petit peu fort.

(Intervention inaudible hors micro)

C'est déjà bien, mais compte tenu des subventions que nous avons, nous aurions pu... Comme je vous le disais : 67 millions consacrés aux écoles – je reprends les chiffres, je ne veux pas me tromper.

Nous avons le stationnement gratuit en zone bleue : ce sont 180 000 euros économisés chaque année ; la création de la nouvelle Maison de la Petite Enfance, qui amènera 43 places supplémentaires ; quatre nouveaux parcs, la plantation de sept forêts urbaines, qui concourent à la végétalisation de la Ville et à son rafraîchissement ; un Centre de Santé avec 20 000 consultations chaque année, à l'équilibre, et même excédentaire. Il ne s'agit pas de faire des profits, Bernard l'a dit : nous allons mettre l'accent sur la prévention, elle est nécessaire actuellement.

Sur les événements, la culture, nous avons 141 événements culturels gratuits, plus de 70 000 spectateurs.

Nous avons 14 équivalents temps plein, 12 policiers municipaux, et, avec la création d'une brigade équestre, une brigade canine.

Nous n'avons pas parlé du social, mais nous avons encore la création d'un resto solidaire, véritable exemple de création, qui permet à des bénévoles, à des habitants de la Commune, de s'investir et de retrouver du lien social alors qu'ils n'en avaient plus.

Nous avons 48 kilomètres de voiries rénovées, 24 kilomètres de nouvelles voies cyclables, 70 caméras de vidéoprotection, alors que celles que nous avons trouvées ne voyaient pas la nuit.

Nous avons un bus express en activité, un autre en préparation. Je crois que nous ne l'aurions pas eu si vous étiez resté campés, comme vous l'étiez, sur le tramway en centre-ville.

Des logements d'urgence ont été créés, nous avons un partenariat avec les communes alentour pour renforcer cette offre de logement d'urgence.

Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, les Saint-Médardais jugeront. Nous assumons ce que nous vous présentons, comme nous l'avons assumé tout au long de ce mandat.

Je crois que nous aurons l'occasion d'y revenir, je reviendrai sur vos dires concernant Berlincan, puisque j'ai des éléments significatifs à vous donner.

Je vous remercie.

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Non, non. Je vous ai dit que je concluais, vous n'aurez pas la parole là-dessus.

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Monsieur Mangon, c'est vous qui avez commencé à m'attaquer, vous m'avez cité personnellement sur certains dossiers.

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Non, je suis désolé. Restons calmes, s'il vous plaît. Je comprends que vous soyez...

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Non, je ne vous donne pas le micro, je conclus. Je suis en position de présider cette Assemblée, j'ai conclu, je ne redonne pas la parole sur ce budget.

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Très bien, très bien. Vous pouvez dire ce que vous voulez.

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Vous pouvez y aller. Vous n'êtes pas dans une réunion publique, Monsieur Mangon, vous êtes dans un Conseil municipal.

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Non, parce qu'il y a du fonctionnement, là-dedans. Vous voyez bien que vous dites n'importe quoi !

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Est-ce que nous pouvons voter, s'il vous plaît ?

Qui vote contre ? Monsieur Morisset ? Abstention. Tout le monde vote pour ?

Très bien, merci de ce vote presque unanime, mais, en tout cas, majoritaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Autorise à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque séance du conseil municipal.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 6 CONTRE et 1 ABSTENTION.**

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

DG25_148 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026 - BUDGET ANNEXE DU BÂTIMENT À USAGE COMMERCIAL. ADOPTION

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2026 lors du Conseil municipal du 12 novembre 2025.

Le budget primitif du budget annexe du bâtiment commercial pour l'exercice 2026 s'équilibre comme suit :

Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
	Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
011 - Charges à caractère général	15 000,00		75 - Autres produits de gestion courante	75 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	5,00				
66 - Charges financières	15 160,00				
67 - Charges spécifiques	5,00				

	042 - Opérations ordre transfert entre sections		38 750,00			
	023 - Virement à la section d'investissement		6 080,00			
	Total	30 170,00	44 830,00	Total	75 000,00	
				R002 : Affectation du résultat 2024		
	Total de la section de fonctionnement	75 000,00		Total de la section de fonctionnement	75 000,00	
Investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	23 150,00		1068 : Excédent fonctionnement capitalisé		
	20 - Immobilisations Incorporelles	0,00		16 - Emprunts et dettes assimilées	1 307 070,00	
	21- Immobilisations corporelles	1 330 000,00		040 - Opérations ordre transfert entre sections		40 000,00
				021 - Virement de la section de fonctionnement		6 080,00
	Total	1 353 150,00		Total	1 307 070,00	46 080,00
	D001:Solde d'exécution section d'investissement					
	Total de la section d'investissement	1 353 150,00		Total de la section d'investissement	1 353 150,00	
	Total du BP 2026	1 428 150,00		Total du BP 2026	1 428 150,00	

Jean-Claude Trichard

Prenons les budgets annexes un par un.

(Intervention inaudible hors micro)

Vous les voulez en global ? Très bien.

Sur l'ensemble des budgets annexes, qui vote contre ? D'accord, Monsieur Morisset, abstention également. Le reste de l'Assemblée, merci pour votre vote favorable.

Vous vous abstenez sur l'ensemble des budgets annexes ? Très bien, merci. Madame Picard et Monsieur Hélaudais, vous votez contre les budgets annexes également, c'est cela ? D'accord.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe du bâtiment commercial de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 2 CONTRE et 5 ABSTENTIONS**.

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

DG25_149 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026 - BUDGET ANNEXE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE. ADOPTION

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2026 lors du Conseil municipal du 12 novembre 2025.

Le budget primitif du budget annexe de la production d'énergie pour l'exercice 2026 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	3 000,00		70 - Ventes de produits fabriqués, prestations	100 000,00	
	65 - Autres charges de gestion courante	5,00				
	042 - Opérations ordre transfert entre sections		70 000,00	042 - Opérations ordre transfert entre sections		7 407,48
	023 - Virement à la section d'investissement		34 402,48			
	Total	3 005,00	104 402,48	Total	100 000,00	7 407,48
				R002 : Affectation du résultat 2024		
	Total de la section de fonctionnement	107 407,48		Total de la section de fonctionnement	107 407,48	
Investissement	21- Immobilisations corporelles	325 000,00		10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont 1068)		
	040 - Opérations ordre transfert entre sections		7 407,48	16 - Emprunts et dettes assimilées	228 005,00	
				040 - Opérations ordre transfert entre sections		70 000,00

				021 - Virement de la section de fonctionnement		34 402,48
Total	325 000,00	7 407,48	Total		228 005,00	104 402,48
D001 : Solde d'exécution section d'investissement						
Total de la section d'investissement	332 407,48		Total de la section d'investissement		332 407,48	
Total du BP 2026	439 814,96		Total du BP 2026		439 814,96	

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe de la production d'énergie de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 2 CONTRE et 5 ABSTENTIONS.**

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

DG25_150 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS SOCIAUX ALLÉE DORDINS. ADOPTION

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2026 lors du Conseil municipal du 12 novembre 2025.

Le Budget Primitif du Budget Annexe des logements sociaux allée Dordins pour l'exercice 2026 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	8 195,00		70 - Produits des services, du domaine.	1 200,00	
	65 - Autres charges de gestion courante	5,00		75 - Autres produits de gestion courante	7 000,00	
	Total	8 200,00	0,00	Total	8 200,00	0,00
				R002 : Affectation résultat 2024		
	Total de la section de fonctionnement	8 200,00		Total de la section de fonctionnement	8 200,00	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	500,00		165 - Dépôts et cautionnement reçus	500,00	
	Total	500,00	0,00	Total	500,00	0,00

Total de la section d'investissement	500,00	Total de la section d'investissement	500,00
Total du BP 2026	8 700,00	Total du BP 2026	8 700,00

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2026 du Budget Annexe des logements sociaux allée Dordins de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 2 CONTRE et 5 ABSTENTIONS.**

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

DG25_151 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026 - BUDGET ANNEXE CENTRE COMMUNAL DE SANTÉ. ADOPTION

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2026 lors du Conseil municipal du 12 novembre 2025.

Le budget primitif du budget annexe du Centre Communal de Santé Cynthia Fleury pour l'exercice 2026 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	34 920,00		70 - Produits des services	885 340,00	
	012 - Charges de personnel	1 176 760,00		74 - Dotations et participations	278 320,00	
	65 - Autres charges de gestion courante	19 600,00		75 - Autres produits de gestion courante	74 620,00	
	67 - Charges spécifiques	1 000,00		013 - Atténuation de charges	9 000,00	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		15 000,00			
	023 - Virement à la section d'investissement					
	Total	1 232 280,00	15 000,00	Total	1 247 280,00	
Inves	Total de la section de fonctionnement	1 247 280,00		Total de la section de fonctionnement	1 247 280,00	

21 - Immobilisations corporelles	21 500,00		10 - Dotation	1 500,00	
			13 - Subvention d'investissement	5 000,00	
			001 - Résultat d'investissement reporté		
			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		15 000,00
			021 - Virement de la section de fonctionnement		
Total	21 500,00		Total	6 500,00	15 000,00
Total de la section d'investissement	21 500,00		Total de la section d'investissement	21 500,00	
Total du BP 2026	1 268 780,00		Total du BP 2026	1 268 780,00	

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe du Centre Communal de Santé Cynthia Fleury qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 2 CONTRE et 5 ABSTENTIONS.**

Kevin Roscop rapporte la délibération suivante.

DG25_152 RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT. DÉCISION

Conformément aux articles R.2311-9 et L.2311-9 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), les dépenses d'investissement peuvent faire l'objet d'une gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Il est rappelé que les autorisations de programme correspondent à des dépenses d'investissement à caractère pluriannuel.

Chaque autorisation de programme comporte une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Cette procédure permet de disposer d'une meilleure visibilité financière des projets d'investissement de la Collectivité et d'améliorer le pilotage de la gestion pluriannuelle des investissements.

La Ville a fait le choix de gérer certaines opérations spécifiques à vocation pluriannuelle dans le cadre d'autorisations de programmes et de crédits de paiement, notamment la « Ligne verte ».

Au stade du budget primitif, il convient de réviser les autorisations de programmes précitées afin de tenir compte, du réalisé prévisionnel 2025, d'une part, mais aussi des besoins nouveaux, d'autre part.

La Ligne verte doit intégrer la rénovation de l'école élémentaire Carrié ainsi que de la salle Louise Michel, la réalisation des travaux d'économie d'énergie du prêt Intracting, la plantation de végétaux en complément des aménagements de voirie opérés et le Plan LED.

Jean-Luc Trichard

Nous passons aux AP/CP (Attributions de Programme/Crédits de Paiement).

Kevin Roscop

Il s'agit de la révision des AP/CP sur la Ligne verte. Comme chaque année, il convient de recalculer les crédits de paiement des différentes autorisations de programme sur le réalisé de l'année précédente, donc de caler un prévisionnel sur l'année suivante. Les modifications sont apportées sur ces AP/CP de la Ligne verte : nous rectifions les crédits de paiement de 2025 et nous augmentons le prévisionnel pour rester à iso de 700 000 euros des crédits de paiement sur 2026.

Nous l'avons déjà indiqué, mais notre ligne AP/CP Ligne verte, atteindra plus de 12 millions d'euros sur cette mandature.

Jean-Luc Trichard

Merci.

Y a-t-il des remarques ? (*Pas de remarques*)

Qui vote contre ? Vous vous abstenez ? Cela concerne la Ligne verte. Madame Picard ? Abstention également. L'ensemble de l'opposition s'abstient.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de réviser le montant des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiement y afférents comme suit :

Concernant l'AP/CP n° 6 - Ligne verte - opération n° 1009 :

- Réduction des crédits de paiement 2025 à hauteur de 697 469,15 € compte tenu de la prévision de réalisation 2025 ;
- Augmentation des crédits de paiement 2026 à hauteur de 697 469,15 € ;

Montant total AP	Crédits de paiement					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2021 - 2026	2021	2022	2023	2024	2025	2026
12 162 568 €	1 176 364 €	2 095 798 €	1 612 845,70 €	4 972 453,15 €	1 200 000 €	1 105 107,15 €

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 7 ABSTENTIONS.**

Kevin Roscop rapporte la délibération suivante.

DG25_153 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° DG25_029 en date du 26 mars 2025 portant adoption du budget primitif du Budget Principal de la Ville pour 2025 ;

Vu la délibération n° DG25_108 en date du 24 septembre 2025 portant adoption de la décision modificative n° 1 du Budget Principal de la Ville pour 2025 ;

La décision modificative n° 2 du Budget Principal pour l'exercice 2025 s'équilibre comme suit :

Jean-Luc Trichard

Nous avons plusieurs décisions modificatives, donc nous pouvons peut-être les regrouper, si vous en êtes d'accord. Ce sont des opérations d'ordre, nous en avons l'habitude. Si cela ne vous gêne pas, prenons-les toutes ensemble.

Kevin Roscop

J'allais vous le proposer, parce qu'il n'y a pas grand-chose dans ces décisions modificatives. Nous sommes en fin d'exercice et, sur les trois DM, ce sont essentiellement des écritures d'ordre comptables pour mettre les bons éléments sur les bons chapitres.

Jean-Luc Trichard

Avez-vous des questions sur ces écritures ? *(Pas de questions)*

Quel est votre vote ? Abstention. Quel est le vote du groupe de Monsieur Mangon sur ces opérations d'ordre ? Abstention également.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la décision modificative n° 2 du Budget Principal pour l'exercice 2025, qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 7 ABSTENTIONS.**

Kevin Roscop rapporte la délibération suivante.

DG25_154 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE 2025 DU CENTRE DE SANTÉ COMMUNAL

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° DG25_033 en date du 26 mars 2025 portant adoption du budget primitif du Budget annexe Centre communal de santé pour 2025 ;

Vu la délibération n° DG25_109 en date du 24 septembre 2025 portant adoption de la décision modificative n° 1 pour 2025 ;

La décision modificative n° 2 du Budget annexe Centre communal de Santé pour l'exercice 2025 s'équilibre comme suit :

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte la décision modificative n° 2 du Budget annexe Centre communal de Santé pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 7 ABSTENTIONS.**

Kevin Roscop rapporte la délibération suivante.

DG25_155 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE DU BÂTIMENT À USAGE COMMERCIAL

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° DG25_030 en date du 26 mars 2025 portant adoption du budget primitif du Budget annexe Bâtiment à usage commercial pour 2025 ;

La décision modificative n° 1 du Budget annexe Bâtiment à usage commercial pour l'exercice 2025 s'équilibre comme suit :

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe Bâtiment à usage commercial pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **32 POUR, 7 ABSTENTIONS.**

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

DG25_156 CONTRAT DE CO-DÉVELOPPEMENT N° 6 BORDEAUX MÉTROPOLE – VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES AVENANT N° 2. AUTORISATION

Les contrats de co-développement sont, depuis 2009, devenus un élément majeur des relations entre la Métropole et ses communes membres. Élaborés en partenariat, ils déclinent les objectifs partagés par Bordeaux Métropole et la Commune, sur le territoire de la Commune, au travers de projets métropolitains ou du soutien de la Métropole aux projets communaux.

Le Conseil métropolitain du 1^{er} décembre 2023 a adopté la 6^{ème} génération de contrats de co-développement (2024-2027). Ces contrats comprennent 1047 fiches-actions (75 pour la ville de Saint-Médard-en-Jalles compris avenant 1 adopté en Conseil municipal du 4 décembre 2024), pour un montant d'investissement estimé de la Métropole de plus de 1,6 milliard d'euros.

Comme pour les précédentes générations, la substitution de fiches-actions est possible à tout moment de la vie du contrat, à la demande des communes ou sur proposition de la Métropole en cas d'évolution majeure d'un projet métropolitain.

Les avenants sont traités annuellement lors d'une délibération récapitulative en fin d'année, ce qui n'empêche pas la mise en œuvre de la substitution préalablement, dès lors qu'elle est instruite et validée par la Métropole.

Il est donc proposé d'adopter un avenant n° 2 aux contrats de co-développement 6. Ce dernier permettra notamment de traiter :

- Les premières demandes de substitution formulées par les communes,
- Les ajouts ou suppressions de fiches,
- Les corrections d'erreurs matérielles et des précisions apportées à certaines fiches actions initialement rédigées en 2023.

Ces demandes ont été instruites par les services métropolitains et retenues car conformes aux règles de substitution.

Concernant la suppression, il s'agit de :

- La fiche n° C060198 relative au RI écoles hors OAIM : école La Garenne,
- La fiche n° C061374 relative à l'extension et au développement du Fab Lab Copernic.

Concernant les ajouts, il s'agit de :

- La fiche n° 061413 Plan de résilience, accompagnement à la démarche de réduction des vulnérabilités,
- La fiche n° 061419 RI Prévention des déchets,
- La fiche n° 061433 Transition écologique – Soutien à l'accompagnement Étude Surchauffe Urbaine.

Les corrections matérielles :

- Fiche n° C060158 OIM Bordeaux Aéroport Boulevard Technologique, mise à jour du calendrier de l'action,
- Fiche n° C060431 OIM Bordeaux Aéroport - Missions urbanistes conseil, mise à jour du descriptif de la fiche action,
- Fiche n° C061134 Suites et déclinaisons opérationnelles des schémas de déplacement, correction de l'outil de financement sur la durée du contrat,
- Fiche n° C061409 Extension cimetière Étude et aménagements, végétalisation, intégration du cimetière de Balanguéy sur la fiche Piques avec mêmes objectifs (participation achat terrain + études et aménagements). Ni les montants financiers ni les engagements ne sont modifiés.

Des corrections de descriptifs ou de montants liées à des erreurs matérielles de report dans l'outil ou à des incertitudes lors de la création des fiches ont été réalisées, mais sans influence sur la nature même du projet ou son financement, les budgets étant bien prévus dans les autorisations de programme des directions concernées.

Un prochain avenant sera proposé fin 2026, regroupant les demandes de substitution qui seront formulées entre novembre 2025 et septembre 2026 ainsi que les éventuelles évolutions de fiches actions liées aux règlements d'intervention métropolitains (RI Nature et Agriculture, RI 1 million d'arbres et RI Déchets).

Ainsi,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération de Bordeaux Métropole en date du 1^{er} décembre 2023 ;

Vu la délibération DG23_162 de la ville de Saint-Médard-en-Jalles en date du 6 décembre 2023 ;

Vu la délibération DG24_155 de la ville de Saint-Médard-en-Jalles en date du 4 décembre 2024 ;

Bernard Cases

C'est une délibération que nous reprenons tous les ans pour coller au mieux avec le contrat de développement en cours avec la Métropole. Cela permet par exemple de rajouter certaines fiches, par exemple les fiches concernant le Plan de Résilience ou des études sur la surchauffe urbaine, mais également de créer de nouvelles fiches, comme celles portant sur l'extension, l'étude et l'aménagement, ainsi que la végétalisation et l'intégration du cimetière de Balanguéy, puisque nous sommes en train d'acquérir – et ce budget le prévoit – une parcelle qui permettra d'agrandir par l'Est le cimetière de Balanguéy, donc d'ouvrir 90 emplacements supplémentaires, sachant que la Métropole prendra 50 % du coût de l'ensemble de ces travaux à sa charge.

Jean-Luc Trichard

Il s'agit simplement de modifier quelque peu ce contrat de co-développement. Nous enlevons d'un côté pour rajouter de l'autre.

Abstention ? Marc ? Pour, merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'avenant n° 2 du contrat de co-développement n° 6 2024-2027 de la ville de Saint-Médard-en-Jalles tel qu'il figure en annexe.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant n° 2 avec la Présidente de Bordeaux Métropole et tout document s'y rapportant.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **35 POUR, 4 ABSTENTIONS.**

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

DG25_157 REVALORISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE. DÉCISION

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif à la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu les délibérations par lesquelles la Collectivité a adhéré aux contrats de protection sociale complémentaire « santé » et « prévoyance » proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDG 33) ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 4 décembre 2025 ;

Considérant que, à compter du 1^{er} janvier 2026, les employeurs territoriaux doivent participer au financement des contrats de protection sociale complémentaire « santé » à hauteur d'au moins 15 € par agent et par mois, correspondant à 50 % du montant de référence national fixé à 30 €, et ce dans la limite du montant réel de leur cotisation. Cette participation obligatoire s'applique exclusivement aux agents ayant souscrit au contrat santé proposé par la Collectivité dans le cadre de la convention conclue avec le CDG 33 ;

Considérant que la Collectivité, également conventionnée avec le CDG 33 pour le contrat de protection sociale complémentaire « prévoyance », souhaite porter sa participation facultative à 16 € par agent et par mois, exclusivement pour les agents ayant souscrit à ce contrat, dans une logique de renforcement de leur protection sociale complémentaire ;

Considérant que ces évolutions permettent d'améliorer les conditions de couverture sociale des agents ;

Bernard Cases

Cette délibération peut paraître technique, mais est très importante, notamment pour le personnel municipal, puisque la Commune va prendre en charge 50 % pour la protection sociale complémentaire, dans la mesure où les salariés de la Collectivité adhèrent au contrat global que nous avons passé avec beaucoup d'autres collectivités et le Conseil départemental.

Désormais, le contrat Santé est à 15 euros, passant d'un à 15 euros, et le contrat Prévoyance passe à 16 euros pour 2029, je crois, puisque cela a été repoussé. Comme dans le privé, les employeurs publics devront couvrir 50 % du coût de ces mutuelles.

Jean-Luc Trichard

Y a-t-il des remarques ? (*Pas de remarques*)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer la participation de la Collectivité au contrat PSC « santé » à 15 € par mois et par agent, exclusivement pour les agents ayant souscrit au contrat proposé par le CDG 33, dans la limite du montant réel de leur cotisation, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.

Décide de porter la participation facultative de la Collectivité au contrat PSC « prévoyance » à 16 € par mois et par agent, exclusivement pour les agents ayant souscrit à ce contrat proposé par le CDG 33, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'**UNANIMITÉ**.

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

DG25_158 REVALORISATION DE LA PRIME DE DÉPART À LA RETRAITE. DÉCISION

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses dispositions relatives à l'action sociale à caractère facultatif ;

Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales permettant la mise en place de prestations sociales facultatives, sous réserve d'une délibération préalable ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 4 décembre 2025 ;

Considérant que la Collectivité verse actuellement une prime de départ à la retraite d'un montant forfaitaire au titre de l'action sociale facultative ;

Considérant la volonté de la Collectivité de renforcer la reconnaissance accordée aux agents en adaptant le montant de cette prime, afin de valoriser plus justement l'engagement, la fidélité et la contribution des agents au long cours ;

Considérant qu'il apparaît pertinent, pour répondre à cet objectif, d'instaurer un barème comportant des montants différenciés en fonction de l'ancienneté acquise au sein de la Collectivité, permettant une répartition plus équitable et plus lisible de cette prestation sociale facultative ;

Considérant que ce nouveau dispositif, applicable à compter du 1er janvier 2026, maintient le caractère facultatif et non obligatoire de cette prime de départ à la retraite, tout en renforçant son sens et son impact pour les agents concernés ;

Considérant que cette évolution s'inscrit dans une politique plus large de reconnaissance et de valorisation des parcours professionnels des agents de la Collectivité ;

Bernard Cases

Je vais présenter cette délibération et la suivante, laquelle porte sur la gratification des Médailleurs du travail.

Nous avons répondu à une sollicitation du personnel et des représentants du personnel qui considéraient que cela faisait très longtemps que ces primes n'avaient pas été revalorisées. À quelque chose près, pour avoir des chiffres à peu près ronds, nous revalorisons la prime de départ à la retraite, nous la doublons, ainsi que la gratification pour les Médailleurs du travail.

Jean-Luc Trichard

Quels sont vos votes ? Merci pour eux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte d'adapter le dispositif de prime de départ à la retraite dans le cadre de l'action sociale facultative, afin de renforcer la reconnaissance accordée aux agents.

Décide d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2026, un barème de prime de départ à la retraite tenant compte de l'ancienneté acquise au sein de la Collectivité, selon les montants suivants :

- 0 à 9 ans d'ancienneté : 900 €
- 10 à 19 ans : 1 000 €
- 20 à 29 ans : 1 100 €
- 30 ans et plus : 1 300 €

Décide également que cette prime sera versée lors du départ effectif à la retraite de l'agent et que l'ancienneté retenue, calculée par la direction des ressources humaines, correspondra à la

durée de présence effective au sein de la Collectivité, sans proratisation liée à la quotité de travail et hors périodes non assimilées à du service effectif (telles que le congé parental).

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Bernard Cases rapporte la délibération suivante.

DG25_159 REVALORISATION DE LA GRATIFICATION LIÉE AUX MÉDAILLES. DÉCISION

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les dispositions applicables aux actions sociales facultatives au bénéfice des agents ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 4 décembre 2025 ;

Considérant que les médailles d'honneur du travail constituent une distinction marquant la reconnaissance institutionnelle de l'engagement professionnel des agents ;

Considérant que les montants des gratifications actuellement attribuées n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années ;

Considérant la volonté de la Collectivité de procéder à une modernisation de ce dispositif et d'assurer une reconnaissance renouvelée des parcours professionnels ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide que les gratifications associées aux médailles d'honneur du travail sont désormais fixées comme suit :

- Médaille d'argent : 150 €
- Médaille de vermeil : 200 €
- Médaille d'or : 300 €

Précise que les gratifications demeurent versées sous forme de bons cadeaux.

Décide que les montants ainsi revalorisés seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026. En conséquence, les agents ayant été décorés au cours de l'année 2025 percevront ces nouveaux montants lors de la remise effective de leur médaille, à compter de cette même date.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Kevin Roscop rapporte la délibération suivante.

DG25_160 CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026. DÉCISION

Vu le Code général des Collectivités territoriales.

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment son article 332-23 qui prévoit que « les collectivités (...) peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;

2° Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois.

Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs s'il est conclu au titre du 1° et de douze mois consécutifs s'il est conclu au titre du 2° ».

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services au public et de satisfaire les besoins non permanents des services municipaux, la ville de Saint-Médard-en-Jalles recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que des manifestations exceptionnelles (les dégustations littéraires, réceptions, etc.), des missions spécifiques (recensement de la population, tenue des bureaux de vote, vacations médicales au Centre de Santé, etc.), un surcroît d'activité (animateurs périscolaires, etc.) ou encore un renfort des équipes. La ville de Saint-Médard-en-Jalles recrute aussi, chaque année, des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier (accueils de loisirs, vacances sportives, opération CAP 33, mais aussi renforts des équipes pendant la période estivale).

Ainsi, à l'instar de la création des emplois permanents de la Collectivité qui font régulièrement l'objet d'une actualisation du tableau des effectifs, le rapporteur informe le conseil municipal de la nécessité de créer les emplois non permanents de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles pour l'année 2026. Il indique que le recrutement d'agents temporaires devra s'inscrire dans un objectif de maîtrise de la masse salariale.

Il précise enfin que le tableau annexé à la présente délibération récapitule les effectifs maximums autorisés par service et par cadre d'emplois pour les recrutements sur emplois non permanents afférents à l'année 2026. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois à temps complet, qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins des services.

Kevin Roscop

Il s'agit d'une délibération qui revient à chaque dernier Conseil de fin d'année et qui a pour objectif de permettre à la Collectivité d'assurer d'éventuels accroissements d'activité à travers des créations d'emplois, que nous pouvons appeler temporaires ou saisonniers, afin que la Ville puisse assurer la continuité de service ou pour des besoins particuliers lorsqu'ils n'ont pas de caractère permanent.

Jean-Luc Trichard

Il s'agit bien d'un nombre de postes maximal, comme dans le tableau des effectifs, c'est-à-dire que nous ne sommes pas obligés de recruter tous ces personnels. Toutefois, nous avons cette possibilité si nous en avons besoin.

Kevin Roscop

Exactement.

Jean-Luc Trichard

Quel est votre vote ? Abstention.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide, pour l'année 2026, les créations d'emplois liées à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, figurant sur le tableau annexé à la présente délibération, selon les effectifs maximums autorisés, pour permettre à l'ensemble des directions et des services de la commune de Saint-Médard-en-Jalles d'assurer la continuité de service.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à recruter le personnel contractuel, saisonnier ou occasionnel, durant l'année 2026, chaque fois que cela est nécessaire, et à fixer le niveau de rémunération selon la nature des fonctions et de l'expérience professionnelle.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Impute les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal de la commune pour l'exercice 2026.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **34 POUR, 5 ABSTENTIONS**.

Kevin Roscop rapporte la délibération suivante.

DG25_161 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

Vu le Code général des Collectivités territoriales.

Vu le Code général de la Fonction publique, et notamment son article L.313-1 stipulant que « les emplois de chaque Collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ».

Conformément à l'article précité, il appartient au Conseil municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte de besoins nouveaux ou des évolutions réglementaires.

Ainsi, pour répondre aux demandes croissantes en termes d'enseignement artistique au sein des écoles municipales de danse et de musique, il est proposé d'augmenter les quotités de travail de deux professeurs (danse contemporaine et violoncelle). Pour ce faire, il convient de créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^e classe à temps non complet (15,5/20^e) et un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet (7/20^e).

Par ailleurs, afin d'assurer l'offre médicale nécessaire au fonctionnement du Centre communal de Santé Cynthia Fleury ainsi que de ses antennes de Blanquefort et d'Eysines, il est proposé de créer un emploi supplémentaire de médecin généraliste à temps non complet de 30/35^e, selon les modalités de recrutement (voie contractuelle) et de rémunération définis par les délibérations n° DG23_112 et 113 du 28 juin 2023.

Enfin, et de manière à conférer le niveau de responsabilité correspondant au poste de Directeur des Finances, il est nécessaire de créer un emploi d'attaché principal à temps complet qui pourra être pourvu par la voie contractuelle.

Considérant le tableau des effectifs budgétaires.

Il est donc proposé d'actualiser, selon ces éléments, le tableau des effectifs budgétaires.

Kevin Roscop

Nous venons de voir les emplois « temporaires », il s'agit maintenant du tableau des effectifs, actualisation qui revient régulièrement en Conseil. Cette actualisation comprend la prise en compte de l'augmentation des quotités de travail de deux professeurs (danse contemporaine et violoncelle), la création d'un emploi supplémentaire de médecin généraliste à temps non complet pour répondre aux besoins de fonctionnement du Centre communal de Santé et de

ses deux antennes, ainsi qu'une petite régularisation au niveau de la Direction des Finances avec la création d'un poste d'attaché principal à temps complet.

Jean-Luc Trichard

Merci. Quels sont vos votes ? Abstention, très bien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, sur la base des tableaux annexés, d'actualiser le tableau des effectifs de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Ville ainsi qu'au budget annexe du Centre communal de Santé pour la création de l'emploi de médecin.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **34 POUR, 5 ABSTENTIONS.**

Kevin Roscop rapporte la délibération suivante.

DG25_162 CONVENTION DE DISPONIBILITÉ POUR LA FORMATION ET LA MOBILISATION OPÉRATIONNELLE DES MEMBRES DE LA RÉSERVE CITOYENNE MÉTROPOLITAINE. DÉCISION. AUTORISATION

La volonté politique de créer la première Réserve intercommunale de Sécurité civile de France en juin 2023 fait suite aux événements de l'été 2022 ayant fortement marqué le territoire (canicule, feux de forêts, orage de grêle) ainsi qu'à l'évolution réglementaire introduite par la loi Matras du 21 novembre 2021, permettant aux EPCI de se doter d'une réserve de sécurité civile.

Intégrée au Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) qui est en cours d'élaboration, la Réserve Citoyenne Métropolitaine (RCM) a vocation à intervenir, lors des situations d'urgence ou de crises, en collaboration étroite avec les communes et les services de secours, afin de mener des actions de sauvegarde telles que le soutien et l'assistance des populations sinistrées.

Les missions de la RCM s'étendent également au domaine de l'information préventive à travers des actions visant l'acculturation des populations aux risques majeurs. La Réserve Citoyenne Métropolitaine (RCM) a été inaugurée le 20 juin 2023.

Sous la coordination de la Présidente de Bordeaux Métropole et sous l'autorité des Maires demandant sa mobilisation, elle a pour objet d'appuyer les services des communes ou de Bordeaux Métropole en cas d'évènement excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières nécessitant la mise en œuvre de mesures d'urgence ou de gestion de crise (événements majeurs...).

Elle est mise en œuvre pour mener des actions de soutien et d'assistance aux populations, d'appui logistique et de rétablissement des activités dans le cadre des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), qui prévoit une mobilisation progressive et adaptée des ressources des villes et de Bordeaux Métropole en cas d'évènement ou de menace majeure. Elle peut également être sollicitée pour participer à des exercices de simulation de crise et pour diffuser et promouvoir la culture du risque par l'information préventive de la population.

Son action repose sur l'engagement citoyen des femmes et des hommes, volontaires dans la réserve intercommunale de sécurité civile. Bordeaux Métropole permet ainsi à tout citoyen volontaire de consacrer une partie de son temps, personnel ou professionnel, afin de participer à des actions concourant :

- À l'acculturation de la population aux risques majeurs et préparation aux situations de crise ou d'urgence,
- À l'aide aux populations en période de crise,
- Au soutien aux populations sinistrées durant la phase post-crise et de retour à la normale.

Les réservistes sont issus de la société civile (secteur privé ou public). Ils bénéficient du statut juridique de collaborateur occasionnel du service public dès lors qu'ils effectuent une mission au sein de la Réserve Citoyenne Métropolitaine.

La réactivité et la disponibilité des réservistes opérationnels reposent essentiellement sur une bonne conciliation entre leur activité professionnelle et leur engagement dans la réserve. Aussi, Bordeaux Métropole mène une politique partenariale avec des employeurs afin de susciter la promotion de l'engagement de leurs agents, tout en tenant compte des contraintes de chacun.

Un premier recrutement, lancé en juin 2023, avait permis d'intégrer 110 volontaires qui ont été rejoints en octobre 2024 par 68 nouveaux réservistes, ce qui porte aujourd'hui l'effectif de la RCM à 159.

Aujourd'hui ce dispositif est pleinement opérationnel et a été mobilisé sur différentes missions : ouvertures de centres d'accueil d'urgence lors d'évènements climatiques (vent violent, vague de froid, canicule), animations à l'attention du grand public (Printemps du Bourgaillh, animation dans les collèges, etc.).

Les membres de la Réserve Citoyenne suivent en parallèle de nombreuses formations, ateliers de sensibilisation ou entraînements (participation à des exercices).

Leurs mobilisations s'effectuent au travers d'ordres de mission qui leur sont adressés plusieurs jours avant leur mobilisation lorsque celle-ci est planifiée (formations, exercices, animations) ou via une campagne de téléalerte lorsque leur besoin de mobilisation intervient à la suite d'un évènement subi (évènement climatique, incendie, etc.). À ce jour, la Réserve compte 116 actifs, soit 73 % de ses effectifs, ce qui lui confère une singularité supplémentaire au regard des autres dispositifs reposant sur le bénévolat où la part des retraités est généralement majoritaire.

Afin de faciliter la conciliation de cet engagement, il est proposé un modèle de convention entre Bordeaux Métropole et chaque employeur des membres de la Réserve.

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile de Bordeaux Métropole et modifiant l'article R. 731-5 du Code de la sécurité intérieure par application du décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ;

Vu le Code de la Sécurité intérieure dont les articles L.724-1, L.724-6 et L.724-8 rappellent respectivement l'objectif des réserves de sécurité civile, la signature d'une convention entre l'autorité de gestion de la réserve et l'employeur du réserviste ainsi que la suspension du contrat du travail du salarié durant la période d'activité dans la réserve de sécurité civile 3 ;

Vu la proposition de loi n° 1146 du 25 avril 2023 relative à la reconnaissance du bénévolat de sécurité civile dans la prévention et la gestion des crises ;

Vu la délibération de Bordeaux Métropole n° 2025-421 portant établissement de conventions de disponibilité pour la formation et la mobilisation opérationnelle des membres de la

Réserve Citoyenne Métropolitaine entre Bordeaux Métropole et leurs employeurs en date du 26 septembre 2025 ;

Entendu le rapport de présentation.

Kevin Roscop

Cette délibération vise à autoriser la Commune à signer une convention permettant aux agents municipaux volontaires de participer à la Réserve citoyenne métropolitaine mise en place en juin 2023 suite aux événements de l'été 2022, qui ont fortement marqué le territoire : les canicules, les feux de forêt, les orages de grêle.

Les membres de la Réserve citoyenne métropolitaine sont des bénévoles formés aux risques majeurs. Ils sont mobilisables avant, pendant et après une situation de crise. Ils participent à la sensibilisation du public et aux exercices de sécurité civile, puis interviennent en appui opérationnel.

L'idée de la convention est d'encadrer les autorisations d'absence pour les formations obligatoires, les conditions de mobilisation opérationnelle et les obligations respectives de la Commune et de la Métropole pour garantir le bon fonctionnement du service et la sécurité des agents.

Jean-Luc Trichard

Cette Réserve citoyenne est très importante. Pour l'instant, nous avons deux réservistes formés et un candidat sur la Commune, mais dans le cadre du Plan intercommunal métropolitain de Sauvegarde, il est important que nous ayons cette réserve. Elle pourrait intervenir sur les autres communes de la Métropole, puisque c'est une mutualisation des bénévoles et des volontaires qui souhaitent y participer. C'est donc très important.

Serge Hélaudais

Nous confirmons l'importance de cette Réserve parce que nous avons effectivement besoin et nous reconnaissons le côté bénévolat, volontarisme, de certains agents. Nous vous rejoignons parfaitement sur ce point, contrairement à d'autres réflexions que j'ai pu avoir tout à l'heure.

Je vous remercie.

Jean-Luc Trichard

Merci. Vous votez donc pour. Monsieur Mangon et Monsieur Morisset ? Pour également, merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter ce modèle de convention (joint en annexe) employeurs pour les membres de la Réserve Citoyenne Métropolitaine.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention pour les agentes et les agents réservistes de la Réserve Citoyenne Métropolitaine.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'**UNANIMITÉ**.

Kevin Roscop rapporte la délibération suivante.

DG25_163 VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE DÉPLACEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2025. AUTORISATION

Les agents qui, pour raisons de service, utilisent leur véhicule personnel à des fins professionnelles, peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, soit sur la base des frais réels dûment justifiés, soit de manière forfaitaire.

L'indemnité forfaitaire annuelle, dont le montant maximum est fixé par arrêté ministériel, est régie par le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001. L'arrêté ministériel du 28 décembre 2020 a fait évoluer son montant maximum annuel de 210 € à 615 €.

Considérant les distances kilométriques généralement parcourues par les agents à l'occasion de leurs déplacements professionnels à l'intérieur de la commune, il est proposé, comme en 2024, de maintenir le montant maximum annuel de l'indemnité à 210 €.

Dans ce cadre, la liste des fonctions nécessitant des déplacements professionnels au titre desquels l'indemnité forfaitaire peut être allouée, est établie annuellement par l'organe délibérant de la Collectivité.

Le versement de l'indemnité s'effectue à terme échu au prorata :

- Du nombre de mois travaillés au cours de l'année pour la Collectivité, sur une fonction ayant nécessité l'utilisation d'un véhicule personnel pour des trajets professionnels ;
- Et/ou du nombre de jours de travail effectif dans l'année, calculé au premier jour de l'arrêt, à partir du 31^{ème} jour d'absence pour maladie au cours de l'année.

Ainsi, le Conseil municipal décide d'octroyer, pour l'année 2025, une indemnité forfaitaire de déplacement, d'un montant maximum de 210 €, aux agents occupant les fonctions définies dans le tableau ci-annexé.

Les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 012 du budget général de la Commune.

Kevin Roscop

Il s'agit encore d'une délibération annuelle. Elle concerne le versement de l'indemnité forfaitaire pour le déplacement d'un certain nombre d'agents qui utilisent leur véhicule personnel à des fins professionnelles. Cette indemnité est calculée de façon forfaitaire au prorata des mois travaillés, avec un montant maximum de 210 euros par an, compte tenu des distances kilométriques généralement parcourues à l'intérieur de la Commune.

La liste des fonctions éligibles à cette indemnité de déplacement est jointe à la délibération.

Jean-Luc Trichard

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? *(Pas de remarques)*

Vous votez pour ? Abstention de Monsieur Morisset.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à verser l'indemnité forfaitaire aux agents utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles selon la liste ci-annexée et selon les modalités précitées.

Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 1 ABSTENTION.**

Kevin Roscop rapporte la délibération suivante.

DG25_164 MODIFICATION AU 1ER JANVIER 2026 DU RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES MUNICIPAUX. APPROBATION

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18-1-1 ;

Vu le Code général des Impôts, notamment son article 82 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale, et notamment son article 21 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération DG22_015 en date 9 février 2022 portant décision de la mise à disposition de véhicules municipaux et adoption du règlement d'utilisation des véhicules de service et de fonction ;

Considérant que la commune dispose d'un parc de véhicules dont certains peuvent être mis à la disposition du Maire et des agents municipaux lorsque l'exercice de son mandat ou leurs fonctions le justifie ;

Considérant qu'un véhicule de fonction peut être mis à disposition permanente et exclusive d'un agent (emploi fonctionnel de Directeur général des Services) pour ses déplacements dans l'exercice de ses fonctions, et privés ;

Considérant que les véhicules de service sont affectés à un service ou une entité administrative et sont accessibles au Maire et aux agents pour effectuer leurs déplacements professionnels ;

Considérant qu'une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution de véhicules de fonction et de service au Maire et aux agents ;

Il vous est donc proposé une mise à jour du tableau des véhicules au 1^{er} janvier 2026.

Kevin Roscop

Cette délibération annuelle a pour objet de mettre à jour le règlement d'utilisation des véhicules de service et de fonction mis à disposition, dont vous avez la liste. Il n'y a pas de grosses modifications par rapport à l'année précédente.

Jean-Luc Trichard

Y a-t-il des remarques ? (*Pas de remarques*)

Quel est votre vote ? Pour. Monsieur Morisset ? Abstention.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Approuve le règlement d'utilisation des véhicules de service actualisé au 1^{er} janvier 2026.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 1 ABSTENTION.**

Karine Guérin rapporte la délibération suivante.

DG25_165 VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026. DÉCISION

Le tissu associatif constitue un élément essentiel de la cohésion sociale et du dynamisme communal. Par leurs actions, les associations contribuent directement au bien-être des habitants en proposant une offre diversifiée d'activités culturelles, sportives, sociales et éducatives. Elles favorisent l'engagement citoyen, encouragent les solidarités et participent pleinement à l'animation de la vie locale.

La ville de Saint-Médard-en-Jalles compte près de 300 associations actives. Celles-ci jouent un rôle fondamental dans la vie sociale communale en complétant l'action publique et en assurant des missions d'intérêt général dans des domaines variés : sport, culture, inclusion, économie, emploi, et plus largement développement du lien social. Leur financement repose principalement sur les subventions publiques, les dons privés et les cotisations des adhérents.

Dans un contexte marqué par des contraintes fortes pesant sur les budgets locaux et par la diminution des dotations de l'État aux collectivités, le soutien des communes demeure déterminant pour garantir la pérennité, la diversité et l'accessibilité des services proposés par les associations.

Malgré ce contexte budgétaire contraint, la ville de Saint-Médard-en-Jalles réaffirme son engagement en faveur de son tissu associatif. Elle propose de maintenir un niveau élevé de soutien financier, à hauteur de **1 491 374 €**, permettant ainsi de préserver l'équilibre entre la vitalité des initiatives locales et les ressources disponibles de la Collectivité.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions aux associations pour l'exercice en cours.

Cette année, 111 associations (**en comptabilisant les coopératives**) ont participé à la campagne de demande de subvention, ce qui représente 166 projets à ce jour.

Il vous est proposé de subventionner 106 associations (en comptabilisant les coopératives) selon la répartition suivante :

- Socle de fonctionnement de l'association ;
- Projet(s) d'actions initiés par la Ville ;
- Projets d'actions s'inscrivant dans les axes prioritaires ;
- Investissement(s) spécifique(s).

Pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, conformément à la réglementation, des conventions spécifiques ont été établies avec la Commune.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 65748 du budget principal pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement.

La Ville soutient également les associations qui souhaitent investir sur du matériel spécifique par l'octroi de subventions d'équipement.

Ces subventions seront imputées sur le compte 20421 du budget principal.

L'instruction budgétaire et comptable des communes M57 rend obligatoire l'amortissement des subventions d'équipement. Il est donc proposé de les amortir sur trois ans.

La Ville versera une subvention d'équipement aux associations suivantes dont le montant maximum est établi comme suit :

- ABP : 184 € pour l'aménagement d'un algéco,
- Club photos reflex : 3 000 € pour achat des supports (exposition extérieure),
- Confluences : 3 957 € pour l'aménagement de l'accueil, de l'office, de la jeunesse et l'achat d'une climatisation mobile,

- Dans la Vague Plurimédias : 300 € pour un microphone professionnel,
- Football club de Saint Médard : 4 000 € pour l'aménagement d'un chalet extérieur (buvette) à la plaine des Biges,
- Gestes et expression : 420 € pour le financement d'un PC à hauteur de 30 % du prix d'achat,
- OASIS épicerie solidaire : 1 470 € pour l'achat d'étagères,
- Protection civile Sud Médoc : 10 000 € pour l'achat d'une ambulance de secours et de soins d'urgence,
- Saint-Médard Handball club : 1 100 € pour l'achat d'un container,
- Scouts et guides de France : 200 € pour l'achat de matériel de camping,
- SMJ La Crosse : 167 € pour l'achat de crosses.

Les subventions d'équipement seront versées aux associations à réception de leurs factures d'achat.

La Ville finance depuis 2022, des sorties à Paris pour les classes de CM2 dans le cadre d'un parcours culturel et citoyen.

Certains prestataires (train, restauration, visites et hébergement) refusent le paiement par virement administratif.

Quatre voyages sont prévus durant le premier semestre 2026, deux à la journée (école élémentaire Pierre et Maïa Carrié et école élémentaire Hastignan et deux avec nuitées (école élémentaire Gajac et école élémentaire La Garenne).

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer des subventions à plusieurs coopératives scolaires pour rembourser les frais engagés, sur présentation de factures acquittées :

- 5 000 € maximum pour la coopérative de l'école élémentaire Pierre et Maïa Carrié ;
- 5 000 € maximum pour la coopérative de l'école élémentaire Hastignan ;
- 5 000 € maximum pour la coopérative de l'école élémentaire La Garenne ;
- 5 000 € maximum pour la coopérative de l'école élémentaire Gajac.

Il est précisé que les élus ci-dessous ne prendront pas part au vote pour les associations suivantes : *considérant l'article 432-12 du Code pénal : délit de prise illégale d'intérêts, ou délit d'ingérence. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*

Si l'élu n'a aucun intérêt personnel dans une structure associative, rien ne lui interdit de prendre part au débat et de voter.

Dominique Joie Karine Guérin Cécile Pouban	Oasi's
Dahbia Rigaud	Entente Athlétique
Antoine Augé	Saint-Médard Rugby Club
Karine Guérin Bruno Cristofoli	ASCO
Françoise Fize	Confluences

Karine Guérin	
Cécile Poublan Bernard Cases	Association du Personnel Municipal
Cécile Poublan Karine Guérin	Associations Les Amitiés Saint-Médardaises
Pascale Bru Karine Guérin	Gestes et Expression
Hakima Courrèges Françoise Fize Caroline Berbis Stephen Apoux Patrice Claverie	Mission locale Technowest
Francis Royer	Collectif Tram Train
Karine Guérin Cécile Marenzoni François Grémy	Comité de jumelage
Pascale Bru	ACPG (Association des Cinémas de Proximité de la Gironde)
Pascale Bru	ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Gironde)
Stéphane Delpeyrat Stephen Apoux Pascal Tartary	Bordeaux Technowest
Claude Joussaume	CFR
Cécile Poublan	ADSI Technowest

Karine Guérin

Chers collègues, chers Saint-Médardais, bonsoir. Il s'agit d'une délibération concernant le versement des subventions aux associations.

Je voudrais juste faire un petit rappel des difficultés rencontrées par le monde associatif au niveau national. Il faut savoir qu'en 2025, 50 % des associations ont vu leur financement public diminuer, 20 % subissent une baisse significative et 31 % disposent de moins de trois mois de trésorerie. Par ailleurs, la baisse des aides complique la gestion quotidienne des associations : certaines doivent réduire leur effectif salarié ou s'appuyer davantage sur le bénévolat, lequel est déjà mis à rude épreuve. Le risque d'épuisement des bénévoles s'accroît, tandis que la pérennité des emplois associatifs est menacée.

Je vous demande donc de bien vouloir valider ces demandes de subventions afin que nous puissions soutenir ce monde associatif mis à rude épreuve.

Je précise que les élus qui font partie des Conseils d'administration ou qui sont eux-mêmes membres d'associations ne participeront pas au vote pour les associations concernées.

Jean-Luc Trichard

À ce sujet, il faut rajouter mon nom dans le tableau, puisque je ne prendrai pas part au vote pour la subvention accordée à l'AJR.

D'autres personnes auraient-elles été oubliées ?

Marie-Odile Picard

Madame Guérin, vous avez parlé de « membres d'associations », c'est cela ?

Karine Guérin

Non, ce ne sont pas les membres, mais le Conseil d'administration.

Marie-Odile Picard

Très bien, ce n'est donc pas le cas.

Karine Guérin

Oui, sans quoi vous ne pourriez pas voter, Madame Picard.

Jean-Luc Trichard

Nous ne serions pas beaucoup à voter.

Karine Guérin

Tout le monde a été recensé.

Jean-Luc Trichard

Quels sont vos votes concernant cette délibération ?

Vous voulez intervenir, Monsieur Morisset, allez-y.

Marc Morisset

Je vais faire une petite explication de vote. J'aurais tendance à être pour bon nombre d'associations, quasiment la totalité. En revanche, 20 000 euros sont fléchés sur Way4Space et je suis absolument contre, donc je vais maintenir une abstention.

Mis à part cela, je trouve qu'il faut soutenir et travailler encore davantage à cette notion de résilience, d'entraide locale, de bienveillance et de joie des habitants, évidemment.

Karine Guérin (*hors micro*)

Et au bien-être.

Jean-Luc Trichard

C'est noté. Les autres votent-ils pour ? Très bien.

Karine Guérin

Je vous remercie.

Jean-Luc Trichard

Merci pour les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide comme suit le montant des subventions à attribuer à chacune des associations figurant dans les tableaux en annexes.

Impute la dépense correspondante à l'article 20421 du budget principal pour l'exercice en cours pour ce qui concerne les subventions d'équipement ; et à l'article 65748 du budget principal pour l'exercice en cours pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement.

Précise que l'amortissement des subventions d'équipement commencera sur l'exercice 2026 et finira sur l'exercice 2028.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **18 POUR, 1 ABSTENTION**.

Karine Guérin rapporte la délibération suivante.

DG25_166 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ACOMPTES 2026. DÉCISION

En 2026, le budget alloué aux associations sera voté au Conseil municipal du mois de décembre 2025, cependant, il convient de permettre le versement d'un acompte aux associations conventionnées, afin qu'elles puissent exercer une activité normale dès le début de l'année 2026.

Le calcul de l'acompte est basé sur le montant total de la subvention votée dans la délibération DG25_035 du Conseil municipal du 26 mars 2025.

Les modalités de calcul de ces acomptes sont fixées dans les conventions signées avec chacune de ces associations.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de verser un acompte du montant suivant aux associations listées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	ACOMPTE 2026	MODALITÉS DE CALCUL PRÉVUES DANS LA CONVENTION
Association Oasi's	8 750,00 €	35 % de la subvention globale de l'année N-1
Association du Personnel Municipal (APM)	61 635,00 €	35 % de la subvention globale de l'année N-1
Association Socio-Culturelle de l'Ouest (ASCO)	58 415,00 €	35 % de la subvention globale de l'année N-1
Association Sportive de Saint-Médard (ASSM)	32 226,60 €	35 % de la subvention globale de l'année N-1
Confluences	113 435,00 €	35 % de la subvention globale de l'année N-1
Football Club de St-Médard-en-Jalles (FCSMJ)	19 950,00 €	35 % de la subvention globale de l'année N-1
Gestes et Expression	21 220,50 €	35 % de la subvention globale de l'année N-1
Roller Bug	9 480,10 €	35 % de la subvention globale de l'année N-1
Saint-Médard Basket Club	22 050,00 €	35 % de la subvention globale de l'année N-1
Saint-Médard Rugby Club (SMRC)	29 996,05 €	35 % de la subvention globale de l'année N-1
Total	377 158,25 €	

Ces acomptes seront versés dans le courant du mois de janvier 2026.

Le montant de ces dépenses sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2026 conformément aux dispositions légales en vigueur au compte 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Karine Guérin

Suite à votre précédent vote, je vous demande de bien vouloir valider le paiement d'acomptes aux associations, qui leur seront versés en janvier, conformément aux délibérations votées au mois de mars 2025.

Jean-Luc Trichard

S'agit-il d'associations qui ont du personnel ou une subvention supérieure... ?

Karine Guérin

Exactement, qui ont des personnes salariées.

Jean-Luc Trichard

L'objectif est de pouvoir les rémunérer en début d'année.

Karine Guérin

Exactement.

Jean-Luc Trichard

Quel est votre vote ?

Marc Morisset

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Monsieur Morisset, il n'y a pas Way4Space.

Karine Guérin

Non.

Jean-Luc Trichard

Il n'est pas dedans.

Marc Morisset

(Intervention inaudible hors micro)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide le versement de ces sommes en précisant que les élus ci-dessous ne prendront pas part au vote pour les associations suivantes :

Dominique Joie	Association Oasi's
Mélanie Laplace	Association Sportive Saint-Médard-en-Jalles

Antoine Augé Bruno Cristofoli Éric Mallein	Saint-Médard Rugby Club
Karine Guérin Bruno Cristofoli	ASCO
Françoise Fize Karine Guérin	Confluences
Cécile Poublan Bernard Cases	Association du Personnel Municipal
Pascale Bru Karine Guérin	Gestes et Expression

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'**UNANIMITÉ**.

Karine Guérin rapporte la délibération suivante.

DG25_167 AVENANTS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS POUR PLUSIEURS ASSOCIATIONS. AUTORISATION

Vu la délibération n° DG21_172 du 15 décembre 2021 qui autorisait Monsieur le Maire à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations ASCO, Association Sportive Saint-Médard-en-Jalles (ASSM), ConfluenceS, Football Club Saint-Médard-en-Jalles, Gestes et expressions, Roller Bug, Saint-Médard Basket et Saint-Médard Rugby Club, bénéficiant d'une subvention annuelle de fonctionnement de plus de 23 000 €.

Vu la délibération n° DG24_098 du 19 juin 2024 qui autorisait Monsieur le Maire à signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec Oasis,

Vu la délibération n° DG25_042 du 26 mars 2025 qui autorisait Monsieur le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'Estran,

Vu la délibération n° DG25_036 du 26 mars 2025 qui autorisait Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec Saint Médard Handball,

Considérant que ces conventions arrivent à leur terme au 31 décembre 2025 ;

Vu la délibération n° DG23_014 du 1^{er} février 2023 qui autorisait Monsieur le Maire à signer une convention avec la Mission locale Technowest,

Considérant que cette convention arrive à échéance le 31/01/2026 ;

Considérant l'harmonisation des calendriers de mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG), du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et du renouvellement d'agrément des centres sociaux à partir de 2026 en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ;

Considérant l'organisation des élections municipales les 15 et 22 mars 2026 ;

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation d'une année pour chacune de ces conventions entre la Ville et l'association concernée.

Les termes des autres articles des conventions restent inchangés.

Les associations concernées sont les suivantes :

- L'ASCO,

- Association Sportive Saint-Médard-en-Jalles (ASSM),
- ConfluenceS,
- L'Estran,
- Football Club Saint-Médard-en-Jalles,
- Gestes et expressions,
- Mission Locale Technowest,
- Oasis,
- Roller Bug,
- Saint-Médard Basket,
- Saint Médard Handball,
- Saint-Médard Rugby Club.

Karine Guérin

Dans la même continuité de soutien au monde associatif, je vous demande de bien vouloir voter l'avenant de prolongation d'une année pour chacune des conventions qui existent entre la Ville et certaines associations.

Il s'agit de prolonger d'un an cette convention afin qu'elles puissent continuer à travailler sur l'année prochaine. Cette dernière étant une année électorale, cela pouvait être un peu compliqué.

Cette échéance arrive au 31 janvier 2026, donc je vous demande de bien vouloir prolonger cette convention d'un an pour leur fonctionnement.

Jean-Luc Trichard

Il s'agit des associations dont la subvention est supérieure à 23 000 euros.

Karine Guérin

Tout à fait.

Jean-Luc Trichard

Quel est votre vote ? Pour. Marc, pour également. Unanimité.

Karine Guérin

Je vous remercie et je tiens à remercier le travail qui a été effectué par les services, ainsi qu'à remercier l'ensemble des bénévoles saint-médardais, qui font un travail extraordinaire au maillage de ce bien-être au niveau des habitants. C'est important de le souligner.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 des conventions d'objectifs avec les associations concernées.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Cécile Poublan rapporte la délibération suivante.

DG25_168 CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. AUTORISATION

Le CCAS est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social sur le territoire communal, en liaison étroite avec les partenaires institutionnels et associatifs. Dans ce cadre, outre les missions obligatoires confiées par les textes, le CCAS de Saint-Médard-en-Jalles est chargé par la Ville de mettre en œuvre les politiques publiques municipales relevant de l'action sociale et des seniors. Il constitue ainsi le levier privilégié de la Ville pour répondre aux besoins sociaux des habitants les plus vulnérables : lutter contre la précarité et l'isolement, agir sur les leviers favorisant l'inclusion tout en s'adaptant au contexte.

Pour lui permettre d'assurer ses missions sociales et de porter ses projets en faveur de l'intérêt public local, la Ville attribue au CCAS une subvention d'équilibre annuelle et lui apporte divers concours permettant d'exercer ses missions de prévention en direction des Saint-Médardais et Saint-Médardaises.

Une convention de partenariat avait été élaborée en début de mandat qui arrive à échéance le 31 décembre 2025 après deux années de reconduction. Au regard de l'ambition politique en matière de solidarité, ce partenariat doit être renouvelé en intégrant les participations mutuelles de la Ville au CCAS et du CCAS à la Ville.

À travers cette convention-cadre, il s'agit de :

- Valoriser l'action du CCAS dans le cadre de la politique publique de solidarités portée par la Ville en identifiant les missions portées par le CCAS, au-delà des seules missions obligatoires,
- Garantir les moyens accordés par la Ville au CCAS pour l'exercice des missions qui lui sont confiées en clarifiant l'ensemble des concours apportés par la Ville au CCAS et leurs modalités (gratuité ou refacturation) et réciproquement pour les concours apportés par le CCAS à la Ville,
- D'établir les modalités de pilotage, de suivi et de contrôle de la présente convention.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Cécile Poublan

Bonjour à tous. Il s'agit de la convention de partenariat entre la Ville et le CCAS.

Cette convention a d'abord été élaborée en début de mandat et jusqu'au 31 décembre 2025. Elle avait ensuite eu deux années de reconduction à l'identique.

À travers cette convention, nous allons parler des moyens accordés par la Ville au CCAS et les concours du CCAS en direction de la Ville.

Pour rappel, le CCAS se voit imposer par la loi un ensemble de missions obligatoires :

- Participation à l'instruction des demandes sociales ;
- Transmission des demandes dont l'instruction incombe à d'autres autorités, comme la C2S (Complémentaire Santé Solidaire) ou le RSA (Revenu de Solidarité Active) ;
- Réalisation de l'analyse des besoins sociaux ;
- Domiciliation des personnes sans domicile fixe.

Ensuite, le CCAS développe des missions facultatives, par exemple la gestion, chez nous, des deux établissements que sont la Résidence Autonomie et l'EHPAD, mais également les aides attribuées lors de la Commission permanente. De manière générale, le CCAS va intervenir sur

toutes les actions en faveur de la prévention de la perte d'autonomie et du développement social.

Je vais passer sur les moyens apportés par la Ville, même si vous avez le document en annexe.

Vous trouverez la gestion des ressources humaines, les systèmes informatiques et la téléphonie, la communication, les services techniques, qui vont par exemple passer sur l'entretien et les réparations des locaux, y compris ceux des établissements, les services des Finances et des Marchés publics, la mise à disposition à titre gratuit de locaux, dont ceux du CCAS et du Panier solidaire, mais aussi de deux véhicules, dont un adapté PMR (Personne à Mobilité Réduite), et enfin la mise à disposition à titre onéreux de l'EHPAD avec un loyer de 310 075 euros.

Je vais juste faire une parenthèse : ce loyer doit être payé, puisque c'est ainsi que le budget est sincère. En effet, il faut avoir payé le loyer pour que l'ARS intervienne à la bonne hauteur au niveau de l'EHPAD.

Il s'agit encore des logements d'urgence, avec 14 logements d'urgence et le loyer à 10 800 euros. C'est exactement la même raison : c'est ce qui permet une participation de l'État à la gestion de ces logements d'urgence et qui contribue pour partie au financement d'un travailleur social au CCAS dédié à la gestion des logements d'urgence.

Il s'agit aussi de la fourniture des repas de la Résidence Autonomie et de l'affranchissement du courrier.

J'en ai fini pour la partie de la Ville en direction du CCAS.

Comme j'ai pu le dire en Commission, je vous demande de la discrétion sur les adresses indiquées sur la convention, puisque ces logements d'urgence servent également pour les personnes victimes de violences intrafamiliales. C'est bien dans ce cadre-là que nous avons signé la convention avec les communes d'Eysines, de Mérignac et du Haillan afin d'élargir ce parc à 41 logements.

Pour la partie du CCAS à la Ville, celui-ci va participer aux frais d'obsèques pour les personnes sans ressources suffisantes – nous en avons déjà parlé dans un Conseil municipal. Je rappelle aussi la prise en charge des frais d'obsèques et des sépultures pour les décès d'enfants mineurs.

Il s'agit également de la fourniture de matériel en cas d'événements climatiques (ventilateurs, climatiseurs), que nous allons apporter au domicile de personnes âgées ou vulnérables en termes de santé pendant les périodes de canicule, mais aussi d'un groupe électrogène qui permettrait d'avoir de l'électricité sur l'EHPAD en cas de gros événements climatiques.

Ensuite, il y a la prestation de l'assistante sociale du personnel, qui est maintenant externalisée au CCAS : ce n'est plus un agent du CCAS, c'est externalisé. Nous en voyons les bénéficiaires, puisque beaucoup plus d'agents se permettent désormais de voir un travailleur social.

Voilà pour cette convention qui lie la Ville et le CCAS.

Je précise qu'il n'y a pas d'échanges financiers, donc nous considérons que nous sommes à l'équilibre entre ce que donne le CCAS et ce que donne la Ville, plus l'EHPAD et les logements d'urgence, que j'ai stipulés.

Jean-Luc Trichard

La délibération suivante permet au CCAS d'assumer cette convention. Voulez-vous que nous votions les deux en même temps ? Très bien.

Cécile Poublan

Je vais donc poursuivre sur la demande de subventions. Comme l'a dit mon collègue Jean-Luc Trichard, c'est ce qui permet au CCAS de faire fonctionner, entre autres, les éléments de cette convention.

Dans l'animation, je dois souligner le travail de partenariat institutionnel et associatif, comme a également pu le dire Karine, entre le CCAS et ces associations. Je pense particulièrement aux centres sociaux, mais également à des associations comme Les Amitiés Saint-Médardaises les Dynamic'seniors, et avec une mention un peu spéciale au Réveil Gajacais, qui anime depuis plusieurs années maintenant tout l'Été Dansant, auquel nous participons, ainsi que la Coloc'Hippocampe, qui a développé tout un soutien aux aidants.

Dans les projets du CCAS que nous allons développer grâce à cette subvention, nous avons la lutte contre l'isolement à travers des actions et une adhésion au dispositif Monalisa, avec des actions plutôt en direction plutôt des personnes seniors.

Nous avons des actions sur l'été avec les jeunes : les actions Si j'all'ais. Pour vous donner un chiffre significatif, cet été, les jeunes ont fait 406 visites en un mois.

Nous avons aussi le maintien des postes des animatrices, que ce soit celles de l'EHPAD, de la Résidence Autonomie ou du CCAS, qui vont également proposer des animations à l'ensemble des habitants.

Au cours de ce mandat, le CCAS a évolué sur le nombre de postes, que cette subvention permet de maintenir.

Je vais parler du poste du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). Lors d'un Conseil municipal, je vous avais expliqué les avantages positifs dans l'accompagnement que l'on pouvait trouver sur ce dispositif.

Bien sûr, je vais aussi parler de la création et de l'ouverture du restaurant solidaire avec la création d'un poste de gestionnaire cuisinier sur ledit restaurant. Je souhaite souligner la réussite des premiers mois d'ouverture de ce dernier, où chacun, quels que soient ses revenus, peut venir manger, et où la solidarité se réalise de différentes façons. C'est un projet profondément issu de l'économie sociale et solidaire car il concilie l'utilité sociale, la solidarité et un modèle économique. L'objectif est bien de privilégier les besoins sociaux avec une gouvernance démocratique et participative, avec des décisions prises indépendamment d'un capital détenu : chacun participe aux décisions prises. Le CCAS et la Ville sont, bien entendu, présents.

Nous avons encore des personnes qui s'impliquent bénévolement en fonction de leurs moyens et motivations. Le point essentiel est la solidarité, la coopération d'un lieu comme celui-ci : partage, entraide et responsabilité collective.

C'est un projet autour du lien social : être ensemble est une valeur essentielle de l'économie sociale et solidaire. C'est la notion de base de ce projet, parce que c'est avant tout un espace de vie et de partage. L'objectif est bien d'être dans les échanges et d'être ensemble. Il rassemble des personnes d'horizons très différents : des habitants du quartier, des retraités, des personnes isolées, des femmes et hommes de familles monoparentales. Certains mangent une première fois, puis deviennent bénévoles ; d'autres commencent par être bénévoles avant de participer aux animations du restaurant.

Cette mixité sociale permet de rompre l'isolement, de créer du lien entre les habitants. Le restaurant solidaire encourage la convivialité, la discussion et la rencontre.

Ces liens se manifestent également à travers des créations de repas suspendus : les bénévoles créent une dynamique d'entraide, et, prochainement, tous les ateliers d'animation collective. C'est donc une solidarité avec différentes entrées : celle de ceux qui peuvent donner plus et

financent les repas suspendus ; celle de ceux qui donnent du temps pour permettre le bon fonctionnement – nous remercions les 36 bénévoles actifs – ; celle du CCAS, qui a porté et qui co-porte aujourd'hui le projet avec l'association qui s'est créée.

J'en profite aussi pour remercier les neuf services de la Ville qui ont œuvré à son ouverture, ainsi que les partenaires qui orientent tous les foyers.

Je vais souligner la participation très active de l'épicerie sociale et solidaire – cela montre que nous sommes bien sur un projet de lien social, puisque c'est bien dans cette dimension-là – ainsi que des centres sociaux.

Je veux encore remercier les commerçants locaux qui se sont associés à ce projet : la boucherie, la boulangerie et la Ferme du Ruisseau.

Pour finir, je précise que les subventions permettent de développer le service de transport accompagné, la lutte contre le non-recours aux droits, avec un travail sur les règlements des aides facultatives, cela afin de s'adapter aux besoins nouveaux des publics accompagnés, mais aussi en renforçant la domiciliation en y travaillant avec les communes voisines. Ce budget permet encore de maintenir le poste de travailleur social que nous avons créé sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cet agent reçoit des personnes avec cette problématique, avec une expertise, il participe au développement du forum autour du handicap, et demain, à un travail beaucoup plus fin avec le service Éducation sur les enfants en situation de handicap.

De notre côté, nous avons ouvert un Village inclusif de 25 logements pour des publics seniors et des publics en situation de handicap, la résidence Marguerite Yourcenar. Je suis désolée, nous n'avons pas pu changer ce nom, puisque c'était un projet qui a émergé – ou plutôt immergé, puisqu'il était sous l'eau – en 2019. Il faut savoir qu'il existe une impasse Marguerite Yourcenar et une rue Marguerite Yourcenar à Saint-Médard-en-Jalles, donc nous avons déjà des problèmes de courrier. Toutefois, le nom avait été déposé et nous n'avons pas pu le changer.

Afin de poursuivre l'ensemble de ces actions, je vous demande le vote de la subvention de 1 185 000 euros.

Jean-Luc Trichard

Nous votons sur les deux délibérations conjointement. Quel est votre vote ?

(Intervention inaudible hors micro)

Cécile Poublan

En un mois et demi, il y a eu 600 euros, ce qui correspond à 60 repas suspendus, et il faut rajouter aux repas suspendus des repas à tarification sociale. Ici, c'est le CCAS qui prend la différence. Le repas est normalement à 10 euros, et en tarif social, il est à 4 euros pour un adulte et un euro pour un enfant. J'ajoute que ces repas sont délivrés lors de la Commission permanente du CCAS.

Jean-Luc Trichard

Quels sont vos votes pour les deux délibérations ? Pour ? Marc aussi ? Merci.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention-cadre de partenariat avec la ville de Saint-Médard-en-Jalles, annexée à cette délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Cécile Pouban rapporte la délibération suivante.

DG25_169 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) EXERCICE 2026. DÉCISION

Suite aux arbitrages décidés lors de la présentation du budget primitif 2026 de la Ville, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de la subvention allouée pour l'exercice 2026 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à 1 185 000 €.

Les crédits pour le versement de cette subvention ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 voté lors du Conseil municipal du 17 décembre 2025.

Vu la délibération DG21_003 du 3 février 2021 portant signature d'une convention triennale entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la délibération DG24_015 du 7 février 2024 portant signature d'un avenant pour proroger la convention triennale arrivée à son terme entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la délibération DG24_166 du 4 décembre 2024 portant signature de l'avenant n° 2 pour proroger la convention arrivée à son terme pour une durée d'un an entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la délibération du 17/12/2025 portant validation de la convention-cadre triennale Ville – CCAS applicable au 1^{er} janvier 2026 ;

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide de verser une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2026 d'un montant de 1 185 000 € conformément aux modalités de versement fixées par l'article 2.3 de la convention-cadre Ville-CCAS.

Impute la dépense correspondante sur le budget principal pour l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Pascale Bru rapporte la délibération suivante.

DG25_170 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT À L'EPCC CARRÉ - COLONNES 2026. DÉCISION. AUTORISATION

Par délibération DG24-159 du 4 décembre 2024, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'EPCC Carré-Colonnes pour les années 2025-2028.

La convention prévoit en son article 3C, le versement d'une subvention de fonctionnement, dont le montant est fixé par délibération du Conseil municipal.

Il est également prévu à l'article 3D de cette convention, la contribution de la Ville au budget d'investissement de l'EPCC, en fonction des demandes de l'établissement présentées chaque année lors de la phase de préparation des budgets prévisionnels et en fonction des

possibilités de la commune. Ce montant est soumis à délibération du Conseil municipal chaque année.

Suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2026 de la Ville, il vous est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à 1 067 739 euros, la subvention d'investissement courant à 36 000 euros et une subvention pour l'équipement scénique en lumières LED à 107 779 euros.

Les crédits pour le versement de ces subventions ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026, voté lors de ce Conseil municipal du 17 décembre 2025.

Le versement de la subvention de fonctionnement se fera selon les modalités définies dans la convention particulière signée avec l'EPCC Carré-Colonnes annexée à cette délibération.

Vu la délibération DG25_XXX du 17 décembre 2025 portant adoption du budget principal de Ville pour l'exercice 2026.

Pascale Bru

Bonsoir à toutes et à tous.

Je voudrais juste revenir un petit peu en arrière – je ne vais pas être très longue –, notamment sur l'intervention de Madame Picard. En tant qu'Adjointe à la Culture, je suis très attachée aux droits culturels, donc je voudrais juste vous dire quelques mots.

Pour moi, il est toujours inquiétant d'entendre que l'on veut économiser sur l'art, comme s'il s'agissait d'une dépense accessoire. Le parcours d'art, en tout cas celui auquel nous avons réfléchi à Saint-Médard-en-Jalles, n'est pas un caprice budgétaire, mais un investissement culturel durable : il valorise l'espace public, il soutient la création et offre à tous un accès direct à la culture, sans distinction sociale.

L'art a un prix, certes, mais renoncer à l'art a toujours appauvri le collectif. Les communes qui investissent gagnent en cohésion, en identité et en vitalité. Rassurez-vous, Madame Picard, les mécènes affluent.

Je voudrais également intervenir sur les médiathèques. Monsieur Mangon, comme l'a dit mon collègue et comme je l'ai dit plusieurs fois, la médiathèque ne rentre plus dans le Carré des Jalles. Je sais que vous n'êtes pas d'accord, mais il est toujours plus simple de donner des leçons que de porter des projets et de les financer.

Je reviens donc rapidement sur le Carré des Jalles. Lors de votre mandat, vous n'y avez rien fait. Lorsque nous sommes arrivés, il y avait des infiltrations de partout, des problèmes d'étanchéité. Il a fallu revoir toute l'étanchéité par rapport au chauffage, par rapport à la climatisation. En tout cas, nous, nous l'avons fait.

Je ne vous parlerai pas des problèmes que nous rencontrons aujourd'hui avec le cinéma, mais pour vous expliquer en deux mots, la place de la République a été construite sur les câbles qui permettent d'accéder à la fibre. Aujourd'hui, la fibre accède à une partie du Carré, mais elle ne va pas jusqu'au cinéma. Pour vous donner un exemple, parce que ce n'est pas un secret, nous avons mis quatre jours à télécharger *Avatar*.

Je voulais juste vous donner quelques informations pour replacer un peu le débat, je vais maintenant passer au versement de la subvention de l'EPCC.

La convention de partenariat 2025-2028 entre la Ville et l'EPCC Carré-Colonnes prévoit le versement d'une subvention annuelle. Suite aux arbitrages décidés lors du vote du budget primitif, il vous est proposé les versements suivants : une subvention de fonctionnement de 1 067 739 euros, une subvention d'investissement de 36 000 euros et une subvention d'équipement scénique de 107 779 euros.

Cet équipement scénique concerne la modernisation de l'équipement de la scène, et notamment le remplacement des ampoules par des LED, qui est beaucoup plus facile à gérer, en tout cas pour les régisseurs et les artistes. D'ailleurs, cet équipement était très attendu par l'EPCC Carré-Colonnes et par la Direction de la Culture.

Jean-Luc Trichard

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? *(Pas de remarques)*

Quel est votre vote ? Avis favorable pour tout le monde ? Abstention de Monsieur Morisset.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 067 739 euros à l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes sur l'exercice 2026.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention particulière avec la Scène nationale Carré-Colonnes annexée à cette délibération.

Décide d'allouer une subvention d'investissement de 36 000 euros pour l'équipement courant et de 107 779 euros pour l'équipement scénique en lumière LED sur l'exercice 2026.

Impute la subvention fonctionnement au compte 657381 et les subventions d'équipement au compte 2041581 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 1 ABSTENTION.**

Pascale Bru rapporte la délibération suivante.

DG25_171 ANIMASIA 2026 - AVENANT À LA CONVENTION - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION. DÉCISION. AUTORISATION

Vu la délibération DG23_064 du 17 mai 2023 autorisant la signature d'une convention de partenariat pluriannuelle 2023-2026 entre la Ville et la SAS LENNO portant sur l'organisation du Festival Animasia ;

Vu qu'il y a lieu de préciser les modalités de versement de la subvention 2026 pour l'édition du samedi 13 et dimanche 14 juin 2026 ;

Il vous est proposé un avenant à la convention initiale et le versement de la subvention à hauteur de 44 000 euros.

Pascale Bru

Le Festival Animasia est devenu un événement incontournable annuel de la Ville. Ce festival familial, accessible à toutes et à tous, et gratuit, fédère autour d'un gros événement culturel.

La première édition a eu lieu le 10 janvier 2023 et a réuni plus de 4 000 participants. Cette année, en 2025, 7 500 personnes ont participé au festival les 7 et 8 juin, soit 41,3 % de nouveaux festivaliers, sachant que nous comptons 50 % de Saint-Médardais dans les festivaliers. En 2026, la troisième édition se déroulera les 13 et 14 juin 2026.

Pour information, le 6 juin, la Corée et la France fêteront les 140 ans de leur relation diplomatique. À cette occasion, Animasia Saint-Médard-en-Jalles a été labellisé par l'Ambassade de Corée pour l'édition 2026. Pour cette nouvelle édition, nous avons souhaité, la Ville et la société LENNO, qui organise cet événement, accentuer la programmation culturelle en lien avec les associations locales, développer le festival à l'extérieur – un marché

de 20 créateurs exposants aura lieu sur la place de la République –, augmenter la programmation culturelle hors les murs, et, ce qui est nouveau, mettre en place une médiation culturelle en amont avec les accueils périscolaires, les médiathèques, les centres d'animation, les collèges, primaires et cinéma.

Pour cette édition 2026, il vous est donc proposé le versement d'une subvention de 44 000 euros, le même montant qu'en 2025.

Puisqu'il s'agit de la dernière délibération culturelle, je voulais remercier les agents de la Direction de la Culture pour leur travail exceptionnel au cours de ce mandat : ils se sont adaptés, ils se sont impliqués. Merci pour leur professionnalisme et leur investissement, ils ont été énormément force de proposition.

Merci à la Direction de la Culture, à sa directrice, Stéphanie Héraud, merci aux programmeurs, aux techniciens, aux régisseurs, que l'on oublie souvent, aux professeurs de musique et de danse, et merci aux deux médiathèques, à tous les agents des deux médiathèques, sous la direction de Delphine Chataignier.

Jean-Luc Trichard

Merci, Pascale.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? *(Pas de remarques)*

Quel est votre vote ? Abstention. Pour, Marc ? Abstention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention à hauteur de 44 000 euros à la SAS LENNO pour l'organisation du Festival Animasia 2026.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de la convention pluriannuelle précisant les modalités de versement de la subvention pour l'édition du Festival Animasia 2026.

Impute la dépense au compte 65748 du budget principal de la Ville sur l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **34 POUR, 5 ABSTENTIONS.**

Stephen Apoux rapporte la délibération suivante.

DG25_172 AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS BORDEAUX TECHNOWEST. DÉCISION. AUTORISATION

Bordeaux Technowest est une association loi 1901, fondée en 1989, et labellisée Technopole. Elle a pour objet de contribuer au développement économique régional en favorisant la complémentarité des actions des divers acteurs économiques et sociaux sur son territoire d'action. Historiquement portée par les communes du cadran ouest de l'agglomération bordelaise, dont la commune de Saint-Médard-en-Jalles, Bordeaux Technowest exerce aujourd'hui ses missions sur un nombre grandissant de communes du territoire de la Métropole.

La technopole a développé un savoir-faire en matière d'accompagnement des *start-up*.

C'est sur des thématiques variées que la technopole déploie une panoplie de compétences et d'outils qu'elle a développés pour accompagner et soutenir les *start-up*, notamment le fonds d'amorçage TechnoStart ainsi que la bourse de l'incubé B'Inc.

Financée par des collectivités locales et soutenue par de grands groupes industriels, elle remplit deux missions :

- **Le soutien à l'innovation** : Bordeaux Technowest favorise l'émergence de projets et d'entreprises innovantes.
- **Le développement économique local** : Bordeaux Technowest oriente les entreprises pour une implantation sur le territoire de façon pérenne.

Elle mobilise un tissu économique dense et diversifié par une animation économique de proximité, impulse des actions nouvelles, conçoit et développe les outils nécessaires au projet via ces 8 centres de service que sont l'Aéroparc, l'Ecoparc, Newton, Copernic, la Source, La Place, l'E-Choppe, et la Food et Wine Tech. Elle favorise la diffusion technologique et la création d'activités innovantes à travers des outils que sont les incubateur-pépinière et centre d'affaires. Implantée au cœur de l'OIM Aéroparc, la technopole a tissé des liens forts avec le secteur Aéronautique Spatial Défense (10 000 emplois) et poursuit son rôle auprès des grands comptes afin de favoriser l'émergence de nouvelles activités.

Pour la ville de Saint-Médard-en-Jalles, Bordeaux Technowest est un levier d'aide au développement économique local. En lien avec le service Économie et emploi de la Ville, la technopole anime, d'une part, l'incubateur-pépinière de Copernic où elle accompagne les *start-up* dans la thématique du bâtiment & aménagement innovants. D'autre part, elle favorise l'implantation des entreprises du secteur ASD sur la commune.

Considérant qu'il est de l'intérêt public local de travailler et soutenir le développement économique sur le territoire, la Ville et l'association Bordeaux Technowest ont signé en février 2022 une convention par délibération DG22_005 du 9 février, et ce pour une durée de quatre années.

Dans le cadre de cette collaboration, un nouveau projet a vu le jour en 2025 : le Labdomofrance, un lieu d'expérimentation unique implanté au cœur de l'espace Copernic, en partenariat étroit avec Bordeaux Technowest et Domofrance.

Ce laboratoire d'innovation incarne pleinement une volonté commune de co-construire un habitat plus durable, plus inclusif et plus connecté aux réalités du territoire.

Cette collaboration s'inscrit dans une dynamique à long terme, où les collectivités et les bailleurs sociaux unissent leurs forces pour :

- Accompagner la transition écologique ;
- Soutenir l'innovation sociale ;
- Expérimenter de nouvelles solutions au plus près des habitants.

Afin de poursuivre le travail débuté avec cette convention et dans l'attente de la renégociation éventuelle du contenu de celle-ci par la future équipe municipale, il est donc proposé au Conseil municipal la prolongation de la convention DG22_005 en date du 9 février 2022, jusqu'au 31 décembre 2026 et la mise à jour des montants des subventions allouées.

Stephen Apoux

Il s'agit d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs de Bordeaux Technowest, une décision. Je vais vous demander votre autorisation pour que nous puissions mettre en place cette convention.

Depuis six ans, vous devez être au courant que Bordeaux Technowest est une technopole qui agit sur les *start-up* de toute la Métropole, ainsi que sur l'espace Copernic auprès de nos

entreprises locales. D'ailleurs, nous avons récemment ouvert le champ des possibles avec le Lab Domofrance. Nous sommes partis d'un constat, à savoir que les *start-up* saint-médardaises – et même de la Métropole – avaient du mal à venir sur Saint-Médard-en-Jalles. Cockpit faisant une concurrence avec un site très fort sur Mérignac, il était difficile d'attirer à proximité de jolis profils et de jolies entreprises.

En faisant cette triangulaire avec Bordeaux Technowest, le Lab Domofrance et la ville de Saint-Médard-en-Jalles, un Lab a vu le jour avec l'incubation de quatre nouvelles sociétés. Nous avons fait un *strike*, parce que nous l'avons fait très rapidement, d'un seul coup. Finalement, après l'appel à projets, les quatre entreprises et leurs salariés sont venus s'installer à Saint-Médard-en-Jalles et prévoient déjà d'embaucher.

Cette délibération porte également sur la subvention de Bordeaux Métropole au sujet de notre investissement métropolitain, mais aussi sur l'animation du site. Je vais aller droit au but : il y a 32 000 euros au titre de la subvention de fonctionnement que Bordeaux Technowest affichera en contrepartie des financements que nous fédérons et 13 000 euros au titre de la détection et de l'accompagnement des projets d'entreprise de la thématique Bâtiment & Aménagements innovants.

Merci à vous de voter cette subvention.

Jean-Luc Trichard

Y a-t-il des remarques ? Oui, Monsieur Morisset.

Marc Morisset

Oui, rapidement, une petite explication de vote. Jusqu'à présent, j'étais contre cet espace. Nous étions sur des terres arables, nous avons effectivement un gros potentiel à faire de la création d'emplois, mais différente de celle des *start-up*. À mon sens, c'est un travail beaucoup plus noble et plus écologique. Venant de l'écologie politique, j'en suis déçu, surtout lorsque c'est défendu par quelqu'un qui voulait adhérer à l'écologie politique.

Tout cela pour dire que pour moi, l'objectif à terme était surtout d'essayer de comprendre qu'une Métropole comme Bordeaux risquait d'être en dépendance avec peut-être une crise énergétique, donc il me semblait intéressant d'essayer de travailler sur ce territoire à l'autonomie alimentaire. C'était un bel espace pour cela, mais aujourd'hui il est plutôt grandement bétonné, voire artificialisé. Franchement, aujourd'hui, question transition, question résilience, ce sont de jolis mots qu'utilisent la gauche, la droite, tout ce qu'on veut, mais le résultat est là : on bétonne, on bétonne, et je ne sais pas si cela bétonne les votes.

En tout cas, je serai contre cette délibération.

Jean-Luc Trichard

Bien, c'est noté.

Y a-t-il d'autres remarques ? *(Pas de remarques)*

Quels sont vos votes ? Pour, merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Décide l'attribution d'une subvention à Bordeaux Technowest au titre de l'année 2026, pour un montant global de 45 000 €, dont :

- 32 000 € au titre de la subvention de fonctionnement que Bordeaux Technowest affichera en contrepartie des financements FEDER ;
- 13 000 € au titre de la détection et accompagnement des projets d'entreprises de la thématique du bâtiment & aménagement innovants.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération, notamment l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs jointe.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 1 CONTRE**.

Stephen Apoux rapporte la délibération suivante.

DG25_173 EXONÉRATION PARTIELLE LOYER 2026 ASSOCIATION ECLIPSE. DÉCISION.

L'association Eclipse anime l'espace de *coworking*, espace de travail partagé en *open space*, pour les télétravailleurs et les indépendants. Elle occupe les locaux au 62 place de la République, qui sont propriétés de la Ville.

Depuis la fin de la crise sanitaire, l'espace d'Eclipse a connu une forte baisse de fréquentation : de nouveaux lieux complétant l'offre sur la partie ouest de l'Agglomération ont émergé et la généralisation du télétravail à domicile pour les salariés expliquent ce constat.

Afin de redynamiser cet endroit, le bureau de l'association Eclipse a poursuivi, en 2025, ses actions de communication et de recherche de nouveaux utilisateurs : il propose de venir tester tous les lundis le concept, il privatise le lieu pour les entreprises offrant un large espace de rencontres pour des événements pro et business et propose à la location mensuelle des bureaux individuels. Il organise également des ateliers pour les entreprises sur des thématiques professionnelles. L'ensemble de ces actions concourt à faire découvrir le site, faire vivre l'espace entreprises grâce aux rencontres, participe à la dynamique économique de la ville, soutenant la dynamique entre *start-up*, *fablab* et entrepreneurs indépendants.

Ponctuellement et selon le contexte, la structure propose des actions permettant de faire connaître sa présence et son offre de service. C'est ainsi que, lors de la coupure d'électricité le 18 novembre dans le quartier Village Expo de la commune, Eclipse a ouvert gratuitement son espace de *coworking* aux personnes souhaitant venir travailler sur place.

Malgré la mise en place de toutes ces actions, la fragilité de leur situation financière ne leur permettait pas de verser un loyer à la Ville et il avait été décidé de les exonérer du montant total du loyer, fixé à 816,67 € HT (980,00 € TTC) jusqu'en février 2025.

Avec le développement progressif de l'activité, l'équilibre financier de l'association demeurait encore fragile, et il avait été proposé une exonération partielle du loyer de février 2025 à janvier 2026, portant celui-ci à 400,00 € TTC.

En raison des éléments de constat posés et compte tenu de la participation de l'association Eclipse à la dynamique locale en matière de développement économique, il est proposé au Conseil municipal de poursuivre le soutien de l'association et encourager l'évolution de son chiffre d'affaires en lui accordant une exonération partielle de loyers de 580 € TTC par mois sur 12 mois (du loyer de février 2026 à janvier 2027).

Le montant total de cette exonération s'élève à 6 960 € TTC.

Jean-Luc Trichard

Il s'agit d'une exonération concernant l'association Eclipse, qui anime l'espace de *coworking*, exonération qui a déjà été mise en place jusqu'en février 2025. L'équilibre financier de

l'association demeure encore fragile, donc il avait été proposé une exonération partielle du loyer de février 2025 à janvier 2026, portant celui-ci à 400 euros.

Je précise que le montant total de l'exonération proposée dans la présente délibération s'élève à 6 960 euros.

Y a-t-il des remarques ? *(Pas de remarques)*

Il s'agit d'aider cette association qui participe au dynamisme communal, mais qui a quelques soucis.

Abstention ? Monsieur Mangon ? Pour ?

(Intervention inaudible hors micro)

Eclipse, l'exonération de loyers. Pour ? Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une exonération partielle de loyers de 580 € TTC par mois sur douze mois à l'association Eclipse à compter du loyer du mois de février 2026.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 1 ABSTENTION.**

Véronique Durand rapporte la délibération suivante.

DG25_174 CONVENTION DU POINT JUSTICE POUR L'ANNÉE 2026 AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE LA GIRONDE. AUTORISATION

Par délibération n° DG23_007 du 1^{er} février 2023, le Conseil municipal décidait la création d'un Point Justice à Saint-Médard-en-Jalles, qui s'inscrit pleinement dans les priorités municipales, en créant un service public gratuit et accessible à toutes et tous, pour apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des difficultés juridiques et administratives.

La Ville a pour cela conventionné avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Gironde (CDAD) qui est un groupement d'intérêt public (GIP) relevant du ministère de la Justice, et qui a pour mission principale de permettre aux habitants du département de connaître leurs droits et obligations.

Des permanences juridiques sont ainsi tenues par des professionnels du droit autour des thèmes de la vie quotidienne (droit de la famille, du logement, du travail, de la consommation, des étrangers, etc.).

De 2024 à 2025, le Point justice, situé au bâtiment Pierre Mendès France, est passé de 10 permanences à 13 à l'attention des habitantes et habitants. Elles sont tenues par :

- Une juriste financée par le CDAD, un après-midi par mois,
- Un avocat du barreau de Bordeaux, un après-midi par mois, cofinancé à parts égales par la Ville et le CDAD,
- Un notaire de la Gironde, financé par le CDAD, une demi-journée par mois,
- Le CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles), deux matinées par mois,
- L'ADIL 33 (Agence départementale d'Information sur le Logement de la Gironde) un après-midi par mois,

- Le CLCV (Consommation logement et cadre de vie) deux après-midis par mois,
- L'association laïque du Prado, deux matinées par mois,
- Le conciliateur de justice, une journée par semaine,
- Allo amiante une après-midi par semaine,
- Le conseiller numérique employé par la Ville, un après-midi par semaine,
- Famille en Gironde une journée par mois,
- Une écrivaine publique deux demi-journées par mois,
- La Défenseure des droits référente Enfants une journée par mois au sein de l'Espace jeunes.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle pour 2026 avec le CDAD relative aux permanences des associations œuvrant au sein du point justice de Saint-Médard-en-Jalles : elle est signée avec les associations ADIL et CIDFF auxquelles la Ville verse des subventions et qui interviennent sur de l'accès aux droits. Les autres permanences citées ci-dessus ne sont pas intégrées dans la convention, mais font partie intégrante du Point Justice.
- À verser une participation de 1 346,40 € au CDAD dans le cadre du cofinancement de la permanence de l'avocat du barreau de Bordeaux.

Véronique Durand

Pour rappel, le Point Justice propose un service public gratuit et accessible à toutes et tous et apporte une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des difficultés juridiques et administratives autour des thèmes de la vie quotidienne : droit de la famille, du logement, du travail, de la consommation, etc.

Pour permettre ce fonctionnement, le Point Justice a conventionné avec le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Gironde), l'ADIL 33 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Gironde) et le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

En 2025, le Point Justice compte 13 permanences.

Le CDAD propose les services d'un juriste dans le droit général, d'un avocat généraliste et d'un notaire. Cinq associations non intégrées dans la convention font également partie intégrante du Point Justice : CLCV (Consommation, Logement et Cadre de vie) ; l'Association laïque du Prado, pour les victimes ; Allo Amiante pour les maladies professionnelles et cancérigènes ; Famille en Gironde pour de la médiation familiale.

D'autres permanences complètent ces interventions : une écrivaine publique, la défenseure des droits référente des enfants au sein de l'Espace jeune et un conseiller numérique employé par la Ville.

Je tenais également à remercier tous ces intervenants, ces professionnels du droit, pour la qualité des conseils qu'ils proposent au sein de ce Point Justice.

Au cours de l'année, 157 permanences ont été assurées et 602 personnes ont été reçues entre le 2 janvier et le 3 novembre 2025. Bien sûr, le bilan se fera plutôt pour fin décembre et sera présenté en janvier.

Je précise que pour les deux autres associations partenaires, à savoir le CIDFF pour 5 910 euros et l'ADIL pour 3 900 euros, les versements sont inclus dans la subvention aux associations qui a été présentée tout à l'heure.

Je vous remercie.

Jean-Luc Trichard

Merci. Y a-t-il des remarques ? Oui, Monsieur Morisset.

Marc Morisset

Merci, Monsieur l'Adjoint. Je voulais plussoir à cette délibération. Évidemment, je pense qu'il est très important de voir cet outil local disponible, très utile pour les personnes de passage, tout comme pour les habitants.

Je tiens également à donner l'information qu'il sera encore davantage sollicité dans les années à venir, puisque le Sénat vient de supprimer le budget de *60 Millions de Consommateurs*, ce qui est, à mon sens, un drame pour la France, puisqu'énormément de Français s'informaient sur la consommation avec cet outil et ce journal, avec tout ce qui était défense derrière. À mon sens, encore une fois, on voit le délitement que fait ce gouvernement, qui essaye de s'attaquer tout simplement à la meilleure défense possible des habitants dans ce pays.

Aujourd'hui, on a de grosses difficultés à se faire entendre, en particulier quand on est spolié par certains groupes financiers. D'après moi, les Français devraient se lever, commencer à soutenir les mouvements de désobéissance civile, parce qu'il y en a vraiment marre. Aujourd'hui, les Français ne peuvent plus considérer ce gouvernement comme légitime.

Jacques Bouteyre

Nous voterons pour cette délibération. Nous cotisons pour une somme, somme toute, modeste, mais je reste toujours interrogatif sur les raisons pour lesquelles nous avons laissé partir la Maison France Services à Saint-Aubin-de-Médoc. Saint-Aubin récupère 44 000 euros, profite de la présence des...

Jean-Luc Trichard

Il faudrait le vérifier, mais je ne suis pas certain que nous fassions partie des villes, des communes qui aient droit à ce type de maisons.

Jacques Bouteyre

Nous étions éligibles et c'est parce que nous...

Jean-Luc Trichard

Il me semble que non.

Jacques Bouteyre

Il me semble que si.

Jean-Luc Trichard

Écoutez, nous verrons.

Jacques Bouteyre

Nous allons rester sur cette interrogation.

Ce sont des maisons qui offrent un certain nombre de prestations, dont le Point Justice. Il y avait France Travail, il y a la Caisse d'Allocations familiales, il y a la CPAM, il y a l'Assurance Maladie, c'est-à-dire un ensemble de services regroupés. Nous avons l'impression de cotiser pour un service alors que nous aurions eu l'opportunité d'avoir beaucoup de services qui nous auraient été financés.

Je pose la question et je vérifierai ce que tu viens de me dire.

Jean-Luc Trichard

Nous avons l'opportunité et les Saint-Médardais ont l'opportunité d'aller à la Maison France Services de Saint-Aubin-de-Médoc.

Jacques Bouteyre

C'est exact.

Jean-Luc Trichard

Elle n'est tout de même pas très loin.

Jacques Bouteyre

Il faut traverser la rocade.

Jean-Luc Trichard

Nous vérifierons si nous étions éligibles ou pas.

(Intervention inaudible hors micro)

Uniquement aux communes rurales, c'est cela ?

Jacques Bouteyre

Nous le voterons.

Jean-Luc Trichard

Vous savez, nous avons des conseillers CAF qui viennent, des conseillères qui viennent dans tous les domaines, donc nous remplissons les champs définis dans ces Maisons France Services.

Je ne crois pas que nous soyons éligibles, mais nous vérifierons.

Jacques Bouteyre

Très bien, merci.

Jean-Luc Trichard

Merci à vous.

Quel est votre vote ? Favorable pour tout le monde ? Très bien.

Pascale Bru

Je précise que je ne peux pas participer au vote, étant Vice-Présidente de l'ADIL.

Jean-Luc Trichard

Merci de le préciser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération, notamment la convention annuelle jointe avec le CDAD relative aux permanences du Point justice et ses avenants éventuels.

Décide le versement d'une subvention de 1 346,40 € au CDAD au titre du cofinancement de la permanence de l'avocat du barreau de Bordeaux.

Impute la dépense au budget de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

Francis Royer rapporte la délibération suivante.

DG25_175 CENTRE COMMUNAL DE SANTÉ - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ARS DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION « CENTRE HANDICAP - ACCÈS AUX SOINS PRIMAIRES ». AUTORISATION

Les personnes en situation de handicap, qu'il soit visible ou invisible, vivent souvent en moins bonne santé ou moins longtemps que les personnes sans handicap. Cette perte de chance est liée notamment à leur difficile accès à la prévention ou aux soins. Il y a donc lieu de créer les conditions d'un meilleur accès à la santé pour ces personnes.

Dans cet objectif, l'ARS Nouvelle-Aquitaine (NA) s'est inscrite dans une stratégie régionale d'amélioration de l'accès aux soins de personnes en situation de handicap qui prévoit de poursuivre le déploiement d'une offre de soins à un niveau de proximité, à un bon niveau d'expertise et à des niveaux de recours différents.

S'agissant de l'offre de soins de proximité, l'ARS NA a sollicité le Centre Communal de Santé (CCS) Cynthia Fleury afin qu'il devienne un lieu identifié et labellisé permettant aux personnes en situation de handicap de bénéficier de soins courants et/ou habituels.

Disposant d'une équipe (médecins généralistes, psychologue, assistantes médicales) renforcée en 2026 d'une sage-femme et d'infirmières en pratique avancée, le Centre communal de santé en partenariat avec le Centre Aquitain d'Imagerie médicale et le futur Centre dentaire des Jalles, a le potentiel pour améliorer et adapter la prise en soins des personnes en situation de handicap.

Dans cette démarche d'identification et de labellisation, il s'agira de mobiliser l'équipe du CCS et les professionnels de santé des structures partenaires et d'adapter la prise en soins aux personnes en situation de handicap notamment en complétant :

- Le panier de soins,
- Le matériel,
- L'accueil, l'écoute et la prise en compte des besoins spécifiques (plages et créneaux dédiés, prise de rendez-vous facilitée, environnement, communication adaptée, etc.),
- La prise en charge (volume, durée de consultation, etc.).

Considérant que :

- Le Centre Communal de Santé (CCS) Cynthia Fleury répond aux critères requis pour déposer une demande de labellisation « Centre Handicap – Accès aux soins primaires » ;
- Cette labellisation permettrait d'améliorer l'accueil, la coordination, la prise en charge et la prévention pour les personnes en situation de handicap ;
- L'ARS Nouvelle-Aquitaine propose un soutien financier dédié permettant de mettre en œuvre les actions prévues par le cahier des charges à hauteur de 50 000 € ;

Francis Royer

Avant d'aborder la délibération à proprement dit, je vais revenir sur deux points qui ont été cités par l'opposition, qui me chagrinent et qui me choquent un peu concernant la politique de santé de la Commune.

D'une part, sur l'idée que rien n'a été fait, notamment en matière de santé, sur la Commune, je rappellerai tout de même que suite à l'épisode de la Covid qui nous a touchés en 2020, la Ville a pris l'initiative de créer un Centre intercommunal de Vaccination au Club House qui a

permis de vacciner plus de 100 000 habitants, 100 000 personnes, ou, plus précisément, 100 000 vaccinations.

Finalement, c'était une première expérience de faire travailler des communes ensemble avec leur personnel municipal, mais aussi avec des médecins, des infirmières, du personnel de santé libéral. En l'espèce, nous avons eu une première expérience très positive, qui, je crois, a beaucoup rendu service à la population.

Le deuxième point, je ne vais pas y revenir longuement parce que cela a été cité, c'est le Sport-Santé, la Maison Sport-Santé inaugurée, je crois, il y a trois ans. Avec Karine Guérin, nous sommes très fiers d'avoir monté ce service qui a permis à toutes ces personnes qui étaient éloignées de l'activité physique de par leur maladie ou leur âge, pour certaines, de trouver des conditions d'exercice d'une activité physique sécurisante avec des personnels formés et très engagés.

Enfin, je voudrais parler du Centre communal de Santé, parce que cela fait deux ans qu'il est ouvert et j'ai laissé dire pendant plusieurs Conseils municipaux beaucoup d'horreurs et d'inexactitudes sur ce celui-ci.

D'une part, vous parlez de dogmatisme, Monsieur Mangon. Je vous ai beaucoup écouté sur le Centre de Santé, et s'il y a quelqu'un qui a une vision dogmatique, c'est bien vous, une vision prolibérale du tout libéral. Vous avez opposé systématiquement au Centre de Santé les Centres médicaux de Soins immédiats des communes voisines, à savoir Le Haillan et Saint-Aubin, qui – vous le savez, malgré ce que vous dites – n'ont pas du tout les mêmes missions que le Centre de Santé : ils sont là pour gérer des urgences et des petites traumatologies. Finalement, pour vous, je crois que le privé, c'est toujours mieux que le public, c'est plutôt le privé que le public.

Si je m'en réfère à votre dernier mandat, que ce soit l'EHPAD privé, que ce soit le groupe scolaire privé, vous avez effectivement, en acte, montré que le dogmatisme, c'est vous. En l'occurrence, c'est vous qui êtes dogmatique.

Vous avez opposé le Centre de Santé à une vision plus libérale de la médecine ou de ces nouveaux Centres médicaux de Soins immédiats. Pourtant, les médecins de notre Commune ne s'en plaignent plus, ne s'en plaignent pas. Ils trouvent avec le Centre de Santé une alternative pour les personnes qui viennent consulter dans leur cabinet et qu'ils ne peuvent pas prendre dans leur patientèle parce qu'elle est saturée. Ils peuvent ainsi adresser ces nouveaux habitants ou ces nouveaux patients au Centre de Santé, ils ont une solution. D'autre part, lorsque ces médecins n'ont pas de remplaçant, lorsqu'ils partent en vacances ou quelle que soit la raison, ils sont bien contents de pouvoir orienter leurs patients vers le Centre de Santé, qui joue ce rôle de service public de proximité. Il n'y a donc plus d'opposition, comme nous aurions pu le craindre, ce frottement que nous avons ressenti il y a trois ou quatre ans. Aussi, je pense que ce débat est désormais apaisé et que tout le monde travaille en parfaite collaboration.

Je vais revenir sur quelques éléments concernant ce Centre de Santé, qui expliquent son succès. D'une part, il n'y a pas de dépassement d'honoraires dans un Centre de Santé. Aujourd'hui, lorsque les principales préoccupations des Français, c'est la santé, le pouvoir d'achat, le Centre de Santé coche effectivement ces deux éléments.

Par ailleurs, comme cela a déjà été dit, plus de 20 000 consultations en une année, c'est assez exceptionnel. Finir le deuxième exercice complet à peu près à l'équilibre financier, c'est également assez exceptionnel, puisque ces Centres de Santé souffrent effectivement d'une image, d'une fragilité économique. C'est vrai pour la plupart, mais je n'augure rien des prochaines années. Quoi qu'il en soit, sur ces deux premières années complètes, cet équilibre, cette maîtrise budgétaire est due à la fois à une très grande rigueur de gestion, mais aussi à un investissement complet de l'équipe médicale et de l'équipe administrative, que je veux saluer

ce soir. En ce sens, je tiens à remercier particulièrement Pascale Varin, directrice du Centre de Santé, qui fait un travail formidable à cet effet.

Dans les points positifs du Centre de Santé, outre les consultations, ce sont aussi les visites à domicile. Beaucoup d'habitants de notre Commune souffrent de ne plus voir leur médecin, quelle que soit la raison. Ainsi, plus de 120 personnes ont la chance d'avoir un médecin qui vient à leur domicile grâce au Centre communal de Santé.

Enfin, s'agissant des deux antennes qui ont été ouvertes – très récemment pour celle de Blanquefort –, nous continuons nos recrutements. Nous avons recruté très récemment un nouveau médecin, une femme, à 80 %, qui va exercer en grande partie à Blanquefort.

Le modèle du Centre de Santé intéresse donc toujours les jeunes médecins. C'est une nouvelle façon d'exercer la médecine en équipe coordonnée, dans un cadre d'horaire plus régulé, plus clair, qui permet à la fois un équilibre de la vie familiale et la vie professionnelle. À ce titre-là, je pense qu'en matière de politique de santé, la Commune a fait preuve d'un certain courage. Je peux le dire parce que beaucoup de communes de la Métropole, tout comme en dehors de celle-ci, viennent voir le Centre de Santé et s'interrogent sur son modèle économique. L'exemple de ces deux premières années rassure certaines communes. J'en prendrai comme preuve la commune de Bordeaux, qui a délibéré pour ouvrir un Centre de Santé aux Aubiers dans quelques années, le temps de le mettre en place.

Tout cela n'est donc pas l'effet du hasard. La Commune a fait preuve de courage et d'une forme d'anticipation pour pallier toutes ces problématiques d'accès aux soins pour toute la population de Saint-Médard.

J'en viens maintenant à la délibération qui concerne la labellisation du Centre de Santé pour exercer des soins de premier recours pour les personnes en situation de handicap.

Cela correspond à la volonté de l'Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine de déployer une stratégie d'amélioration de l'accès aux soins pour ces personnes. La première étape est d'identifier et de labelliser un lieu dans chaque département. L'ARS Nouvelle-Aquitaine a ainsi sollicité le Centre communal de Santé Cynthia Fleury, lequel a bien évidemment répondu favorablement.

Tout d'abord, cette demande rejoint parfaitement la volonté de notre Commune de permettre à toutes et à tous d'avoir à proximité une réponse dans les meilleurs délais à leurs problématiques de santé, et ce indépendamment des niveaux de ressources et des situations de fragilité que connaissent certaines personnes.

De plus, le Centre de Santé Cynthia Fleury dispose maintenant d'une équipe assez étoffée, qui s'étoffe régulièrement. En 2026, nous avons budgété l'arrivée d'une sage-femme et d'une infirmière de pratique avancée en psychiatrie, dont nous avons besoin.

Au-delà des personnels du Centre de Santé, ce projet de labellisation mobilisera les professionnels du Centre dentaire associatif des Jalles et du Centre aquitain d'Imagerie médicale. Tous deux vont rejoindre Le Central avant la fin de l'année 2026.

Cette amélioration et cette adaptation de la prise en charge des personnes en situation de handicap passeront par un travail sur l'accessibilité physique du Centre de Santé, ainsi que sur la signalétique, l'aménagement des cabinets de consultation et de la salle d'attente, les modalités de prise de rendez-vous pour ces personnes et l'identification d'un panier de soins adapté.

Nous travaillerons en collaboration avec les associations qui représentent ces personnes en situation de handicap sur la Commune, associations dont Cécile Pouban a parlé et que nous avons réunies au mois de mai au premier Forum du Handicap. Afin d'accéder à cette labellisation Centre Handicap Accès aux Soins Primaires, nous sollicitons l'aide de l'ARS à hauteur de 50 000 euros, qui est le plafond de cette aide.

Je vous remercie.

Jean-Luc Trichard

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Jacques Mangon

Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, quelques remarques à la suite de l'intervention de notre collègue.

Premièrement, nous allons voter cette délibération, puisque je pense que si nous pouvons obtenir de l'argent de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, c'est toujours une bonne chose.

Deuxièmement, pour bien clarifier notre position vis-à-vis du Centre de Santé une fois pour toutes et que ce soit clair – nous l'avons dit 20 fois, mais il n'y a pas plus sourds que ceux qui ne veulent pas entendre – nous sommes pour le Centre de Santé, il faut un Centre de Santé à Saint-Médard-en-Jalles, mais nous pensons simplement qu'il y a matière à optimiser la gestion, parce que je ne crois pas qu'il soit nécessaire que la Ville ait à rémunérer 10 médecins, je pense que d'autres solutions sont possibles.

Deuxième point, je voudrais revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure sur notre rapport au privé. Il faut comprendre une chose, c'est que le privé n'est pas l'ennemi de l'intérêt général. Le rôle d'une Collectivité est de faire en sorte que les intérêts privés puissent aller au service de l'intérêt général. C'est exactement ce que nous avons fait lorsque, dans un mandat de six ans, nous avons réussi à faire venir et à implanter à Saint-Médard-en-Jalles un collège, qui, je pense, a des résultats, des pratiques et des fréquentations très diverses et de très bon niveau. En même temps, nous avons réussi à doubler l'offre d'accueil des personnes en EHPAD et en EHPA (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées) par rapport à la situation précédente.

J'ai entendu beaucoup de satisfecit tout à l'heure, donc j'aimerais bien que vous nous donniez quelques exemples de ce que vous avez pu faire. Vous avez cité le Green Shack, c'est très bien, mais je pense que nous avons également des choses à montrer dans ce domaine. Il ne faut pas caricaturer. Le privé peut totalement être au service de l'intérêt général.

Jean-Luc Trichard

« Peut être », oui.

Marc Morisset

Je vais réagir par rapport aux différents propos qui viennent d'être tenus. Je vais voter pour cette délibération, ne vous inquiétez pas, mais je vais revenir sur un aspect particulier de la pandémie, à savoir la vaccination. Évidemment, il y a aujourd'hui des effets secondaires non négligeables, notamment des myocardites très importantes. Si Monsieur le Maire était réellement informé, il se demanderait peut-être pourquoi il a eu une crise cardiaque.

(Réaction de l'Assemblée)

Jean-Luc Trichard

Non, Marc, ne partons pas là-dessus...

Marc Morisset

Si, c'est important, c'est pour sauver des vies.

Jean-Luc Trichard

Écoutez, non, ce n'est pas possible.

Marc Morisset

Mais si. Je termine, ne me coupez pas, s'il vous plaît. Je termine et puis c'est tout.

Jean-Luc Trichard

Si, je vais vous couper, parce que cela n'a rien à voir avec la délibération.

Marc Morisset

On parle de santé, Monsieur l'Adjoint a parlé de vaccination dans cette Ville avec un vaccinodrome, donc je persiste et signe : aujourd'hui, les effets secondaires ne sont peut-être pas immédiats, des spécialistes ont maintenu que l'on irait peut-être jusqu'à quatre ou cinq ans après les injections, mais en attendant, les données officielles sont là, il y a des personnes qui meurent, il y a une perte de la fertilité avec des mortinaissances, c'est-à-dire des mort-nés ou carrément une baisse de la natalité. En France, nous avons aujourd'hui une baisse de 17 %, ce qui n'est pas rien. Par ailleurs, énormément de cas de cancer apparaissent. Tout cela passe en dehors de délibérations sérieuses sur lesquelles il devrait y avoir des alertes en permanence. Aujourd'hui, s'enorgueillir qu'un Centre de Santé a eu cela, je trouve qu'il y a un manque de connaissance absolument sidéral... sidérant... abyssal, pardon, c'est ce que je voulais dire. Abyssal, c'est plus fort.

En ce qui concerne le sujet du public-privé et l'intervention de Monsieur Mangon, je crois qu'il faut avant tout se poser la question du contre-pouvoir. Que l'on ait du public ou du privé, si derrière des gens font des choses à des intérêts particuliers... Même dans le public, on peut détourner des fonds. Cela se voit partout, on peut avoir la même chose avec le privé. Ainsi, il faut simplement de la transparence.

Cela signifie que le pouvoir, le contre-pouvoir citoyen, donc la transparence citoyenne, doit se faire, en particulier lorsque des décisions sont prises et en particulier lorsque l'on voit tant de contrats et de millions qui circulent sur la santé. Je rappelle qu'aujourd'hui, la santé dans le monde est le premier budget mondial.

Jean-Luc Trichard

Rapidement, Marc.

Marc Morisset

C'est bien au-dessus de l'armement. C'est bien pour cela qu'aujourd'hui, il y a beaucoup plus d'argent à faire en rendant les gens malades qu'en les bombardant, tout simplement. Il faut donc vraiment se poser les bonnes questions.

Le Centre de Santé doit évidemment se prolonger et faire en sorte que ces choses se passent bien, mais il faut toujours une notion de contre-pouvoir. C'est ça, la démocratie. Si vous n'aimez pas les contre-pouvoirs, vous êtes pour une logique autre, qui peut être, suivant les cadres, déviante, et on peut se retrouver dans du totalitarisme, tout simplement. Il faut absolument mettre les points sur les i là-dessus, parce qu'en parallèle, ils avancent, les globalistes avancent, ils vont mettre en place l'identité numérique, et le Pass Santé sera évidemment inclus. Ainsi, il faut absolument alerter les Français aujourd'hui sur ce sujet. Soyez vigilants et surtout résistants.

Je vous remercie.

Jean-Luc Trichard

Merci, mais essayez d'aller un peu moins sur les sites complotistes que vous visitez régulièrement.

Marie-Odile Picard

Mes chers collègues, je ne relancerai pas le débat sur l'utilité de la vaccination. Pour ma part, je me suis fait vacciner auprès de ce qui avait été mis en place au niveau du stade Monseau, et heureusement, parce que c'est beaucoup grâce à cela que je suis vivante, comme d'autres personnes qui souffrent de maladies chroniques. J'ai été enfermée pendant plusieurs semaines à mon domicile sans pouvoir sortir ni voir quiconque parce que je souffre de maladie chronique respiratoire.

Ceci étant dit, Monsieur Royer, j'ai juste une petite question, parce qu'un sujet a été porté à ma connaissance et j'aurais voulu en avoir le cœur net. Il semblerait que le cabinet d'imagerie médicale hébergé au sein du Centre de Santé pratique des dépassements d'honoraires allant de 29 à 110 euros selon les actes. J'aurais voulu avoir des précisions sur ces dépassements d'honoraires, sauf, paraît-il, pour les patients du Centre communal de Santé. *Quid des autres ?*

Francis Royer

Je pense que la majorité des centres de radiologie proposent des dépassements d'honoraires. J'en connais quelques-uns qui n'en proposent pas, mais finalement assez peu. Saint-Médard-en-Jalles n'a pas l'ambition de révolutionner tout le système financier des professionnels de santé.

Il est vrai que le Centre de Santé a passé une convention avec le Centre aquitain d'Imagerie médicale afin que les patients passant par le Centre de Santé – parce que c'est dans l'ADN du Centre de Santé – continuent leur parcours de soins en secteur 1, c'est-à-dire en respect des tarifs de la Sécurité sociale. Ceci est donc tout à fait vrai et j'en suis très fier.

C'est effectivement un avantage donné au service public. Pour une fois, c'est une convention qui met en avant le service public plutôt que d'autres structures. C'est ce que nous souhaitons faire dans notre politique de santé.

Qu'il y ait des dépassements d'honoraires pour de l'imagerie médicale en général, je crois que c'est vrai, tout le monde le constate, ici comme dans d'autres communes, et ce n'est pas notre petit Centre de Santé qui va changer quoi que ce soit à la situation du territoire. Simplement, nous donnons effectivement cet avantage quand on passe par le Centre de Santé pour continuer à bénéficier de ce tarif de la Sécurité sociale. Il est vrai que ces populations vulnérables, qui sont financièrement précarisées, qui viennent de préférence au Centre de Santé par rapport à d'autres cabinets médicaux, nous leur garantissons de poursuivre ce parcours de soins en secteur 1, dans le respect des tarifs de la Sécurité sociale. C'est vrai.

Jean-Luc Trichard

J'aimerais simplement rappeler à Monsieur Mangon que nous n'opposons pas systématiquement public-privé. Vous le voyez bien, ce Centre municipal de Santé est public, mais nous y avons adossé des radiologues privés et une plateforme de soins dentaires associative. Nous essayons de regrouper toutes les formules qui peuvent concourir à améliorer le service de santé que nous avons sur la Commune.

Cette délibération n'en fait pas état, mais vous verrez que le Centre de Santé va être labellisé par l'ARS France Santé. C'est une reconnaissance très importante qui nous permettra de mettre en avant les efforts que nous avons consentis, ce courage que nous avons eu pour lancer ce Centre de Santé et cette initiative ambitieuse, qui est une réussite, et je m'en félicite.

Quel est votre vote sur la subvention ? Je crois que tout le monde est OK, même Morisset.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la labellisation « Centre Handicap – Accès aux soins primaires » pour le Centre Communal de Santé (CCS) Cynthia Fleury.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'**UNANIMITÉ**.

Marie-Dominique Canouet rapporte la délibération suivante.

DG25_176 TARIFS DES ACTIVITÉS VACANCES - ACCUEILS DE LOISIRS. DÉCISION

La Ville propose en partenariat avec l'UCPA qui gère le centre équestre en délégation de service public, des stages poneys durant l'été pour les enfants.

Des stages d'une semaine seront proposés aux enfants durant l'été 2026.

Une priorité sera donnée aux Saint-Médardais n'ayant jamais bénéficié de cette activité. La répartition des places sera effectuée suivant notre volonté de mixité sociale, avec une attention particulière aux dossiers d'inscription pour des enfants de familles modestes.

En outre, des veillées et des nuitées peuvent être proposées durant toutes les vacances scolaires au sein des accueils de loisirs.

Ces activités feront l'objet d'une inscription préalable à l'accueil de loisirs et seront facturées par une journée d'accueil de loisirs complétée par le tarif nommé « veillée » ou « nuitée ».

L'augmentation des prix à la consommation (hors tabac) sur l'année 2025 est de +1,30 %.

Les tarifs 2026 sont établis à partir du modèle défini en 2025 (délibération DG25_053 du 26 mars 2025) et l'application de l'augmentation liée à l'inflation définie pour tous les Quotients Familiaux (QF).

Marie-Dominique Canouet

Comme j'ai pu remercier les services tout à l'heure, et notamment le service et les équipes Petite Enfance et Parentalité, je remercie leur directrice, Stéphanie Parel-Triffault. Je tiens également ici à remercier le travail du service Éducation, de toutes les équipes et de leur directeur Christophe Vignaux.

Pour l'éducation, je rappelle que malgré toutes les contraintes sanitaires et budgétaires de ces dernières années, le service rendu à la population n'a jamais été suspendu, n'a jamais baissé. Au contraire, il s'est vu augmenté avec une grande souplesse d'inscription pour les familles. Cela nécessite des ressources humaines et des dépenses, mais c'est en effet notre choix politique que de proposer ce service à nos habitants. Les bonnes recettes du service montrent que les familles en sont satisfaites. Le budget de 67 millions attribué aux écoles sur ce mandat montre bien que c'est une priorité pour nous, et je vous en remercie.

Dans le secteur de l'éducation, il s'agit pour cette délibération de voter les tarifs municipaux pour les activités de loisirs, à savoir les stages poney, les veillées et les nuitées, en tenant compte de l'inflation, qui a été fixée cette année à 1,3 %. Ces activités se feront à l'été 2026 et une vigilance particulière sera portée aux familles n'ayant jamais bénéficié d'une précédente inscription.

Notre volonté politique est toujours de permettre la mixité sociale nécessaire à l'apprentissage du vivre-ensemble et l'inscription des enfants des familles modestes.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Jean-Luc Trichard

Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Pas de remarques*)

C'est une augmentation qui s'allie à l'inflation présumée, simplement, même si nous ne sommes pas loin de la connaître.

Tout le monde vote pour ? Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer les tarifs des stages, veillées et nuitées, comme suit :

STAGES PONEYS

NUITÉES ET VEILLÉES

Tranches de QF mensuel	STAGES 4 jours	STAGES 5 jours	Tranches de QF mensuel	Nuitée	Veillée
<= 400	64,06 €	76,48 €	<= 400	4,07 €	1,75 €
> 400 ≤ 600	76,08 €	90,82 €	> 400 ≤ 600	4,83 €	2,08 €
> 600 ≤ 800	89,29 €	98,33 €	> 600 ≤ 800	5,66 €	2,75 €
> 800 ≤ 1 000	102,95 €	128,69 €	> 800 ≤ 1 000	6,72 €	3,45 €
> 1 000 ≤ 1 250	122,74 €	154,76 €	> 1 000 ≤ 1 250	7,79 €	4,48 €
> 1 250 ≤ 1 500	144,67 €	180,84 €	> 1 250 ≤ 1 500	8,82 €	5,38 €
> 1 500 ≤ 1 750	153,43 €	191,79 €	> 1 500 ≤ 1 750	9,31 €	5,69 €
> 1 750 ≤ 2 000	160,50 €	201,41 €	> 1 750 ≤ 2 000	10,40 €	6,55 €
> 2 000 ≤ 2 500	168,51 €	210,63 €	> 2 000 ≤ 2 500	11,44 €	7,36 €
> 2 500	191,98 €	239,99 €	> 2 500	13,80 €	9,59 €

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment mandaté, à prendre toutes dispositions pour l'organisation de ces activités.

Impute les dépenses et les recettes sur le budget de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Jean-Luc Trichard rapporte la délibération suivante.

DG25_177 OUVERTURES DOMINICALES EXCEPTIONNELLES 2026. DÉCISION.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a porté de 5 à 12 le nombre maximal de dérogations au repos du dimanche qu'un maire peut accorder pour autoriser l'ouverture dominicale des commerces de détail.

Elle précise également que « lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de

coopération intercommunal à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ».

Dans un objectif d'harmonisation au niveau des communes et afin de garantir l'équité des conditions d'ouverture sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux-Gironde organise depuis 2016, une concertation avec les enseignes et les communes.

À l'occasion de la réunion de concertation organisée le 4 juillet 2025 par la CCIBG, il est ressorti que certains dimanches, identifiés les années précédentes comme intéressants commercialement, avaient perdu de leur intérêt, et notamment les dimanches des soldes d'été et de la rentrée scolaire.

Aussi, il a été décidé de réduire de huit à sept le nombre de dimanches dérogatoires au repos dominical sur Bordeaux Métropole en 2026 (six dimanches communs et un dimanche au choix de la Commune).

Le calendrier proposé pour 2026 et répondant aux attentes du commerce de détail local est donc le suivant :

- 11 janvier : premier dimanche des soldes d'hiver,
- 28 juin : premier dimanche des soldes d'été,
- 29 novembre : black friday,
- 6, 13, 20 et 27 décembre : fêtes de fin d'année.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu les articles L.3132-26 et R.3132-21 du Code du Travail ;

Vu l'avis conforme de Bordeaux Métropole du 6 décembre 2024 portant sur les dérogations de repos dominical prévues par la ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Considérant l'intérêt de faire bénéficier les commerçants des dispositions de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », qui tout en réaffirmant le principe du repos dominical donné aux salariés, a modifié cet article en portant à 12 le nombre maximal de dérogations qu'un maire peut donner à cette règle ;

Considérant l'intérêt pour la mise en œuvre de ces dispositions de s'inscrire dans un calendrier coordonné à l'échelle de la Métropole afin de garantir l'équité des conditions d'ouverture sur l'ensemble du territoire et de donner une visibilité tant aux professionnels qu'à la clientèle, sur la base d'un dispositif local pouvant être porté à sept dimanches après concertation ;

Considérant la concertation réalisée en lien avec la CCI de Bordeaux Gironde et les communes de Bordeaux Métropole, qui a permis de dégager une position commune à l'échelle de la Métropole, pour maintenir en 2026 le nombre maximal d'ouvertures à sept dimanches ;

Jean-Luc Trichard

Caroline Berbis n'étant pas là, je vais présenter cette délibération, que nous prenons chaque année.

Nous étions jusque-là à huit dimanches d'ouverture, mais les échanges avec les commerçants montrent que sept suffiraient : six dans le cadre des dimanches communs avec toutes les communes de Bordeaux Métropole et un au choix de la Commune, qui était supplémentaire.

Marc Morisset

Comme chaque année, je vais continuer à voter contre ce genre de délibération. Nous avons tout à l'heure un rapport sur l'égalité hommes-femmes, et dans ce type de rapport, les personnes les plus soumises à obéir, surtout à un employeur, sont souvent les femmes, qui en sont les plus victimes. Aussi, tout simplement dans un souci de cohérence, je pense que des gens ici devraient voter contre ce genre de délibération.

Sur l'ouverture dominicale, ce n'est pas parce qu'on est payé le double que ces gens-là sont suffisamment libres de choisir. Je pense qu'il est important de le souligner.

Jean-Luc Trichard

Pour une fois, je ne suis pas loin de penser comme vous, mais si nous supprimions ces dimanches sur la commune de Saint-Médard et que les commerçants étaient ouverts partout ailleurs, nous en pâtirions énormément et les Saint-Médardais pourraient en pâtir également. Cela étant, je ne suis pas loin de penser comme vous : les ouvertures dominicales, ce n'est pas ce que je préfère.

Quels sont les votes ? Pour et contre. Merci.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide d'accorder aux commerces de détail de la Commune la possibilité d'ouvrir sept dimanches dans l'année 2026, selon les dates proposées ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 1 CONTRE.**

Jean-Luc Trichard rapporte la délibération suivante.

DG25_178 CESSION DE PARCELLES CADASTRÉES - IR23 - IR74p - IS15p - IS32p - IS33p - IS37 - IZ14 - IZ20 - À BORDEAUX MÉTROPOLÉ À TITRE GRATUIT - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE AVENUE DE MAZEAU. DÉCISION. AUTORISATION

Le projet d'aménagement d'une voie cyclable sur l'avenue de Mazeau nécessite la maîtrise foncière par Bordeaux Métropole, d'une emprise de terrain d'une contenance de 3 393 m², à prendre sur un ensemble de parcelles.

S'agissant d'un projet d'intérêt général, Bordeaux Métropole propose d'acquérir cette emprise sur la base de l'article L.3112-1 du Code général de la Propriété des personnes publiques.

L'emprise foncière d'une contenance totale de 3 393 m² se répartit de la manière suivante :

- IR23 : 828 m² ;
- IR74p : 12 m² ;
- IS15p : 1 m² ;
- IS32p : 17 m² ;
- IS33p : 36 m² ;
- IS37 : 2102 m² ;
- IZ14 : 385 m² ;
- IZ20 : 12 m².

Les services de la Direction Immobilière de l'État (DIE) ont régulièrement été saisis.

Afin de finaliser ce dossier, il est proposé de céder cette emprise à titre gratuit à Bordeaux Métropole, les frais de cession restant à la charge de l'acquéreur.

Jean-Luc Trichard

Il s'agit de cessions de parcelles cadastrées que nous cédon à Bordeaux Métropole à titre gratuit pour l'aménagement d'une piste cyclable. Les frais de cession seront pris en charge par Bordeaux Métropole. Il s'agit de la piste cyclable avenue de Mazeau, dans le cadre de la reprise Touban, Pagnot, Mazeau.

Pas de problème, je suppose ? C'est donc à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de céder l'emprise foncière des parcelles cadastrées IR23, IR74 pour partie, IS15 pour partie, IS32 pour partie, IS33 pour partie, IS37, IZ14 et IZ20, d'une contenance totale de 3 393 m² à Bordeaux Métropole sur la base de la gratuité.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien à Bordeaux Métropole et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que conformément à l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions et cessions de la Commune en vue de leur annexion au Compte Financier Unique de l'exercice concerné.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Jean-Luc Trichard rapporte la délibération suivante.

DG25_179 CESSION PARTIELLE À BORDEAUX MÉTROPOLÉ - PARCELLES - EB1p - EB215p - 101 AVENUE ANATOLE FRANCE - LES JARDINS DE THIBAULT. DÉCISION. AUTORISATION

L'Association Syndicale Libre (ASL) « Les Jardins de Thibault » a saisi Bordeaux Métropole pour engager une procédure de rétrocession des réseaux dont elle est propriétaire.

En 2021, les différents acteurs se sont réunis afin de définir les préalables nécessaires à cette rétrocession. La Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole ainsi que les services métropolitains ont conclu à l'incorporation de la voie et des réseaux dans le domaine public métropolitain, condition nécessaire à l'individualisation des compteurs d'eau potable.

À ce stade un certain nombre de préalables techniques ont été levés :

- Les services techniques de la Ville ont fait réaliser un état des lieux des réseaux et de la voie conformément aux demandes de la Métropole et indispensable à la cession future. Un premier rapport a ainsi été établi, préconisant des travaux de voirie (reprises de bordures, trottoirs).

Par ailleurs, les services métropolitains ont été consultés sur la prise en charge des réseaux eaux usées et eaux pluviales,

- Un document d'arpentage a été réalisé afin de détacher une emprise de 653 m² correspondant à la voie et réseaux, prélevés sur les parcelles communales EB1 et EB215, situées au 101 avenue Anatole France,

Afin de faciliter la rétrocession engagée par l'ASL, il convient de procéder à la cession de cette emprise à Bordeaux Métropole, sous réserve du respect préalable des conditions techniques fixées par leurs services.

Le transfert d'un bien dans le domaine public d'une personne publique vers celui d'une autre est permis par l'article L.3112-1 du CG3P (Code général de la Propriété des Personnes Publiques), sans nécessité de déclassement préalable, dès lors que les biens cédés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique bénéficiaire et relèvent de son domaine public.

Les frais d'acte seront à la charge de Bordeaux Métropole.

Dans ces conditions, il convient d'autoriser la cession des emprises suivantes :

- 580 m² prélevés pour partie sur la parcelle EB1 ;
- 73 m² prélevés pour partie sur la parcelle EB215.

D'une contenance totale de 653 m².

Jean-Luc Trichard

Il s'agit d'une cession de parcelles à Bordeaux Métropole. Nous avons été sollicités par les Jardins de Thibault, petit lotissement près de Georges Brassens, dont vous avez le plan derrière. Lorsque ce lotissement a été construit, un compteur d'eau commun à l'ensemble des logements a été installé. Afin d'avoir un compteur d'eau individuel, il faut que cette voie, qui prend aussi en compte des propriétés de la Commune, soit cédée à Bordeaux Métropole, voirie et réseaux. Dans ce cadre, puisque nous cédon une partie de nos propriétés à Bordeaux Métropole, nous n'avons pas besoin d'utiliser une procédure de déclassement de propriété communale, donc c'est assez simple.

Cela permettra aux Jardins de Thibault de céder également à Bordeaux Métropole la partie voirie qui leur incombe, dont ils sont propriétaires, afin que l'Eau de Bordeaux puisse leur installer des compteurs individuels. Ils régleront ainsi leurs dépenses d'eau individuellement, tel qu'ils devraient le faire si cela avait été pensé différemment au début.

Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus ? Merci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de céder l'emprise d'une contenance totale de 653 m², détachée des parcelles communales EB1p pour 580 m² et EB215p pour 73 m², située au 101, avenue Anatole France, à Bordeaux Métropole. S'agissant d'un transfert de charge, cette cession se fera à titre gratuit.

Autorise Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ces biens à titre gratuit au profit de Bordeaux Métropole et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que, conformément à l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au Compte Financier Unique de l'exercice concerné.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Jean-Luc Trichard rapporte la délibération suivante.

DG25_180 CESSION PARCELLES COMMUNALES - AY 1115 - AY1072p - 18 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE ET 27 RUE HENRI MARTIN À DOMOFRANCE - ILÔT COURTOIS. AUTORISATION

La Ville mène depuis plusieurs années une politique d'acquisitions foncières en Centre-ville afin de constituer des réserves destinées à la réalisation de programmes de logements et d'équipements.

Depuis quelques mois, le bailleur social Domofrance a finalisé l'acquisition de trois ensembles fonciers privés situés dans le prolongement de deux propriétés communales, situées au 18, place de la République et au 27, rue Henri Martin.

Notre objectif était de sceller un partenariat afin de recomposer l'îlot urbain, délimité par les voies : place de la République, rue Maurice François et Henri Martin.

La maîtrise de cet espace permettra d'asseoir un projet sur une surface totale d'environ 2 064 m² qui permettra la construction d'un ensemble mixte composé d'une soixantaine de logements sociaux et privés ainsi que des commerces, contribuant à renforcer l'offre de logements et l'attractivité commerciale du Centre-ville.

Nous proposons à ce stade de céder les deux fonciers communaux, cadastrés AY1115 et AY1072 pour partie, pour une contenance respective de 535 m² et 118 m² environ, au prix de 600 000 € à l'OPH Domofrance.

Il est précisé que la parcelle AY 1072 fera l'objet d'une mise à l'alignement et la surface vendue à Domofrance, qui devrait être de 118 m², sera confirmée après établissement du document d'arpentage.

En outre, il est rappelé que ces propriétés sont actuellement grevées de baux locatifs :

- Le bien situé au 27, rue Henri Martin est mis à disposition de SOLACMI jusqu'au 31 décembre de l'année en cours ;
- Le bien situé au 18, place de la République fait l'objet de deux baux d'une durée de six ans, arrivant à échéance le 30 juin 2028.

Les services de la DIE (Direction Immobilière de l'État) ont été consultés.

Jean-Luc Trichard

Il s'agit de cessions de parcelles communales au bailleur Domofrance sur la place de la République et la rue Henri Martin, sur ce que l'on nomme l'îlot Courtois, puisqu'il y aura à terme une opération sur cet îlot.

Même si Monsieur Mangon nous dit que nous n'allons pas assez vite, c'est une opération que nous avons essayé d'initier dès notre arrivée, et voyez où nous en sommes. Je me suis rendu compte – vous le savez, Monsieur Mangon, vous qui avez été Président de La Fab – que nous sommes énormément frustrés de la lenteur de la mise en route de toutes ces opérations immobilières. Pour autant, nous allons y arriver, puisque Domofrance est déjà propriétaire de l'ensemble de l'îlot, excepté les deux propriétés communales que nous lui cédonc ici pour la somme de 600 000 euros. Je vous demande donc d'accepter cette cession.

Y a-t-il des remarques ? *(Pas de remarques)*

Tout le monde vote-t-il cette cession ? Non, Monsieur Morisset, abstention.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Autorise la cession des parcelles AY 1115 (535 m²) et AY 1072 pour partie (118 m² environ), au bailleur social Domofrance, au prix de 600 000 €.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ces biens et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que, conformément à l'article 11 de la loi n° 95- 127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au Compte Financier Unique de l'exercice concerné.

Impute les recettes sur les crédits correspondants.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 1 ABSTENTION**.

Jean-Luc Trichard rapporte la délibération suivante.

DG25_181 RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DG25_047 ET DG25_116 PROJET IMMOBILIER AQUITANIS RUE DU COMMANDANT CHARCOT. DÉCISION

Dans le cadre de sa politique de développement et de revitalisation des quartiers, la Ville avait engagé une réflexion visant à renforcer la centralité et à améliorer l'offre de services dans le centre de Magudas.

À cette fin, la Commune avait initié une phase préparatoire, portant sur :

- Le déclassement par anticipation et la cession d'une emprise communale située au 1, rue du Commandant Charcot (parcelle IX253p) ;
- L'étude, par l'Office Public de l'Habitat (OPH) Aquitanis, d'un programme associant un commerce de proximité et cinq logements sociaux ;
- L'attribution au bailleur d'une surcharge foncière de 60 000 € afin de soutenir la faisabilité de l'opération.

La Commune, soucieuse d'associer les habitants et acteurs locaux a, à leur demande, engagé une concertation sur le choix du projet concernant le centre de Magudas. Cette démarche d'écoute a permis de recueillir de nombreux avis et préoccupations : l'impact que représenterait ce programme d'activité commerciale et de logements sur les questions de stationnement, la crainte d'une concurrence commerciale qui fragiliserait les commerces déjà présents, et l'ouverture de l'espace public sur la Jalle.

Aussi, la Municipalité estime-t-elle nécessaire de ne pas donner suite au projet tel qu'il était conçu.

Jean-Luc Trichard

Nous avons un retrait de délibération concernant le projet immobilier, qui a fait couler un peu d'encre, notamment de gens présents dans cette Assemblée, mais je vais y revenir.

Il s'agit de l'opération du Commandant Charcot par Aquitanis, qui envisageait de réaliser un local commercial de 100 m² pour une petite épicerie, une petite supérette, avec des amplitudes d'ouverture assez larges pour profiter aux habitants de Magudas, comme nous l'avons fait à Cérillan et à Hastignan. Nous avons associé cela à la réalisation de cinq logements sociaux. Le parking, supprimé dans ce cadre, était réalisé de l'autre côté de la rue du Commandant Charcot, il était même agrandi et aurait permis aux personnes habitant autour d'en profiter. Nous avons négocié cela avec Aquitanis, le bailleur.

Manifestement, les habitants de Magudas – je doute que ce soit la totalité des habitants de Magudas – ne le souhaitent pas, donc nous écoutons ce qu'ils nous ont dit, nous retirons la

délibération qui permettait à Aquitanis de profiter d'une surcharge foncière de 60 000 euros afin de soutenir la faisabilité de l'opération et nous ne réaliserons pas cette opération.

Y a-t-il des remarques ?

Marie-Odile Picard

Monsieur Trichard, juste une précision, parce que la phrase est un peu ambiguë. Vous dites : « Aussi, la Municipalité estime-t-elle nécessaire de ne pas donner suite au projet tel qu'il était conçu », ce qui peut sous-entendre que le projet est maintenu, mais sous une autre forme. Ainsi, est-il purement et simplement abandonné ou pas ?

Jean-Luc Trichard

Ne nous faites pas porter...

Marie-Odile Picard

Non, je vous pose une question.

Jean-Luc Trichard

Il n'y a pas d'autre projet envisagé. Je vous le dis : actuellement, il n'y a pas d'autre projet envisagé.

Marie-Odile Picard

Très bien. C'est l'éclaircissement dont j'avais besoin.

Jean-Luc Trichard

Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ?

Marc Morisset

J'avais posé une question à la fin d'un précédent Conseil et Monsieur le Maire, sur les différents points techniques, parce que c'était tout de même assez technique, avait balayé cela d'un revers de la main. J'étais déjà dans une logique de dire que les habitants de Magudas n'étaient pas d'accord pour ce projet, mais il n'y a eu aucune écoute de Monsieur le Maire, puisqu'il avait dit : « Faites en sorte de faire passer le dossier en plainte ».

Jean-Luc Trichard

Non.

Marc Morisset

Si, c'était sa réponse. Aujourd'hui, nous sommes effectivement face à un changement de comportement de la majorité parce que les élections arrivent. Vous en profitez pour essayer de faire passer cela comme de l'écoute, de la bienveillance, et ainsi de suite.

Moi, je vous avais déjà mis les points sur les i, et à l'époque, cela aurait pu passer. En l'occurrence, il y a juste un peu de temps, il y a un peu de décalage, il y a un *timing* qui ne correspond pas tout à fait. Vous écoutez un petit peu plus parce que vous êtes allés sur le terrain, et cette fois-ci, vous faites marche arrière. Avouez tout de même qu'il est assez pitoyable d'entendre qu'aujourd'hui, vous vous retrouvez face à une délibération que vous retirez. Je pense que vous n'assumez pas vraiment tout ce que vous avez fait.

De mon côté, je considère que c'est un manque d'écoute depuis le départ que vous avez raté. C'est ce qu'il se passe aujourd'hui, parce que techniquement, ce n'était pas faisable, également parce qu'il y avait des aspects particuliers sur le fait de faire des montages entre...

(coupure vidéo)

Jean-Luc Trichard

Sur Berlincan on retrouve une méthode assez classique de votre part, c'est réécrire l'histoire et faire croire que tout était en route, et même fait, que tout était prêt. Vous le faites sur Berlincan, vous le faites sur la médiathèque, vous le faites sur le Carré des Jalles.

Berlincan, peu avant la fin du mandat, vous avez décidé d'en confier l'étude d'un plan de guide à La Fab, dont vous étiez Président. Vous saviez très bien que si vous confiiez cette étude à La Fab, il faudrait au moins 10 ou 15 ans avant que les premiers travaux n'aboutissent, puisque nous allions vers une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) et une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). Vous connaissez le processus, ne faites pas semblant de ne pas le connaître.

En 2020 – je suis désolé, j'ai tout vérifié –, il n'y avait aucun acte administratif, aucun acte d'urbanisme déposé sur ce secteur, notamment sur la réhabilitation de Berlincan, des immeubles Clairsienne. Rien, absolument rien !

Ainsi, nous dire que tout était prêt, c'est un mensonge, Monsieur Mangon. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons dû reprendre avec Bordeaux Métropole et avoir l'accord de Bordeaux Métropole pour une prise en charge de la reprise réseau et voirie, que vous avez – j'ai le document – estimée beaucoup trop importante, et vous aviez raison, pour que la Commune le prenne en charge. Le FIC (Fonds des Initiatives Communales) de la Commune n'aurait pas pu l'assurer. Bordeaux Métropole nous a donc donné son accord pour prendre en charge cette reprise.

Ensuite, vous connaissez les délais de la réhabilitation. Vous pensiez, vous, détruire Berlincan. En l'occurrence, j'ai un document qui m'a énormément surpris. Vous pensiez reconstruire et vendre une partie des logements locatifs sociaux, la moitié de Berlincan 1, en HLM. Cela signifie que ces logements auraient été sortis de nos taux SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). Ce n'était pas seulement Berlincan, vous aviez 102 logements locatifs sociaux que vous acceptiez de vendre à Clairsienne.

J'ai été très surpris de cela, parce que vous vous faites maintenant le chantre du logement social, même si pendant votre mandat, vous avez bénéficié des autorisations de construction de la précédente équipe. Serge Lamaison avait lancé énormément d'opérations, puisqu'il en était à près de 144 locatifs sociaux par an, et vous êtes descendu, vous, à 40 dans votre mandat.

Jacques Mangon (*hors micro*)

Mais arrêtez !

Jean-Luc Trichard

Je n'arrêterai pas. Ces chiffres, je les ai.

Jacques Mangon (*hors micro*)

C'est faux !

Jean-Luc Trichard

Voulez-vous que je vous montre le document signé par vous ?

Jacques Mangon (*hors micro*)

Je peux vous en montrer autant, des documents. J'en ai autant que vous, donc arrêtez !

Jean-Luc Trichard

Venez le lire, venez le lire ! Il est daté du 7 novembre 2019 : vous dites à Aquitanis que vous acceptez qu'ils vendent en lot 102 locatifs sociaux, 102 ! C'est d'ailleurs exactement ce qui

nous a été retiré par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Je ne sais pas s'il y avait un lien.

Heureusement que vous ne l'avez pas fait, parce que nous serions dans une situation catastrophique. Ici, vous dites dans vos écrits... La vitesse des transports en commun, j'ai fait une métaphore en disant que l'omnibus de réhabilitation allait se transformer, j'ai bien dit...

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Je suis sur les remarques qui ont été faites avant, bien avant, et je ne l'ai pas repris tout de suite pour ne pas rallonger les débats sur le budget, alors ne m'interrompez pas, s'il vous plaît.

J'ai fait une métaphore sur l'omnibus, puisque cela avançait très lentement, et qui, maintenant, allait accélérer. Je n'ai pas dit comme un TGV, mais comme un Intercité. Vous voyez, j'ai été prudent.

Lorsque vous dites, et vous l'avez rappelé tout à l'heure, qu'il n'y a pas de calendrier associé à la présentation... D'ailleurs, sachez que la présentation est une présentation du bailleur vers les locataires, ce n'est pas autre chose. Il y avait des gens dans cette Assemblée qui n'avaient rien à faire là, je les ai laissés intervenir et filmer – je ne m'en suis pas rendu compte – sans le demander ou le préciser. D'ailleurs, une habitante de Berlincan est venue voir et a dit : « Je ne veux pas être filmée, je ne veux pas que ces films sortent », mais le film est sorti sur les réseaux sociaux par votre intermédiaire.

Écoutez, le calendrier est complètement figé. Pourquoi ai-je dit que c'était un élément important ? Parce que le premier document administratif et document d'urbanisme sortira mi-février ou plus tard, et c'est ce qui va lancer la réhabilitation.

Vous aviez l'intention de raser ces bâtiments sans faire l'étude... Si, de les raser et de les reconstruire. Vous n'aviez pas été plus loin que cela, en sachant que la reconstruction est impossible compte tenu de la proximité des captages. Vous n'avez pas été jusque-là dans votre étude.

Aussi, dire qu'il n'y a pas de calendrier... Le calendrier est défini : les travaux commenceront début 2027, le dépôt de la demande préalable de réhabilitation sera déposé en février. En parallèle, une concertation obligatoire sera faite individuellement avec tous les habitants, puisqu'ils auront, à la fin du premier trimestre, à voter pour cette réhabilitation.

Je voulais donc vous rappeler que vous écrivez, vous réécrivez l'histoire, vous faites vraiment... Tout était prêt.

Je ne vais pas revenir là-dessus, mais pour la médiathèque et pour le Carré des Jalles, c'est du même acabit. Nous pourrions reparler des financements que vous indiquez lorsque Bordeaux Métropole devait refaire le Carré des Jalles avec vous en 2020 : nous en sommes à trois fois plus actuellement, avec une étude beaucoup plus précise et beaucoup plus factuelle, donc arrêtons de dire n'importe quoi.

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Non, je ne vous donne pas la parole.

Jacques Mangon *(hors micro)*

Non, mais vous vous prenez pour qui ?

Jean-Luc Trichard

Pour le Président de cette Assemblée.

Jacques Mangon

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Nous votons donc le retrait de la délibération. Qui vote contre ? Pour ?

Jacques Mangon *(hors micro)*

Non, non, non, on s'en va, ça suffit !

Jean-Luc Trichard

Je réponds à ce qui a été dit dans le budget.

Jacques Mangon *(hors micro)*

Non, ça suffit ! Vous êtes un médiocre, ça se voit, ça saute au yeux !

Jean-Luc Trichard

Allons-y, allons-y ! Des mots d'oiseaux.

Bernard Cases *(hors micro)*

Nous avons vu votre pratique pendant six ans vis-à-vis de l'opposition.

Jean-Luc Trichard

Vous ne votez donc pas ?

Bernard Cases *(hors micro)*

Il faut vous calmer, Monsieur

Jacques Mangon *(hors micro)*

Je n'assisterai pas à une parodie de démocratie.

Jean-Luc Trichard

D'accord, merci et bonne soirée.

(Monsieur Mangon et les membres de son groupe quittent la séance).

Monsieur Morisset, vous votez ce retrait de délibération, je suppose ? Madame Picard et Monsieur Hélaudais le votent aussi. Le groupe de Monsieur Mangon ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retirer la délibération n° DG25_047 du 26 mars 2025 portant sur le déclassement partiel, par anticipation, du domaine public communal du parking cadastré IX253p situé rue Charcot.

Décide de retirer la délibération n° DG25_116A du 24 septembre 2025 portant sur la surcharge foncière au bénéfice du bailleur social Aquitanis.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Jean-Luc Trichard rapporte la délibération suivante.

DG25_182 BAIL DE LOCATION CENTRE DE RADIOLOGIE – BÂTIMENT LE CENTRAL RUE THEVENARD. AUTORISATION

La Ville s'est rendue propriétaire du bâtiment dit « ex-Orange » à compter du 3 juin 2023 par simple dénonciation d'une convention. Cet immeuble est considéré dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier de la Ville comme un immeuble de rapport.

À ce jour, la société ORANGE (infrastructures téléphoniques sur 463 m² (150 m² au Rdc et 313 m² au R+1)) et la société TOTEM (antenne téléphonie mobile en toiture) sont locataires de la Ville et versent des loyers.

Dans le cadre de la politique du prendre soin développée sur notre territoire, il a semblé opportun de renforcer l'offre autour du Centre Communal de Santé et de la phase 1 du Centre de Radiologie sur le bâtiment PMF voisin. Aussi, lors du Conseil municipal du 24 septembre 2025, nous avons délibéré favorablement pour la mise à bail de 300 m² de surface pour un Centre dentaire associatif.

Aujourd'hui, nous actons la phase 2 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt réalisé en 2024, qui comprend le transfert de la radiologie installée sur le bâtiment PMF dans les locaux du bâtiment « ex-Orange » en Rdc. Aussi, il est proposé un projet de bail commercial pour une surface de 155 m² en Rdc.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants, relatifs aux compétences du Conseil municipal ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : IOCB1030371C du 13 décembre 2010 rappelant les règles de l'exercice du contrôle de légalité et le champ des actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État dans le Département ;

Vu la circulaire préfectorales n°8/2014/DRCT du 11 juin 2014 simplifiant et modernisant la procédure de transmission des actes des collectivités territoriales et de leurs représentants publics aux services en charge du contrôle de légalité ;

Vu la délibération DG20_045 en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération DG20_132 en date du 30 septembre 2020 puis la délibération DG20_029 en date du 9 février 2022 ;

Considérant que la Ville est propriétaire d'un immeuble situé rue Frédéric Thévenard, 33160 Saint-Médard-en-Jalles ;

Considérant la demande du Centre Aquitaine d'Imagerie médicale, représentée par son Gérant Monsieur François PETITPIERRE, d'occuper via un bail commercial le Rdc de l'immeuble désigné ci-avant (pour une surface d'un seul tenant de 155 m²), afin d'y installer et exploiter une activité de Radiologie ;

Considérant la volonté municipale de faciliter l'accès aux soins pour les habitant.es de Saint-Médard-en-Jalles.

Jean-Luc Trichard

Il s'agit également d'un bâtiment que vous pensiez racheter à Orange et c'est Orange qui...
(Intervention inaudible hors micro)

Non, je parle à ceux qui ne sont plus là.

C'est un bâtiment qu'Orange nous loue en partie. Il s'agit du bail de location avec le Centre de Radiologie, qui nous louera 155 m² en rez-de-chaussée, ce qui va permettre son installation.

Vous avez le bail en suivant la délibération. Je pense que tous ceux qui sont restés sont favorables à ce bail, en sachant qu'il y aura d'autres baux, puisque nous aurons les dentistes associatifs et les radiologues, Orange nous payant une redevance pour son occupation.

Marie-Odile Picard

Je voudrais apporter un petit complément d'information, puisque vous évoquez les réseaux sociaux. J'ai vu des photos où on parlait du couple Mangon-Picard, ex-adjointe. Justement je suis une ex-adjointe. Avec Serge Hélaudais, nous sommes très heureux et nous maintiendrons notre position d'avoir quitté le groupe de Monsieur Mangon. Nous ne partageons plus ses positions, nous ne partageons pas non plus son attitude.

Voilà, c'était un petit éclaircissement.

Serge Hélaudais

Monsieur Trichard, mes chers collègues, puisque c'est le dernier Conseil, je voudrais juste rajouter qu'il serait bien de faire passer des messages à ceux qui écrivent et qui utilisent... parce que je sais qu'ils vous soutiennent. Nous ne sommes pas dupes, nous avons déjà fait une campagne. Ce sont vos soutiens qui ont passé les images sur les réseaux sociaux, qui font véhiculer le fait que Marie-Odile et moi-même pourrions être auprès de Monsieur Mangon, ce qui n'est pas vrai.

Nous tenons à faire une campagne municipale propre. Nous ne sommes pas du tout avec Monsieur Mangon dans cette campagne. Cela fait trois ans que nous nous sommes séparés, que nous avons créé notre propre groupe, donc faites passer les messages pour éviter cette fausse propagande, parce que ce que Marie-Odile vient d'évoquer cette photo du couple Mangon-Marie-Odile Picard... Il serait très malhonnête d'utiliser ce genre d'ancienne photo.

Aussi, partons sur une campagne que vous avez estimée, au départ de ce Conseil, propre. Il en sera de même pour nous. C'est le message que nous voulions vous faire passer aujourd'hui, mais évitez d'utiliser ces réseaux sociaux avec des mensonges. Je connais les pratiques, je les connais bien et je sais qui les utilise.

Jean-Luc Trichard

Je vous remercie de ces précisions, nous en tiendrons compte. Vous savez que vous comme nous ne maîtrisons pas les réseaux sociaux. Même si vous pensez que nous avons instrumentalisé cela, je peux vous assurer que non.

Monsieur le Maire l'a dit dans sa déclaration : il salue également l'opposition pour les débats dans un esprit républicain. J'espère que la campagne le confirmera, même si je pense que c'est un peu mal parti au regard des écrits que j'ai vus sur Berlincan et Magudas.

Cela étant, personne ne maîtrise les réseaux sociaux. Sur Berlincan, c'est Jacques Mangon qui l'a écrit, donc il ne s'agit pas de maîtriser ses soutiens. C'est dommage, il est parti.

D'ailleurs, je peux vous donner quelques informations...

(Intervention inaudible hors micro)

Nous n'avons pas voté, pardon. Si, j'ai demandé si tout le monde était d'accord pour le bail. Non, pardon, Monsieur Morisset, vous n'êtes pas d'accord ? Vous voulez intervenir, très bien.

Marc Morisset

Je ne serai pas trop long, surtout lorsque vous êtes presque assez fidèle à ce que fait d'habitude Monsieur Delpeyrat, à savoir couper le micro et ne pas redonner la parole, ce que j'ai subi plusieurs fois. J'ai porté plainte auprès du Tribunal administratif de Bordeaux, parce que je trouve assez scandaleux que des questions qui sont normalement défendues par une jurisprudence justement pour être des questions ouvertes et élargies, c'est-à-dire pas uniquement sur les compétences de la Métropole ou de la Commune... Aujourd'hui, je subis la même chose de Monsieur Delpeyrat, comme de la Présidente de Bordeaux Métropole, donc je demande effectivement à ce que la justice se fasse.

Vous avez parlé du texte de Monsieur Delpeyrat. L'esprit républicain, c'est quand même bien l'expression totale, et d'essayer, au contraire, d'avoir un échange. En l'espèce, je crois que vous avez démontré ce soir... Vous avez fait une forme d'attaque indirectement à Monsieur Mangon, ou du moins à son groupe, et je pense que c'était légitime aussi de prendre la parole. De mon côté, j'ai déjà subi cela avec Monsieur Delpeyrat et je trouve que votre exemple d'aujourd'hui n'est pas très probant pour la suite de cet esprit républicain.

(Applaudissements)

Merci.

Bernard Cases *(hors micro)*

C'est tellement beau ! C'est beau comme une insulte.

Jean-Luc Trichard

Bernard, Bernard...

Marc Morisset

Merci, Bernard Cases.

Je voudrais juste finir sur la délibération : je m'abstiendrai sur ce bail.

Je vous remercie.

Jean-Luc Trichard

Je constate que le rapprochement physique avec Monsieur Mangon vous rapproche également dans vos pensées politiques.

Marc Morisset

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Simplement, je vois que vous défendez Monsieur Mangon, mais il est parti.

Marc Morisset

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Je voudrais simplement préciser que je ne vous ai pas coupé le micro, jamais.

Marc Morisset *(hors micro)*

Si, tout à l'heure.

Jean-Luc Trichard

Non.

Marc Morisset

(Intervention inaudible hors micro)

Jean-Luc Trichard

Non, je n'ai pas coupé le micro, je vous ai demandé d'arrêter, vous avez arrêté. Je ne vous ai pas coupé le micro. C'est simplement pour dire cela.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet de bail commercial joint en annexe.

Autorise Monsieur le Maire à signer ce bail et tout éventuel avenant.

Précise que les recettes seront inscrites sur les budgets 2026 et suivants.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **34 POUR, 1 ABSTENTION.**

Jean-Luc Trichard

J'ai eu une information aujourd'hui assez intéressante sur l'INSEE, le recensement de population. C'est assez particulier, c'est un chiffre que nous avons. On considère qu'au 1^{er} janvier 2026, nous comptons 33 398 habitants sur la Commune, c'est-à-dire que la population est de 33 398. Néanmoins, c'est le chiffre du 1^{er} janvier 2023, puisqu'il y a toujours un décalage important. Ce décalage de trois ans sera réduit en 2027 à deux ans, donc nous aurons le chiffre de début 2025 en janvier 2027. C'est pour dire que nous sommes pratiquement à 33 400 habitants sur la Commune.

Ensuite, je vais bien sûr en profiter, comme vous l'avez fait chacun dans vos domaines, pour remercier très chaleureusement le personnel municipal, qui a fait un travail énorme durant ce mandat. Quoique l'on puisse dire, nous avons fait beaucoup et nous les avons beaucoup sollicités. Pour ceux qui seront là au prochain mandat, il faudra se rappeler qu'ils ne sont pas corvéables à merci, il ne faudra pas trop les solliciter, ou alors en augmenter le nombre, mais je crois que ce n'est pas d'actualité et ce n'est pas ce que nous souhaitons ni ce que souhaite l'opposition. Je voudrais vraiment les remercier chaleureusement au nom de Monsieur le Maire, bien sûr, mais je crois en notre nom à tous aussi. N'est-ce pas, Marc ?

(Applaudissements)

Je voudrais également en profiter pour remercier nos partenaires. Nous avons parlé de partenaires institutionnels que sont la CAF, le Conseil départemental et, bien sûr, Bordeaux Métropole. Même si certaines situations peuvent paraître difficiles, je suis sûr qu'ils seront encore là pour nous accompagner et que nous fonctionnerons ensemble.

Je veux remercier l'ensemble des habitants qui nous suivent sur ce réseau, je crois qu'ils sont courageux, parce qu'il est tard et que nous avons des Conseils un peu longs. Toutefois, nous sommes une Commune importante avec des dossiers importants à suivre et des délibérations à voter. Je les en remercie donc également.

(S'adressant à Marie-Odile Picard et Serge Hélaudais)

Merci aussi à vous. Je reprends ce que disait Monsieur le Maire, à savoir que nous avons débattu dans un esprit républicain. Alors, il a dit « toujours », je ne suis pas aussi unanime que lui, mais cela s'est bien passé tout de même. Vous nous avez aussi accompagnés, vous avez voté beaucoup de nos délibérations. Parfois, vous vous êtes même seulement abstenus sur

des budgets, je vous en remercie. C'est à vous deux que je parle, puisque vous êtes les seuls qui êtes restés.

Je veux vous remercier toutes et tous, de la majorité comme de l'opposition.

Je souhaite moi aussi que cette campagne soit une campagne apaisée, que nous nous « battions », ce n'est pas le terme, mais que nous débattions sur nos idées, sur nos projets, sur des faits et pas sur des élucubrations ou tout ce qui pourrait sortir sur les réseaux sociaux, que nous ne maîtrisons absolument pas.

Vous savez que nous avons tous capacité à nous défendre en déposant plainte, mais ce n'est pas l'objet, nous ne sommes pas là pour cela. La justice est déjà suffisamment encombrée pour qu'on ne la dérange pas pour, quelquefois, des choses qui ne devraient pas exister. Merci à vous.

Je remercie l'ensemble du personnel, mais je voudrais particulièrement Florence Falguyret.

(Applaudissements soutenus)

En tant que chef du service Secrétariat des assemblées, elle a réalisé aujourd'hui son 109^{ème} Conseil municipal. Vous vous rendez compte ?

(Applaudissements)

Merci, Florence, pour tout ce que vous avez fait. Je voudrais également saluer sa remplaçante, que nous connaissons déjà, puisqu'elle avait un poste différent à la Commune. Merci, Hélène, de nous rejoindre.

(Applaudissements)

Je ne sais pas si je te souhaite 109 Conseils municipaux, mais tu es en capacité de les faire. Tu es suffisamment jeune pour les suivre. Si nous sommes élus au prochain mandat, nous essayerons de les multiplier et d'en faire tous les 15 jours !

(Rires)

Merci à tous. Il me reste à vous souhaiter d'excellentes fêtes, de prendre soin de vous. Je souhaite – je suis sûr que vous le souhaitez aussi – un très bon rétablissement à Monsieur le Maire. Je suis certain qu'il sera rétabli en début d'année. Nous nous retrouverons lors de la campagne, mais j'espère que nous aurons entre nous le respect que nous nous devons.

Merci à vous, joyeuses fêtes, profitez bien et prenez soin de vous.

(Applaudissements)

La séance est levée.

Jean-Luc Trichard
Adjoint au Maire



Véronique Durand
Secrétaire de séance

